



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



République du
Mali



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	7
BREF APERÇU DU PAYS.....	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	10
1.1 Système politique.....	10
1.2 Organisation administrative.....	12
1.3 Situation géographique.....	12
1.4 Population.....	13
1.5 Education.....	14
1.6 Santé.....	17
1.7 Emploi.....	20
1.8 Rappel des agrégats principaux.....	23
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	25
2.1. Evaluation du produit intérieur brut.....	25
2.2 Détail du produit intérieur brut.....	26
3. ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.....	29
3.1 Réalisations et achèvement récents.....	29
3.2 Réalisations à venir.....	32
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	34
4.1 Éléments structurels.....	34
4.2 Système bancaire et marchés financiers.....	37
4.3 Taux d'inflation.....	43
4.4 Taux de change.....	43
4.5 Réserves étrangères.....	44
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	45
5.1 Balance des paiements.....	45
5.2 Commerce régional.....	46
5.3 Commerce international.....	51

5.4	Investissements directs étrangers.....	58
5.5	Intégration régionale.....	59
6.	QUALITÉ DE SIGNATURE.....	61
6.1	Climat des affaires.....	61
6.2	Gouvernance financière.....	62
6.3	Notations financières.....	63
7.	FINANCES PUBLIQUES.....	64
7.1	Budget.....	64
7.2.	Politique fiscale.....	67
7.3	Projet de loi de finances.....	69
8.	FACTEURS DE RISQUE.....	71
8.1	Risques politiques et sécuritaire.....	71
8.2	Risques sociaux.....	72
8.3	Risques macroéconomiques.....	72
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées...73	
8.5	Risques sanitaires.....	74
8.6	Risques environnementaux.....	74
9.	SITUATION DE LA DETTE.....	76
9.1	Description générale de la dette publique.....	76
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	78
9.3	Dette extérieure.....	82
9.4	Dette intérieure.....	85
9.5	Viabilité et soutenabilité.....	86
10.	ANNEXES.....	88
11.	LEXIQUE.....	90

AGOA	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette publique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOAM	: Bank of Africa Mali
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
CAF	: Coûts, Assurances, Fret
CEDEAO	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNT	: Conseil National de Transition
CNY	: Yuan Chinois
CREDD	: Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CSREF	: Centre de Santé de Référence
CVD	: Cadre de Viabilité de la Dette publique
DGB	: Direction Générale du Budget
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DNP	: Direction Nationale de la Population
DNTCP	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EMOP	: Enquête Modulaire et Permanente
EPIN	: Evaluation des Politiques et Institutions Nationales
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAD	: Fond Africain de Développement
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FIDA	: Fond International de Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
FOB	: Franco à Bord ou Free on Bord (qui signifie littéralement « sans frais à bord »)
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
IADM	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IC	: Indice Composite
IDA	: Association pour le Développement International
IDH	: Indice de Développement Humain
INSTAT	: Institut National de Statistique du Mali
M5-RFP	: Mouvement du 5 juin–Rassemblement des Forces Patriotiques
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de Santé
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISE	: Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PRODEC	: Programme Décennal de Développement de l'Education
SFD	: Système Financier Décentralisé
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africain
UNFPA	: Fonds des Nations unies pour la population
USD	: Dollar des Etats Unis
ZES	: Zone Economique Spéciale



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Boubacar Ben BOUILLE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Mali, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Mali ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Bamako, le 07 SEPT 2021



LE DIRECTEUR NATIONAL

Boubacar Ben BOUILLE

Le Mali est un pays d'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1 241 238 km². Il est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale, le Mali est un pays enclavé qui partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Pour 2020, l'Institut National de la Statistique a estimé la population du Mali à 20,54 millions. La croissance démographique annuelle était estimée à 3,6 % en 2020. Le Mali se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population car un plus de la moitié (50,1 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans.

L'économie malienne a connu une bonne dynamique entre 2015 et 2019, avec une croissance moyenne de plus de 5 % chaque année. Toutefois, le taux de croissance réel du PIB ralentit. En effet, il est passé de 6,2 % en 2015 à 4,8 % en 2019. La croissance du secteur primaire a globalement connu une tendance similaire au PIB réel avec un taux de croissance qui est passé de 6,4 % en 2015 à 4,1 % en 2019. Le taux de croissance du secteur secondaire est irrégulier. Il est passé de -0,2 % en 2015 à 6,8 % en 2017 pour se situer à 3,8 % en 2019. A la différence des secteurs primaire et secondaire, la croissance dans le secteur tertiaire est relativement stable avec une croissance moyenne d'environ 5,9 % entre 2015 et 2019.

Avec l'apparition du COVID-19, le PIB réel a connu un recul de 1,6 % en 2020. Le secteur primaire serait le plus touché avec une baisse de 5,6 %. Quant au secteur secondaire, il a connu une légère baisse à la suite de la pandémie (0,3 %). Seul le secteur tertiaire a connu une hausse mais à un niveau très faible (0,4 %). Les projections montrent que tous les secteurs auront une croissance positive en 2021 et en 2022. Il ressort de l'analyse des perspectives économiques et financières à moyen terme du Mali par L'UEMOA que le pays affiche une évolution favorable des indicateurs macroéconomiques durant la période 2021-2025.

Le Mali a élaboré un Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021 dans le cadre du CREDD. Le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2020 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 643,104 milliards de FCFA contre 521,417 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 121,688 milliards de FCFA correspondant ainsi à 23,34 %. Le BSI 2020 est dominé globalement par le secteur « infrastructures » avec 34,43 % du montant total contre 34,22 % au titre du BSI 2019. Il est suivi du secteur « économie rurale » avec 31,95 % contre 28,48 % en 2019. Ensuite, viennent le secteur secondaire, avec 20,36 % contre 21,40 % en 2019, et les ressources humaines avec 13,26 % contre 15,89 % en 2019.

Le BSI a permis, entre autres, la construction du pont de Kayo reliant Koulikoro à la route nationale menant à Ségou en 2019, la construction de logements sociaux (en 2020, l'Office Malien de l'Habitat compte attribuer plus 5 900 logements sociaux) dans le cadre du projet 50 000 logements sociaux, la mise en œuvre de l'aménagement de la voie d'accès au 3ème pont de Bamako, la construction d'un échangeur au carrefour de Missabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique à Bamako.

Au cours de la période 2015 à 2019, le Mali a respecté tous les critères de premier rang excepté en 2016 et 2018 pour le déficit du solde global, dons inclus. Cela est dû à la revalorisation salariale, à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger et la loi d'orientation et de programmation militaire. S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté en 2018 et 2019 en lien avec les revendications salariales conclues avec la centrale syndicale.

Pour sa première notation en 2019, Moody's Investors Service (Moody's) a attribué au gouvernement de la République du Mali une note d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. En septembre 2020, Moody's a dégradé d'un cran cette note souveraine du Mali, qui passe de « B3 » à « Caa1 », et rabaissé la perspective de « stable » à « négative ». Néanmoins, suite à sa dernière revue en février 2021, Moody's a ramené la perspective de « négative » à « stable ». L'analyse de viabilité de la dette (AVD) du Mali en février 2021 par le FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) montre que le Mali continue à présenter un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme dans l'évaluation conjointe Banque mondiale-FMI de mai 2020, mais que la vulnérabilité augmente. Le risque de surendettement extérieur reste modéré et il existe une marge d'absorption de chocs pour le pays. Le Mali est classé dans la catégorie des pays à capacité d'endettement élevée.

République du Mali



Superficie

1241 248 km²



Population

20 250 834 Hbts

(Source : Banque Mondiale)



Capitale

Bamako



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB par tête en 2020 :

459 016 FCFA

(source : Service nationaux, BCEAO)

- Une économie basée sur **l'agriculture**, les **activités extractives** et le **commerce**
- Proportion de la population de moins de 15 ans en 2018 : **48,8%**
- Principaux produits d'exportation **Or et Coton**
- PIB Nominal en 2020 (Source INSTAT) : **10.011 milliards de FCFA**

1.1 Système politique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique occidentale. La langue officielle est le français, mais on y parle aussi le mandé, le songhaïs, le dogon, le hassanya et le berbère. Connus sous le nom de Soudan français, le pays se joint au Sénégal pour former la Fédération du Mali un an après son adhésion à la Communauté française en 1958. Des différends mènent à une rupture, en 1960. Le Soudan français devient la République du Mali et accède à la souveraineté nationale le 22 septembre 1960.

Le Mali est à sa troisième constitution et la dernière date du 25 février 1992. Cette constitution a été mise en place avec l'avènement de la démocratie et après l'instauration du multipartisme. Des projets de révision constitutionnelle avaient été entamés en 2011, en 2017 et en 2019, en vue d'un référendum avant d'être abandonnés face aux vagues de contestations politiques et sociales.

De nouveau en 2020, le Premier ministre Moctar Ouane, dans la présentation de son plan d'action devant le Conseil national de transition, a fait valoir la nécessité d'une refonte de la loi fondamentale malienne, proposant l'adoption d'une nouvelle constitution par voie référendaire.

Sur le plan politique, le Mali est une République avec un Parlement à une seule chambre et un régime Présidentiel où le pouvoir du Président est renforcé.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif au Mali est exercé par le président de la République et par le gouvernement. Le président de la République est le chef de l'État. Il est le chef des armées, et le président du Conseil supérieur de la magistrature. Il dispose du droit de dissoudre l'Assemblée nationale et de l'initiative référendaire. Élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans (renouvelable une fois), il nomme le Premier ministre (et peut mettre fin à ses fonctions) ainsi que les membres du gouvernement, et préside le Conseil des ministres. Le Premier mi-

nistre est le chef du gouvernement ; il dirige l'action gouvernementale et assure l'exécution des lois.

Le système électoral est du type scrutin à deux tours. Le droit de vote pour les femmes a été reconnu en 1956. Le président est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. Il nomme le Premier ministre, chef du gouvernement et les ministres sur proposition de ce dernier. Le gouvernement peut initier des ordonnances entre les sessions de l'Assemblée nationale, promulgue les lois votées par l'Assemblée nationale et veille à son application. En cas de vacance temporaire, les fonctions du Président de la République sont assurées par le Premier ministre.

En cas de vacance définitive résultant d'une incapacité du Président à exercer ses fonctions, elles sont assurées par le Président de l'Assemblée nationale.

Modibo Kéita était le chef de l'État du Mali indépendant en 1960. Son exercice présidentiel a duré jusqu'au 19 novembre 1968, date à laquelle un coup d'État militaire mit fin à la 1^{ère} République du Mali et Moussa Traoré préside aux destinées du Mali à partir de cette date jusqu'au 26 mars 1991. La fin du règne de Moussa Traoré marque l'avènement de la démocratie et depuis lors, le Mali a connu quatre (4) Présidents : Alpha Oumar Konaré pour deux mandats de 1992 à 1997 et de 1998 à 2002, Amadou Toumani Touré pour deux mandats de 2002 à 2007 puis de 2008 à 2012. Amadou Toumani Touré a démissionné à la suite d'un coup d'État à la fin du mandat et Dionkounda a été désigné comme Président de la transition avant que Ibrahim Boubacar Keita soit élu comme président lors des élections de 2013.

Réélu en 2018, Ibrahim Boubacar Keita sera destitué par un putsch mené le 18 août 2020 par les militaires du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), à la suite des manifestations des maliens répondant massivement aux appels à manifester du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces

Patriotiques (M5-RFP) les 5 juin, 19 juin, 10 juillet, et 11 août 2020.

Une transition est mise en place avec la désignation de l'ancien colonel-major Bah N'Daw comme président de la transition. Le colonel Assimi Goïta, chef de la junte, a été désigné vice-président de la transition. Investis le 25 septembre, ces deux autorités de la transition ont promis que la transition durerait au maximum dix-huit mois.

Le 24 mai 2021, le président Bah N'Daw et son Premier ministre Moctar Ouane seront destitués suite à la publication de la liste non consensuelle des nouveaux membres du gouvernement de la transition. La transition est désormais dirigée par le colonel Assimi Goïta. Choguel Maïga issu des rangs du M5-RFP est nommé Premier ministre de la transition.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif au Mali est incarné par l'Assemblée nationale qui est l'unique chambre où siègent les députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable. A ce titre, les députés bénéficient d'une immunité parlementaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président élu par ses pairs est issu du parti ou du groupe de partis ayant la majorité à l'Assemblée. Un député ayant effectué deux mandats bénéficie de la retraite parlementaire. Le bureau de l'Assemblée est renouvelé chaque année. Les députés se réunissent en session ordinaire et extraordinaire.

L'article 70 de la constitution de 1992 dispose que « la loi est votée par l'Assemblée nationale ». En plus du vote des lois, l'Assemblée nationale contrôle l'action gouvernementale. Elle interpelle le gouvernement et peut voter une motion de censure contre lui. C'est à travers l'exercice du contrôle de l'action gouvernementale que l'Assemblée nationale peut garantir l'équilibre des pouvoirs et permettre une meilleure défense des intérêts du peuple, dont elle assure la représentation nationale. La procédure législative commence par le dépôt du texte de loi sur la table de l'Assemblée nationale à l'initiative soit du gouvernement soit d'un député.

C'est à la fin des discussions sur le rapport de la commission que l'Assemblée nationale vote les lois. Une fois les lois votées, le gouvernement est chargé de leur promulgation.

Les élections législatives se sont déroulées les 29 mars et 19 avril 2020 pour les deux tours afin de renouveler les 147 membres de l'Assemblée nationale du Mali. Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, les taux de participations étaient de 35,73 % et 35,25 % respectivement pour le premier tour et le second tour. Les résultats issus de ces élections ont été vivement contestés. Lors des résultats définitifs, la Cour a annoncé que le parti au pouvoir, le Rassemblement pour le Mali a emporté 51 sièges sur les 147 alors que les résultats provisoires annonçaient 43 députés pour ce parti.

A la suite du putsch du 18 août 2020 et de la mise en place de la transition, le Conseil national de transition (CNT) est l'assemblée législative instituée pour remplacer l'Assemblée nationale durant la période. Le CNT est composé de 121 membres et est chargé de voter les textes des réformes prévues dans le cadre de la transition. Il peut aussi proposer une révision de la Charte de la transition, mais en réunissant au moins le tiers de ses membres, et l'initiative doit être portée par le président de la transition. Cette proposition de révision doit ensuite, pour être adoptée, recueillir les quatre cinquièmes (4/5) des votes des 121 membres.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est le gardien des libertés définies par la Constitution du Mali. Selon la constitution du 25 février 1992, le pouvoir judiciaire est indépendant. La justice est rendue par une Cour suprême, une Cour constitutionnelle, des Cours d'assises, des Cours d'appel, des tribunaux de première instance et leurs sections détachées, des justices de paix à compétence étendue, des tribunaux de travail, des tribunaux de commerce, des tribunaux administratifs et des juridictions pour mineurs.

L'administration de la justice relève du ministère de la justice. La Cour suprême est la plus haute cour de l'Etat. L'article 2 de la loi n° 2016-046 du 23 septembre 2016 fixant l'organisation, les règles de fonc-

tionnement de la cour suprême dispose que : « la Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière judiciaire, administrative et des comptes ». Elle comprend une chambre administrative, une chambre judiciaire et une chambre des comptes. Elle dispose de pouvoirs contre les arrêts de la Cour d'appel et les juridictions de même niveau et aussi contre les jugements rendus en premier et dernier ressort par les juridictions de base. La Cour Suprême est présidée par un Magistrat de l'ordre judiciaire nommé par le Président de la République sur proposition conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La Cour d'appel est la juridiction d'appel des juridictions de base hormis le tribunal administratif. Depuis 1998, il existe trois Cours d'appel au Mali : Bamako, Kayes et Mopti. La Cour d'appel comprend cinq chambres : une chambre civile et commerciale,

une chambre correctionnelle, une chambre d'accusation, une chambre sociale et une chambre des mineurs. Le Tribunal de Première Instance est compétent pour connaître, en premier et dernier ressort, les actions civiles, commerciales et coutumières impliquant des intérêts dont la valeur est inférieure ou égale à 50 000 F CFA.

En ce qui concerne l'exécution des actes authentiques et des décisions judiciaires étrangères, le Mali a signé le 9 mars 1962 un accord de coopération en matière de justice avec la France. Selon cet accord, les décisions contentieuses et gracieuses en matière civile et commerciale rendues par les juridictions siégeant sur le territoire de l'un des Etats doivent, pour avoir autorité de la chose jugée sur le territoire de l'autre Etat, remplir les conditions prévues par la législation de celui-ci.

1.2 Organisation administrative

Dans l'organisation territoriale actuelle, le Mali a trois circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- Le cercle ;
- La commune.

Ces trois niveaux de centralisation ont été créés à la suite d'un vaste projet de décentralisation, dont le processus date des années 90.

Le Mali est divisé en vingt (20) régions. Bamako, la capitale, est la région qui possède un statut particulier. Le district de Bamako rassemble 6 communes. Les régions sont gérées par un conseil régional. Les

conseillers régionaux sont élus par les conseillers communaux.

Le cercle est une collectivité territoriale regroupant plusieurs communes, doté d'une personnalité morale et bénéficiant de l'autonomie financière. Il y a 49 cercles au Mali.

Le Mali possède 703 communes. Les communes sont gérées par un conseil communal élu au suffrage universel direct. Le maire et les adjoints, qui forment le bureau communal, sont élus par les conseillers communaux.

1.3 Situation géographique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest situé entre les 10° et 25° degrés de latitude nord et entre le 4° degré de longitude est et le 12° de longitude ouest. Il a une superficie de 1 241 238 km² et est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal.

Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale après le Niger, il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina

Faso et la Côte d'Ivoire au sud, la Guinée au sud-ouest, le Sénégal à l'ouest, et la Mauritanie à l'ouest et au nord-ouest.

Le climat malien se caractérise par trois saisons : une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmattan. La température varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.

Disposant de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est divisé en trois (03) zones climatiques. Le nord désertique, qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement

sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud. Le sud soudanien, qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1 400 mm.

1.4 Population

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Mali a eu lieu en 2009 où la population était estimée à 14 528 662 habitants. Les femmes représentaient 50,4 % de cette population. En 2020, la population malienne est estimée à 20 540 000 habitants selon les projections de la direction nationale de la population. Le Mali prévoit son cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5), conformément au décret n°98-099/P-RM du 27 mars 1998 fixant la périodicité de réalisation du recensement tous les dix ans. Les travaux préliminaires et intermédiaires du RGPH5 sont en cours depuis quelques années. Celles-ci ont permis de réaliser, entre autres, la cartographie censitaire, le recensement pilote et l'enquête post-censitaire test. Le processus est à sa phase cruciale de mise en œuvre qui est le dénombrement général.

La croissance démographique annuelle était estimée à 3,6 % en 2020. Un peu plus de la moitié (50,1 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans, caractérisant l'extrême jeunesse de sa population. L'analyse selon le sexe révèle que les hommes

sont un peu plus représentés que les femmes dans la population avec respectivement 50,5 % et 49,5 %. Les effectifs aux âges jeunes restent élevés, et diminuent rapidement au fur et à mesure que l'âge augmente ce qui est caractéristique d'un taux de fécondité encore très élevé.

Le ratio population urbaine sur population rurale est fluctuant avec une tendance croissante. Ce ratio est passé de 28,20 % en 2010 à 30,37 % en 2020 selon les estimations de l'INSTAT. Selon les projections de la DNP, ce ratio serait de 44 % en 2025.

Le Mali est un pays laïc où la liberté de culte est consacrée par la loi fondamentale. Trois religions y sont pratiquées : la religion musulmane, la religion chrétienne et les religions traditionnelles. L'islam est la religion de près de 95 % de la population malienne. Le christianisme (catholique et protestant) représente 2,5 % de la population. Le nombre de maliens pratiquant les croyances religieuses autochtones est estimé à 2,5 %.

Tableau 1 : Statistique sur la population du Mali

Libellé	Indicateur
Population en 2020	20 540 000 habitants
Homme	50,5 %
Femme	49,5 %
Taux de croissance moyen annuel de la population entre 2010 et 2020	3,6 %
Taux de croissance de population en 2020	4,2 %
Population par tranche d'âge en 2020	
0-14	50,1 %
15-64	46,0 %
65 et plus	3,8 %

Ratio entre la population urbaine et rurale 2010-2020 selon l'INSAT (%)	
2010	28,20
2011	28,86
2012	32,36
2013	35,86
2014	32,45
2015	32,62
2016	34,048
2017	33,68
2018	35,13
2019	30,95
2020	30,37
Projections du ratio entre la population urbaine et rurale par la DNP (%)	
2025	44
Religion	
L'islam	95 %
Le christianisme	2,5 %
Religion traditionnelle	2,5 %

Source : INSTAT

1.5 Education

Cette section traite de l'organisation des cycles scolaires, du plan de développement en faveur de l'éducation et donne des statistiques par cycle.

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif formel malien est organisé autour de quatre niveaux : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'éducation préscolaire accueille les enfants de 3 à 5 ans, pour une durée de 3 ans. Elle encadre les enfants pour faciliter leur intégration à l'école. L'éducation préscolaire est assurée par des institutions spécifiques ou centres de développement de la petite enfance (jardins d'enfants, garderies, crèches...). L'enseignement préscolaire est peu développé au Mali.

L'éducation fondamentale est constituée depuis 2010 par un cycle unique de 9 ans. Elle se subdivise en fondamental 1 qui va de la première année à la 6^{ème} année et le fondamental 2 couvrant la 7^{ème} à la 9^{ème} année.

L'enseignement secondaire se partage entre l'enseignement secondaire général dans les lycées de la 10^{ème} à la 12^{ème} année, caractérisé par le baccalauréat et l'enseignement secondaire technique, caractérisé par un brevet de technicien.

L'enseignement supérieur accueille les détenteurs du baccalauréat. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. De nos jours, l'enseignement supérieur a été refondé pour la mise en application du système Licence, Master, Doctorat (LMD), d'abord de façon expérimentale en 2007, puis généralisé entre 2007 et 2011. Les diplômes délivrés sont principalement la Licence à la fin du 1^{er} cycle, le Master à la fin du 2nd cycle et le Doctorat à la fin du 3^{ème} cycle.

1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

Doter la population malienne d'une éducation de qualité afin de fournir au pays des compétences indispensables à son développement a toujours été une préoccupation centrale des différents gouverne-

ments qui se sont succédés au fil du temps. C'est pourquoi, depuis 1998, le pays s'est engagé dans la réforme de son système éducatif en se dotant d'un Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) pour l'horizon 2008, mais réajusté jusqu'en 2010 pour tenir compte des nouveaux enjeux du secteur à la suite du diagnostic sectoriel mené en 2009. Ce programme visait, entre autres, à élargir l'accès au deuxième cycle de l'enseignement fondamental et à l'éducation non formelle, améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, renforcer les capacités des services déconcentrés de l'éducation.

Pour atteindre les objectifs du PRODEC, un programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) a été élaboré pour la période 2001-2010 par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Les principaux objectifs quantitatifs du PISE ont consisté à accroître : i) le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental de 64,4 % en 2002 à 89 % en 2010, ii) le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental de 28 % en 2002 à 66 % en 2010 et, iii) le taux d'alphabétisation des adultes d'environ 30 % en 2000 à 55 % en 2010, dont 45 % pour les femmes.

Si la mise en œuvre de ce programme a été essentielle dans les performances enregistrées par le Mali, la crise multiforme que le pays a traversée en 2012 n'a pas permis d'installer à souhait les réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous reste encore une préoccupation majeure. Les intrants logistiques sont indisponibles et/ou insuffisants dans une proportion notable d'établissements et les intrants pédagogiques sont tout aussi insuffisants.

Au regard de ces enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris par le Mali, notamment par rapport à l'agenda 2030 de l'Éducation et l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le nouveau programme décennal de développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle dénommé PRODEC 2 a été lancé pour la période 2019-2028.

Ce programme sectoriel couvre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'inspire des leçons tirées des programmes précédents, se renforce de l'analyse des effets des périls actuels (conflits, catastrophes naturelles, ...) sur le système éducatif et s'attache à fonder un projet politique de société conforme à la vision et aux aspirations légitimes du secteur à l'horizon 2030. Il s'articule autour de cinq réformes majeures. Ces axes de réformes sont : l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif, l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants, la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous, le renforcement de la gouvernance du secteur et le renforcement de la capacité de résilience du secteur.

Le nouveau programme décennal (PRODEC2) vise à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité et à travers un système éducatif inclusif mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Il prévoit de relever la charge horaire moyenne effective des enseignants 8,6 à 17 h/ semaine se rapprocher de 18h statutaires pour un titulaire et de 16h pour un principal. Porter le montant de la dotation en matériel pédagogique et matières de 50.000FCFA à 75.000FCFA par élève, réduirait la proportion d'élèves du privé bénéficiaires de demi- bourses sous forme de matériels à 5 %.

L'objectif est aussi de recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des collectivités : à terme 100 % des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités. En ce qui concerne le secondaire normal, le PRODEC2 prévoit d'augmenter la durée de la formation pour le niveau BAC de 2 à 3 ans et de soumettre tous les enseignants du préscolaire et du Fondamental à une formation initiale, et faire bénéficier chaque année 20 % des enseignants déjà en poste d'une formation continue.

1.5.3 Statistique par cycle

Selon les résultats de l'EMOP 2020, en moyenne, six personnes sur dix (63,4 %) sont sans niveau d'instruction au nombre desquelles il y a 58,8 % d'hommes et 67,9 % de femmes. Seulement 0,9 % de la population a atteint un niveau d'études supérieures.

Avec la crise sécuritaire depuis 2012, les taux bruts de scolarisation ont connu une baisse entre 2011 et 2020 (Tableau 2). Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est estimé à 71,1 % en 2020 contre 79,8 % en 2011. En 2020, les filles sont plus scolarisées que les garçons (72,1 % contre 70,2 %). Le nombre d'élèves par enseignant tenant classe était d'environ 44 en 2018 au fondamental 1. L'abandon volontaire, avec 16,5 % de cas, constitue la principale raison pour laquelle les élèves abandonnent l'école, suivi du manque de moyen avec 4,4 % et du désintéressement des parents (3,5 %). Le taux de redoublement au premier cycle est passé de 20,1 % en 2014 à 18,3 % en 2018.

Le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental s'élève à 54,8 % en 2020 contre 56,7 % en 2011. Les garçons sont moins scolarisés que les filles (56,8 % contre 52,4 %). Dans ce cycle du fondamental, le mariage/grossesse, avec 16,8 % de cas, constitue la principale raison pour laquelle les élèves abandonnent l'école, suivi par l'échec scolaire avec 14,7 %. Le nombre d'élèves par enseignant tenant classe était d'environ 23 en 2018 au fondamental 2.

Au niveau de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, les effectifs ont augmenté de façon générale avant de baisser en 2017. Entre 2014 et 2017, cette augmentation était d'environ 37 711 élèves. S'agissant de l'enseignement technique et professionnel, on observe la même tendance. Le ratio élèves/enseignant est passé de 24,72 en 2011 à 17,3 en 2017. Le taux de transition vers l'enseignement secondaire était de 39,2 % en 2016.

L'enseignement supérieur comprend les universités (les universités de Bamako et de Ségou) et les grandes écoles. En 2016, les 5 universités du pays (4 à Bamako et une à Ségou) totalisaient un effectif cumulé de 42 298 étudiants, dont 29 % de filles et 71 % de garçons. Les trois grandes écoles publiques totalisaient la même année 1 727 étudiants, dont moins de 14 % de filles. Cet effectif représentait 4 % de l'ensemble des universités du pays. En 2016, on constate dans les universités que seuls 29 % des étudiants étaient des femmes. Les effectifs

des hommes dépassaient ceux des femmes, quelle que soit la faculté ou grande école avec des écarts plus ou moins prononcés dans certaines facultés ou grandes écoles. Le taux de transition vers l'enseignement supérieur était de 16,4 % en 2016.

Sur le plan national, les effectifs dans les universités ont diminué entre 2014 et 2015 d'environ 15 370 élèves. Une augmentation significative d'environ 53 450 élèves a été observée entre 2015 et 2016. A partir de cette année-là jusqu'à 2018, la progression est presque constante.

Selon le rapport de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les effectifs des étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur public sont passés de 69 202 en 2016-2017 à 85 284 étudiants en 2017-2018, soit un taux d'accroissement de 23,24 %. Ce taux très élevé trouve son explication, d'une part dans le phénomène de sédentarisation dû au fait qu'il y a eu plus d'entrées que de sorties avec un nombre élevé de néo bacheliers, et d'autre part dans la prise en compte des effectifs des établissements dernièrement rattachés au département de l'enseignement supérieur.

Pour l'année universitaire 2018-2019, les effectifs de l'ensemble des étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur étaient de 84 364, soit un taux de régression de 1,08 %. Ce taux peut trouver son explication, d'une part dans la sortie définitive des restants du système classique, 3759 étudiants, qui ont été diplômés ou exclus parce qu'ayant épuisé leur scolarité, et d'autre part dans le fait qu'il y'a eu moins d'entrées de néo bacheliers, ils étaient 28211 à s'inscrire en 2017 contre seulement 23721 en 2018, soit 4490 de moins.

L'analyse de l'évolution des effectifs selon le sexe montre que l'effectif des femmes a légèrement plus progressé que celui des hommes. Pour l'année universitaire 2018-2019, 33,03 % des étudiants étaient de sexe féminin contre 66,97 % de sexe masculin. Ces proportions étaient respectivement 31,59 % et 68,41 % pour les étudiantes et les étudiants durant l'année universitaire 2017-2018.

Quant aux statistiques liées à l'alphabétisation, le

taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans en 2019. Ce taux est plus élevé chez les hommes ou plus est estimé à 30,8 % en 2020 contre 33,8 % que chez les femmes (40,4 % contre 22,1 %).

Tableau 2 : Évolution des taux de scolarisation et de taux d'alphabétisation

	EMOP 2011	EMOP 2013	EMOP 2014	EMOP 2015	EMOP 2016	EMOP 2017	EMOP 2018	EMOP 2019	EMOP 2020
Taux brut de scolarisation (%) au primaire I	79,8	74,0	72,3	74,1	77,1	76,1	74,6	72,2	71,1
Filles (%)	77,0	71,4	70,4	71,1	75,0	74,8	73,4	70,5	72,1
Garçons (%)	82,3	76,3	74,1	76,8	78,8	77,2	75,7	73,8	70,2
Taux net de scolarisation (%) au primaire I	57,5	54,0	55,4	57,3	60,2	60,9	57,7	58,6	58,3
Filles (%)	55,2	52,7	53,6	55,2	58,9	60,4	57,5	57,8	59,0
Garçons (%)	59,5	55,1	57,0	59,2	61,4	61,4	57,9	59,4	57,7
Taux brut de scolarisation (%) au primaire II	56,7	49,1	52,8	55,4	53,9	54,6	53,9	52,8	54,8
Filles (%)	48,7	43,6	47,5	49,8	53,2	55,3	53,7	53,7	52,4
Garçons (%)	65,2	54,2	57,5	60,3	54,6	53,9	54,0	52,1	56,8
Taux net de scolarisation (%) au primaire II	26,3	23,2	28,0	31,1	31,9	29,5	27,6	32,9	31,9
Filles (%)	23,4	20,6	25,5	28,3	32,3	30,7	27,9	32,6	32,0
Garçons (%)	29,4	25,6	30,2	33,5	31,5	28,4	27,3	33,1	31,7
Population de 6 ans ou plus sans instruction (%)	58,0	62,5	62,7	61,5	62,0	62,0	60,2	61,1	63,4
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (%)	33,4	35,2	31,0	33,1	31,0	34,3	35,5	33,8	30,8
Femmes (%)	24,6	24,1	21,5	22,2	21,6	24,6	25,7	24,5	22,1
Hommes (%)	43,1	47,5	41,5	45,1	41,4	44,8	46,2	43,9	40,4

Source : INSTAT

Selon les données de la Banque Mondiale, les dépenses moyennes d'éducation ont représenté environ 17,57 % des dépenses gouvernementales et 3,5 % du PIB entre 2010 et 2017. En 2017, les dépenses publiques d'éducation se chiffraient à 3,787 % du PIB contre 3,096 % en 2016. Le 1er cycle du fondamental, avec 37,4 % de cette enveloppe, bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes

d'éducation, suivi de l'enseignement supérieur (21,5 %), du 2nd cycle du fondamental (18,1 %) du secondaire général (11,6 %), de la formation professionnelle (6,2 %), de la formation des enseignants (3,4 %), du préscolaire (1,1 %), du secondaire technique (0,6 %) et, enfin de l'éducation non formelle (0,3 %).

1.6 Santé

Cette section renseigne sur l'architecture générale du système de santé, donne des statistiques générales sur l'état de santé des populations et informe sur les prévalences des principales maladies.

1.6.1 Architecture du système de santé

Le système de santé est composé de l'ensemble des structures et organismes publics (Etat et collectivités territoriales), privés, communautaires (associations et mutuelles, fondations) et confessionnels

ainsi que les ordres professionnels de la santé, dont l'action concourt à la mise en œuvre de la politique nationale de santé. Les objectifs de la politique sont l'amélioration de la santé des populations, l'extension de la couverture sanitaire et la recherche d'une plus grande viabilité et de performance du système de santé.

La pyramide sanitaire du Mali fonctionne par référencement de niveau à niveau (on distingue trois niveaux). Au niveau primaire, on trouve les centres de santé communautaires (CSCOM). Au niveau secondaire, on a les centres de santé de référence (CSREF) et au niveau tertiaire on trouve les hôpitaux. Les hôpitaux sont au niveau des régions et du district de Bamako. Les CSREF sont au niveau des cercles et des communes du district de Bamako. Les CSCOM sont au niveau des communes et des quartiers du district de Bamako. Les CSREF sont liés aux directions régionales de santé et leur rôle est d'agir en tant que lien entre les CSCOM et les hôpitaux.

A côté de la médecine conventionnelle, existe la médecine traditionnelle dont les praticiens travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la médecine moderne, notamment dans la fabrication de certains médicaments à l'aide de plantes. En 2020, la proportion de la population ayant consulté un guérisseur ou

un marabout est estimé à 15,8 %. Ce taux est de 7,0 % en milieu urbain contre 18,7 % en milieu rural. Selon le sexe, ce taux est plus élevé chez les hommes (16,9 %) que chez les femmes (14,9 %).

La proportion de la population habitant à moins d'un kilomètre d'un établissement de santé est de 41,0 %, avec 36,0 % en milieu urbain contre 41,5 % en milieu rural. La proportion de la population habitant à plus de 15 kilomètres d'un établissement de santé était de 7,5 % en 2020. Ce taux est moins élevé en milieu urbain (2,9 %) qu'en milieu rural (9,0 %).

1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Les données du tableau 3 indiquent que l'espérance de vie à la naissance a connu une tendance haussière de 2000 à 2018. Son niveau est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et cela durant toute la période. Par ailleurs, le taux de mortalité néonatale au Mali a baissé entre 2000 et 2019 passant de 50,7 à 32,1, soit une baisse de globale d'environ 37 %. Quant à la mortalité infantile, elle a diminué d'environ 50 % durant la même période. Cela est en partie dû aux efforts du gouvernement et des partenaires dans le cadre de la gratuité des certains médicaments.

Tableau 3 : Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Mali

Année	Espérance de la vie à la naissance (années)			Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1000)
	Homme	Femme	Global		
2000	47,38	48,75	48,06	50,7	187,2
2001	48,09	49,42	48,75	49	180,9
2002	48,88	50,19	49,54	47,4	174,5
2003	49,73	51,01	50,37	45,9	168,2
2004	50,59	51,85	51,22	44,5	162,1
2005	51,42	52,68	52,05	43,4	156,3
2006	52,21	53,46	52,83	42,4	150,7
2007	52,92	54,17	53,55	41,5	145,3
2008	53,56	54,81	54,19	40,6	140,1
2009	54,12	55,37	54,75	39,7	135,1
2010	54,62	55,87	55,25	38,8	130,3

2011	55,06	56,32	55,70	37,9	125,5
2012	55,49	56,76	56,13	37	121,1
2013	55,92	57,22	56,57	36,2	116,7
2014	56,36	57,7	57,03	35,5	112,5
2015	56,81	58,19	57,50	34,8	108,6
2016	57,27	58,69	57,98	34,1	104,8
2017	57,71	59,18	58,45	33,5	101,1
2018	58,13	59,64	58,89	32,8	97,4
2019	-	-	-	32,1	94

Source : Banque Mondiale

1.6.3 Prévalence des maladies

Au cours du deuxième passage de l'EMOP 2020, le taux de morbidité est estimé à 30,8 %. Il est plus élevé pour les individus vulnérables comme les personnes âgées de plus de soixante ans (44,8 %) et les enfants de moins de cinq ans (38,6 %). Le paludisme, ou la fièvre, constituait la principale pathologie dont souffrait la population malienne avec 20,6 %.

Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme en 2019, le Mali fait partie des dix pays concentrant le plus grand nombre de cas de paludisme et de décès associés. De 2015 à 2018, le nombre de cas s'est stabilisé entre 387 et 391 pour 1 000 personnes à risque, tandis que le nombre de décès a chuté de 30 %, passant de 0,89 à 0,62 pour 1 000 personnes à risque. Selon les données de la Banque Mondiale, l'incidence du paludisme est passée de 382,5 (pour 1000 habitants à risque) en 2010, à 391,18 en 2015 et à 386,77 en 2018. Le rapport de l'OMS indique par ailleurs que le paludisme a un impact significatif sur les enfants de moins de 5 ans au Mali. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans atteint d'anémie grave au Mali est le deuxième plus élevé au monde.

Concernant le VIH/SIDA, des questions ont été posées aux enquêtés pour évaluer leur connaissance des moyens de prévention du VIH lors de la sixième Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-VI) en 2018. Les résultats montrent que 62 % des femmes et 76 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré qu'on pouvait éviter les risques de contracter le VIH en utilisant des préservatifs à chaque rapport

sexuel. Par ailleurs, 69 % des femmes et 79 % des hommes ont répondu par l'affirmative à la question de savoir si la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire sexuel non infecté et qui n'a aucun autre partenaire sexuel, permet d'éviter les risques de contracter le VIH.

Globalement, 57 % des femmes et 70 % des hommes connaissent à la fois ces deux moyens de prévention du VIH. Le pourcentage des hommes connaissant les deux moyens de prévention du VIH est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (79 % contre 67 %).

Le taux de prévalence du VIH/SIDA était estimé à 1,2 % en 2019 contre 1,4 % en 2004. Pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, ce taux est passé de 1 % en 2004 à 0,8 % en 2019.

Par ailleurs, l'OMS indique, en 2018, que le Mali amorce une transition épidémiologique avec l'émergence de maladies liées à l'urbanisation, à la sédentarité et au changement dans le mode d'alimentation. C'est le cas, par exemple, de l'hypertension qui touche 15 % de la population et la prévalence du diabète estimée à 9,3 %.

Le Mali a connu 8 cas de maladies liées au virus Ebola en 2014, dont 6 décès ont été signalés. Mais des actions entreprises par les autorités ont permis de rapidement les circonscrire.

Le mercredi 25 mars 2020, le Mali a allongé la liste des pays affectés par la pandémie de Corona Virus. A la date du 18 mars 2021, le pays comptait 9 118

cas confirmés de COVID-19, dont 6 574 guéris et 366 décès.

Dès le 17 mars 2020, le Conseil Supérieur de Défense Nationale, réuni en session extraordinaire, a adopté un certain nombre de mesures. D'un coût estimé à 3 322 417 000 FCFA, un plan d'actions qui est articulé autour de la prévention et de la prise en charge a été formulé. Pour un total de 2 436 517 000 FCFA, les activités de prévention sont essentiellement basées sur la surveillance épidémiologique, les ressources humaines, le transfert des patients, le renforcement des mesures d'hygiène, la communication, la mobilisation sociale et la coordination et suivi des activités. En ce qui concerne la prise en charge, on note la disponibilité des équipements médicaux, la prise en charge du personnel de garde et la prise en charge médicale des cas confirmés. Le montant total de cette prise en charge est de 885 900 000 FCFA.

Le FMI a approuvé en faveur du Mali un décaissement de 146,668 millions de DTS (environ 200,4 millions de dollars, ou 78,6 % de la quote-part) au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour aider le pays à satisfaire ses besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements face à l'évolution rapide de la pandémie. Cela fait suite à l'approbation d'un allègement du service de la dette envers le FMI d'environ 10 millions de dollars au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.

Dans le cadre de la Facilité COVAX, le Mali est le premier pays du Sahel Central à recevoir ces vaccins contre la COVID-19 en Afrique de l'Ouest. Le pays a fait des commandes de près de 1,4 million de doses sur la période courant jusqu'à fin mai 2021. A la date du 05 mars 2021, le Mali a reçu 396 000 doses de vaccin anti-COVID-19, le vaccin AstraZeneca AZD1222 produit par le Serum Institute of India (SII).

1.7 Emploi

Ce point renseigne sur la population active, le taux de chômage et le taux de sous-emploi. Il fournit également des informations sur le caractère formel ou informel de l'emploi et présente la politique de l'emploi au Mali. Finalement des esquisses de la dynamique de l'emploi sont données.

1.7.1 Population active

Selon les données de la banque mondiale, la population active du Mali est estimée à 7 179 725 en 2019 et est composée de 42,23 % de femme contre 57,77 % d'hommes. L'INSTAT estime la population en âge de travailler (15 ans et plus) à 10 238 459, soit 49,85 % de la population en 2020. Cette catégorie de population se répartit en actifs employés (6400 459), en chômeurs (279 314) et en inactifs (3 558 687).

Il ressort des chiffres de l'INSTAT que 65,24 % des personnes âgées de 15 ans et plus occupent un emploi ou en recherchent activement sur le marché du travail. Ce taux était de 68,9 % en 2019.

En 2020, les femmes étaient moins actives que les hommes (48,5 % contre 78,1 % respectivement). Selon le milieu de résidence, le taux d'activité était plus élevé en milieu rural (65,3 %) qu'en milieu urbain

(54,3 %).

En comparant avec les données de 2019 et de 2011, les tendances sont similaires. En effet, on constate en 2019 que les femmes étaient moins actives que les hommes (56,6 % contre 82,2 %) et que le taux d'activité était 59,7 % en milieu urbain contre 72,5 % en milieu rural. En 2011, le taux d'activité des femmes était estimé à 72,3 % contre 81,4 %) pour les hommes. Ce taux était de 78,9 % en milieu rural contre 69,7 % en milieu urbain. Selon l'INSTAT, la proportion de la population de 15 ans ou plus occupée a baissé entre 2011 et 2020, passant de 68,9 % à 62,5 %.

1.7.2 Taux de chômage

En 2020, le chômage frappe 4,2 % de la population en âge de travailler (15 ans ou plus). Les hommes sont légèrement plus touchés que les femmes par le phénomène (4,3 % contre 4,0 % respectivement). Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (7,7 % et 3,1 % respectivement en 2020). Après des fluctuations entre 2011 et 2015, le taux de chômage s'est inscrit dans une tendance baissière depuis 2016.

Tableau 4 : Evolution du taux de chômage

	EMOP 2011	EMOP 2013	EMOP 2014	EMOP 2015	EMOP 2016	EMOP 2017	EMOP 2018	EMOP 2019	EMOP 2020
Taux de chômage (%) des 15-64 ans	10,5	10,8	10,3	10,6	10,6	9,3	8,4	5,4	4,2
Milieu Urbain (%)	15,5	12,3	13,5	13,2	13,0	11,4	12,2	8,7	7,7
Milieu Rural (%)	9,1	10,3	9,3	9,4	9,8	8,6	7,1	4,3	3,1
Femmes (%)	15,9	15,1	15,8	13,6	12,1	10,6	9,7	6,1	4,0
Hommes (%)	5,3	7,2	5,4	7,5	9,4	8,3	7,5	4,9	4,3
Population de 15 ans ou plus occupée (%)	68,9	64,4	65,2	64,9	64,8	61,6	54,0	65,1	62,5

Source : INSTAT

1.7.3 Taux de sous-emploi

Selon les estimations de l'OIT, le taux de sous-emploi (visible) était évalué à 17,3 % en 2019. Ce taux était plus faible chez les hommes (16,4 %) que chez les femmes (18,6 %). Selon le milieu de résidence, ce taux était de 17,5 % en milieu rural contre environ 16,8 % en milieu urbain. Selon les classes d'âges, le taux de sous-emploi était de 25,6 % chez les actifs âgés de 15 à 24 ans et de 13,5 % chez les actifs âgés de plus de 25 ans.

Les résultats de l'enquête régionale intégrée sur les emplois dans le secteur informel (ERI – ESI) de 2017 au Mali montrent que le taux de sous-emploi lié au temps de travail (SU2) était de 18,4 %, dont 15,3 % chez les hommes et 23,1 % chez les femmes. Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3) était de 27,0 % et la mesure composite de la sous-utilisation de la main œuvre était de 37,6 %.

La distribution du taux de sous-emploi selon le niveau d'éducation en 2017 montre que le taux était de 26,4 % chez les actifs ayant un niveau supérieur, 25,1 % chez ceux ayant un niveau secondaire et 17,2 % chez les actifs ayant un niveau primaire. Ce taux était de 16 % chez les actifs sans aucun niveau d'instruction.

Selon l'INSTAT, le taux combiné du sous-emploi, lié au temps de travail, et du chômage était estimé à 11,2 % en 2020. Ce taux était plus faible chez les hommes (9,1 %) que chez les femmes (14,3 %). Selon le milieu de résidence, ce taux était de 9,7 % en milieu rural contre 16,3 % en milieu urbain. Selon

les classes d'âges, le taux combiné du sous-emploi, lié au temps de travail, et du chômage était le plus élevé chez les personnes âgées de 15 à 24 ans (15,7 %), suivies par celles de la classe de 25 ans à 34 ans (14,3 %).

1.7.4 Emploi formel et informel

Les résultats de l'EMOP 2020 montrent que 63,3 % de la population en emplois travaillent dans le secteur primaire suivi du commerce avec 15 %, de l'industrie (12,1 %) et des services (9,6 %). Le secteur primaire emploie une grande partie des actifs du milieu rural et ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 76,5 % des actifs en milieu rural travaillent dans le secteur primaire contre 19,9 % des actifs en milieu urbain. Selon le niveau d'éducation, 70,9 % de ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction travaillent dans le secteur primaire contre seulement 3,1 % de ceux qui ont un niveau supérieur.

Les activités commerciales et les services sont plus développés en milieu urbain. En effet, les secteurs du commerce et des services emploient près de deux occupés sur trois actifs du milieu urbain (36,2 % pour le commerce et 31,2 % pour les services). Le secteur des services emploie une grande partie de ceux qui ont un niveau secondaire (61,9 %) et supérieur (73,4 %).

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) en 2017, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois. Il ressort que les employés qui travaillaient dans le secteur public au Mali en 2017, sont beaucoup plus représentés dans les emplois formels

(93,7 %) que dans les emplois informels (6,3 %). Cependant, pour le secteur privé, la quasi-totalité (97,5 %) des employés sont dans l'informel.

un emploi formel contre seulement 2,5 % de ceux travaillant dans le privé et 0 % de ceux travaillant dans les ménages.

En examinant les résultats de l'analyse par secteur institutionnel, il ressort qu'un peu plus de neuf travailleurs sur dix (93,7 %) du secteur public occupe

En 2018, selon les estimations de l'OIT, le secteur informel à lui seul abritait plus de 93,4 % des emplois.

Tableau 5 : Répartition de la population active occupée par milieu, sexe, niveau d'instruction selon la branche d'activité en 2020 (%)

	Primaire	Industrie	Commerce	Service
Urbain	15,9	16,7	36,2	31,2
Bamako	2,3	17	39,4	41,3
Autres Villes	32	16,4	32,4	19,2
Rural	76,5	10,8	9,1	3,5
Sexe				
Masculin	65,9	11,4	11,7	11
Féminin	59,6	13,2	19,8	7,4
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	70,9	11,3	13,1	4,6
Fondamental I	56,8	14	19,6	9,5
Fondamental II	35	17,2	24,9	23
Secondaire	11,6	12,7	13,8	61,9
Supérieur	3,1	4,8	18,7	73,4
Ensemble	63,3	12,1	15	9,6

Source : INSTAT (EMOP 2020)

1.7.5 Politique de l'emploi

A travers diverses actions, le Mali met en œuvre depuis 1998, une Politique Nationale de l'emploi (PNE). Cette politique entend promouvoir toutes les formes d'emploi et agir sur tous les leviers qui conditionnent l'emploi, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'apprentissage, de culture entrepreneuriale, de soutien aux initiatives productives, de promotion de l'investissement, d'accès aux ressources ou de modalités d'utilisation de la force de travail.

La PNE a connu une révision en 2014 pour prendre en compte ces mutations et les changements annoncés dans les années à venir. La PNE de 2014 est articulée en six points essentiels :

- Assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales ;

- Assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles ;
- Renforcer les actions ciblées de promotion et de création d'emplois ;
- Renforcer les actions directes de promotion de l'emploi ;
- Améliorer l'employabilité pour faciliter l'accès au marché du travail ;
- Améliorer la gouvernance du marché de l'emploi ;
- Renforcer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi ;
- Consolider le dialogue social, source d'efficacité de la PNE.

Dans la PNE de 2014, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants est recherchée à travers une meilleure

articulation entre la formation et l'emploi, qui passe par : (i) l'amélioration de la connaissance du marché de l'emploi, (ii) le développement des offres de formation dans les filières porteuses, (iii) le développement de l'esprit d'entrepreneuriat et la mise en place d'incubateurs, (iv) le développement du partenariat Public-Privé, (v) la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'insertion socioprofessionnelle des sortants, (vi) la mise en place d'un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages, (vii) le développement de l'attractivité du sous-secteur de la recherche scientifique et technologique, et (viii) l'intensification des stratégies de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans des métiers non traditionnels et les filières porteuses.

Pour mener à bien la PNE, plusieurs structures interviennent sur le marché de l'emploi au Mali au cours des deux dernières décennies. Il s'agit, entre autres de :

- La Direction Nationale de l'Emploi dont la mission est d'élaborer les éléments de la politique nationale de l'emploi et assurer la coordination et le suivi de sa mise en œuvre ;
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi qui œuvre au Placement, aux Programmes de promotion d'emploi, à l'information sur le marché du travail, à la formation professionnelle ;
- L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes qui fait la promotion de l'emploi des jeunes ;
- Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi dont la mission est de garantir des projets de création d'entreprise et de servir de caution.

A travers les différentes structures créées pour accompagner la création d'emplois, les autorités ont aussi mis l'accent sur le développement des filières

porteuses en collaboration avec les centres de formation. Cela permet de concilier la théorie à la pratique. L'agence pour l'emploi des jeunes a initié un programme de stages professionnels à l'endroit des jeunes diplômés pour augmenter leur chance d'employabilité et de se familiariser avec l'environnement professionnel. Une facilité fiscale est aussi accordée aux jeunes entrepreneurs qui sont dispensés du paiement d'impôts durant trois années après la création de leurs entreprises.

En somme, les actions de politique d'emploi sont :

- Les formations ;
- La promotion de l'entrepreneuriat ;
- L'appui institutionnel ;
- La promotion du volontariat ;
- La collecte et diffusion d'informations sur l'emploi.

1.7.6 Dynamique de l'emploi

En considérant un scénario de croissance annuelle de 3,6 % de la population malienne, l'augmentation de la population active atteindrait 120 000 personnes par an en 2020 selon le BIT. Le rapport de l'UNFPA montre que 10,2 millions de jeunes auront 16 ans ou moins en 2020 et 13,5 millions auront moins de 18 ans en 2030. Cela entraîne de nombreux défis en termes d'emplois à créer dans le futur.

Le nombre d'arrivées sur le marché du travail est bien sûr nettement plus important que le seul accroissement de la population active. Une étude Beaujeu et al. (2011), estime ces arrivées à 278.000 en 2010. La même étude estime à pas moins de 434.000 le nombre d'arrivées sur le marché du travail malien en 2030. Ces données sur le nombre annuel d'arrivées donnent un bon ordre de grandeur du défi de l'insertion des jeunes au monde du travail au Mali.

1.8 Rappel des agrégats principaux

1.8.1 Niveau de développement

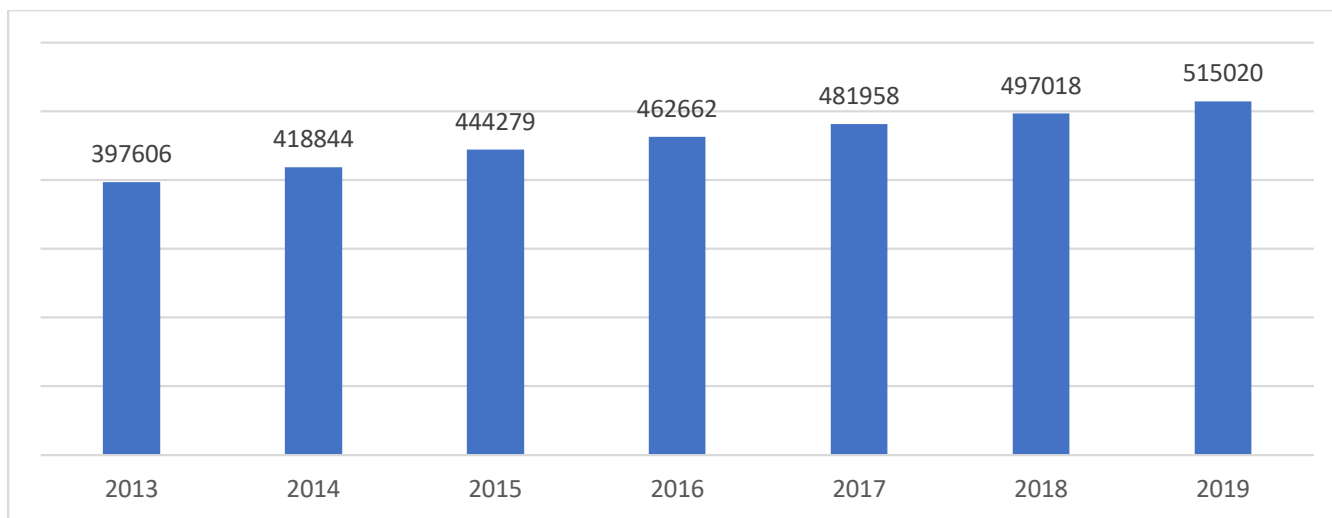
En 2020, le Mali a été classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice de développement humain (IDH) de 0,434 et placé au rang 184 sur 189 pays. En 2019, le pays occupait le même rang au niveau mondial avec un

IDH de 0,423.

L'IDH du Mali est inférieur à la moyenne des pays du groupe de développement humain faible (0,689) et en dessous de la moyenne de 0,547 pour les pays d'Afrique subsaharienne. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le PIB par tête est faible mais en progression. Il a atteint 515 020 FCFA en 2019. Sur la période 2013-2019, il a augmenté en moyenne de 4,42 % par an.

Figure 1. : Evolution du PIB par tête (FCFA)



Source : Banque Mondiale

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau 6 présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 6 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2015 et 2020.

Milliards FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (EST)
Economie nationale						
PIB Nominal	7 747,7	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 125,6	10 011,6
Croissance du PIB réel (en %)	6,2	5,9	5,3	4,7	4,8	-1,6
Taux d'investissement (en %)	20,8	24,0	21,6	20,5	21,4	18,2
Taux d'inflation (en %)	1,4	-1,8	2,2	1,9	-3,0	0,5
Balance des paiements						
Exports FOB	1 606,8	1 675,9	1 685,9	1 991,4	2 153,4	2 258,3
Imports FOB	1 888,1	2 018,0	2 095,5	2 204,0	2 527,0	2 358,0
Solde	-281,3	-342,1	-409,6	-212,6	-373,6	-99,7
Balance courante, y compris dons	-412,5	-602,0	-704,3	-459,9	-755,1	-375,2
Finances publiques						
Recettes et dons	1 438,6	1 522,2	1 789,8	1 475,9	2 173,3	2 049,0
Dépenses	1 622,3	1 850,1	2 045,1	1 925,5	2 343,9	2 548,0
Solde	-183,7	-327,9	-255,3	-449,6	-170,6	-499,0
Dettes publiques	2 376,0	2 986,0	3 168,0	3 496,8	4 106,0	4 757,0
Dettes intérieure	622,0	913,0	986,0	1 208,7	1 424,4	1 763,3
Dettes extérieure	1 754,0	2 074,0	2 182,0	2 288,2	2 681,6	2 993,7
Dettes intérieure en % du PIB nominal	8,0	11,0	11,1	12,8	14,1	17,6
Déficit budgétaire (solde primaire de base)						
En valeur	112,4	-66,2	83,5	-165,7	339,9	62,0
En pourcentage du PIB nominal (%)	1,2	-2,0	-0,8	-3,6	-1,7	-8,8

Source : INSTAT, BCEAO, DGDP (Avril 2021)

2.1. Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Au niveau du PIB

Le produit intérieur brut du Mali est passé de 7 747,7 milliards en 2015 à 10 125,6 milliards en 2019, soit une création de richesses de 2 377,9 milliards F CFA sur la période. Cette croissance est tirée par

les bonnes productions d'or et de coton. Le PIB a connu une baisse en 2020 avec l'avènement du COVID-19 pour se situer à un niveau de 10 011,6 milliards FCFA. Après 2020, le PIB devrait connaître une hausse continue.

Tableau 7. Evolution du niveau du PIB entre 2015 et 2025

Année	2015	2016	2017	2018	2019(E)	2020(E)	2021(p)	2022(p)
PIB nominal (Milliards FCFA)	7 747,7	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 125,6	10 011,6	10 594,5	11 380,2

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

2.1.2 Croissance du PIB réel

L'économie malienne a connu une bonne dynamique entre 2015 et 2019, avec une croissance moyenne de plus de 5 % chaque année. Toutefois, le taux de croissance réel du PIB ralentit. En effet, il est passé de 6,2 % en 2015 à 4,8 % en 2019. La croissance du secteur primaire a globalement connu une tendance similaire au PIB réel avec un taux de croissance qui est passé de 6,4 % en 2015 à 4,1 % en 2019.

Le taux de croissance du secteur secondaire est irrégulier. Il est passé de -0,2 % en 2015 à 6,8 % en 2017 pour se situer à 3,8 % en 2019. A la différence

des secteurs primaire et secondaire, la croissance dans le secteur tertiaire est relativement stable avec une croissance moyenne d'environ 5,9 % entre 2015 et 2019.

Avec l'apparition du COVID-19, le PIB réel a connu un recul de 1,6 % en 2020. Le secteur primaire serait le plus touché avec une baisse de 5,6 %. Quant au secteur secondaire, il a connu une légère baisse à la suite de la pandémie (0,3 %). Seul le secteur tertiaire a connu une hausse mais à un niveau très faible (0,4 %). Les projections montrent que tous les secteurs auront une croissance positive en 2021 et en 2022.

Tableau 8. Evolution de la croissance du PIB réel par secteur (en %)

Mali	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB total	6,2	5,9	5,3	4,7	4,8	-1,6	4,3	5,8
Secteur primaire	6,4	7,5	5,1	6,0	4,1	-5,6	7,4	6,7
Secteur secondaire	-0,2	0,8	6,8	5,3	3,8	-0,3	1,4	6,3
Secteur tertiaire	8,7	6,7	4,9	3,7	5,6	0,4	3,4	5,1
Dont PIB non marchand	8,1	6,8	4,8	3,7	4,0	2,5	2,0	4,1
Droits et taxes	16,6	9,0	3,7	-0,3	7,2	-2,2	3,0	4,5

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

Le secteur primaire contribue le plus au PIB. En effet, durant la période 2015-2020, ce secteur a contribué en moyenne à 36,8 % au PIB contre 33,0 % et 20,2 % pour le secteur tertiaire et le secteur secondaire respectivement. Durant la période, le PIB est com-

posé à 10,0 % de PIB non marchand en moyenne chaque année. Les projections montrent que cette structure du PIB resterait inchangée dans les deux années à venir.

Tableau 9. Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Mali	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	37,2	36,9	36,9	37,1	36,8	35,6	36,8	37,3
Secteur secondaire	18,1	18,4	19,4	20,7	21,4	21,8	20,9	20,7
Secteur tertiaire	34,5	34,6	33,6	32,3	32,1	32,5	32,3	32,1
Dont PIB non marchand	10,2	10,1	10,1	9,8	9,7	10,1	10,0	9,9
Droits et taxes	7,4	9,1	8,8	8,2	8,3	8,2	8,2	8,1

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

2.2 Détail du produit intérieur brut

En analysant le PIB selon les différents secteurs de l'économie, il ressort que la valeur ajoutée du secteur primaire a connu une hausse entre 2015 et 2020. En effet, elle est passée de 2 884,6 milliards de FCFA en 2015 à 3 562,3 milliards de FCFA en 2020.

Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée est évaluée à 2 178,5 milliards de FCFA en 2020 contre 1 401,5 milliards de FCFA en 2015. Ce secteur est dominé par l'industrie extractive avec 1 030,7 milliards de FCFA de richesses créées en 2020 contre 544,3 milliards de FCFA en 2015. L'industrie manufacturière regroupant les industries agroalimentaires, textiles et autres industries vient en deuxième position dans la création de richesses dans le secteur avec un montant de 682,2 milliards en 2020 contre 497,9 milliards en 2015. Les branches bâtiment et travaux publics et Electricité - Eau - Gaz ferment la marche

avec des créations de richesses de 425,5 milliards FCFA et 40,1 milliards de FCFA respectivement en 2020.

Pour le secteur tertiaire, sa valeur ajoutée est passée de 2 675,1 milliards de FCFA en 2015 à 3 256,6 milliards de FCFA en 2020. Ce secteur est tiré par le commerce, dont la valeur ajoutée était estimée à 977,3 milliards de FCFA en 2020 contre 927,1 milliards de FCFA en 2015. Les Banques, assurances et autres services occupent le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 945,6 milliards de FCFA en 2020 contre 749,8 milliards de FCFA en 2015. La branche des transports et télécommunications suit avec une valeur ajoutée estimée à 508,1 milliards de FCFA en 2020 contre 423,9 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 10. PIB en valeur, détail des secteurs

	2015	2016	2017	2018	2019 (est)	2020 (est)	2021 (prev)	2022 (prev)
Secteur primaire	2 884,6	3 064,9	3 291,4	3 517,4	3 726,8	3 562,3	3 898,7	4 242,5
Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche	2 884,6	3 064,9	3 291,4	3 517,4	3 726,8	3 562,3	3 898,7	4 242,5
Secondaire	1 401,5	1 530,3	1 729,9	1 967,1	2 171,4	2 178,5	2 215,1	2 359,9
Industrie extractive (activités extractives et métallurgie fonderie- or)	544,3	681,0	754,3	932,0	1 029,6	1 030,7	1 015,4	1 055,0
Industries manufacturières (Industries agroalimentaires, textiles, autres industries)	497,9	457,8	541,1	596,4	669,5	682,2	707,4	767,7
Electricité - Eau - Gaz	25,0	29,4	31,5	33,3	36,9	40,1	44,1	48,6
Bâtiment et travaux publics	334,4	362,1	403,0	405,4	435,4	425,5	448,2	488,5

Tertiaire	2 675,1	2 873,5	3 000,7	3 065,3	3 247,1	3 256,6	3 425,3	3 655,7
Transports – Télécommunications	423,9	430,2	445,6	459,2	483,0	508,1	547,4	598,4
Banques, Assurances et Autres Services	749,8	768,9	816,7	857,8	918,1	945,6	994,4	1 058,9
Commerce	927,1	920,2	950,3	969,8	1 010,1	977,3	1 015,5	1 071,6
PIB Marchand	6 961,3	7 468,6	8 022,1	8 549,9	9 145,3	8 997,4	9 539,0	10 258,1
PIB non marchand	786,4	843,3	900,1	932,1	980,3	1 014,2	1 055,5	1 122,1
Droits et Taxes	574,3	754,2	788,1	778,5	835,9	825,6	868,0	926,8
PIB total	7 747,7	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 125,6	10 011,6	10 594,5	11 380,2

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

2.2.1 PIB en composition

L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre, qu'après l'agriculture, l'élevage et la pêche (combinés ensemble), le commerce est le principal contributeur à la formation du PIB avec une contribution moyenne de 10,6 % par an entre 2015 et 2020.

La branche des banques et assurances et celle de l'industrie extractive suivent avec une contribution moyenne d'environ 9,3% chacune. Les industries manufacturières quant à elles contribuent à environ 6,3% à la formation du PIB. Les autres composantes contribuent à moins de 5,5 % chacune à la formation du PIB de l'économie malienne.

Tableau 11. Evolution des composantes des différents secteurs de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019 (est)	2020 (est)	2021 (prev)	2022 (prev)
Secteur primaire	37,2	36,9	36,9	37,1	36,8	35,6	36,8	37,3
Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche	37,2	36,9	36,9	37,1	36,8	35,6	36,8	37,3
Secondaire	18,1	18,4	19,4	20,7	21,4	21,8	20,9	20,7
Industrie extractive (activités extractives et métallurgie fonderie- or)	7,0	8,2	8,5	9,8	10,2	10,3	9,6	9,3
Industries manufacturières (Industries agroalimentaires, textiles, autres industries)	6,4	5,5	6,1	6,3	6,6	6,8	6,7	6,7
Electricité - Eau - Gaz	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Bâtiment et travaux publics	4,3	4,4	4,5	4,3	4,3	4,3	4,2	4,3
Tertiaire	34,5	34,6	33,6	32,3	32,1	32,5	32,3	32,1
Transports – Télécommunications	5,5	5,2	5,0	4,8	4,8	5,1	5,2	5,3
Banques, Assurances et Autres Services	9,7	9,3	9,2	9,0	9,1	9,4	9,4	9,3
Commerce	12,0	11,1	10,7	10,2	10,0	9,8	9,6	9,4
PIB Marchand	89,9	89,9	89,9	90,2	90,3	89,9	90,0	90,1
PIB non marchands	10,2	10,1	10,1	9,8	9,7	10,1	10,0	9,9
Droits et taxes	7,4	9,1	8,8	8,2	8,3	8,2	8,2	8,1
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

2.2.2 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 10 716,9 milliards de FCFA en 2020 contre 8 952,6 milliards de FCFA en 2015. La demande extérieure nette était évaluée à -705,3 mil-

liards F CFA en 2020 contre -1 204,9 milliards en 2015.

En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par la consommation finale, dont le montant était estimé à 9 284,8 milliards de FCFA en 2020 contre 2 035,7

milliards F CFA pour la Formation brute de capital fixe (FBCF) . Entre 2019 et 2020, la consommation et la FBCF ont enregistré des hausses respectives de 2,2 % et 0,3 %. Cette faible hausse de la consommation

et de la FBCF combinée à l'évolution de la variation des stocks explique la baisse de la demande interne en 2020 (-4,7 %).

Tableau 12. Evolution du PIB malien par composante (milliards de FCFA)

	2015	20116	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Demande interne	8952,6	9714,8	10139,2	10534,4	11249,1	10716,9	11554,4	12457,6
Consommation finale	7344,1	7723,0	8213,0	8594,6	9083,5	9284,8	9718,4	10214,1
Privée	6075,7	6373,1	6769,0	7089,1	7489,6	7636,7	8004,1	8393,3
Publique	1268,4	1349,9	1444,0	1505,5	1593,9	1648,1	1714,4	1820,8
Investissements totaux	1608,5	1991,8	1926,2	1939,8	2165,6	1432,1	1836,0	2243,5
FBCF totale	1422,1	1544,8	1628,3	1772,9	2029,2	2035,7	2168,4	2345,1
Variation des stocks	186,4	447,0	297,9	166,9	136,4	-603,6	-332,4	-101,6
2. Demande extérieure	-1204,9	-1402,8	-1217,0	-1052,5	-1123,6	-705,3	-959,9	-1077,3
PIB	7 747,7	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 125,6	10 011,6	10 594,5	11 380,2

Source : INSTAT (comptes économiques 2020)

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est le référentiel des politiques de développement en vigueur au Mali. L'élaboration du CREDD 2019-2023, fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040, s'inscrit dans l'objectif de capitaliser sur les résultats du CREDD 2016-2018 qui était fondé sur la vision Mali 2025. Ce nouveau référentiel intègre les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La théorie de changement du CREDD 2019-2023 se base sur l'hypothèse qu'une bonne gouvernance

démocratique, judiciaire et sécuritaire permettra de réduire la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités entre les hommes et les femmes et les disparités économiques, y compris les effets néfastes du changement climatique. Cela permettra de briser le cycle de pauvreté endémique, de renforcer la résilience des populations et d'améliorer la sécurité. Dans cette section, il s'agit de faire la synthèse des réalisations et accomplissements récents et de faire le point sur les réalisations à venir.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du CREDD

Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte aux problématiques de développement. Sa vision est « Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes ».

L'objectif est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, le CEED est articulé autour des cinq axes suivants : (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii) restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Le premier axe vise à réformer les institutions po-

litiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire. Le second axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'axe 3 vise une croissance soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, la promotion des valeurs et infrastructures culturelles porteuses de création de richesse, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

Le quatrième axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique. Il s'agit enfin dans l'axe 5 de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique et à faire également de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

Le Programme pluriannuel de convergence du Mali au titre de la période 2020-2024 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures contenues dans le CREDD. Ce programme vise un taux de croissance annuel moyen de 4,9 % sur la période 2020-2024, un gain de près de 5 points de croissance du taux de pression fiscale, passant de 15,8 % en 2020 à 20,0 % en 2024, un déficit budgétaire global maintenu à 3 % sur toute la période du Programme et un taux d'endettement progressivement en baisse de 37,0 % en 2020 à 30,6 % en 2024.

Deux scénarios de croissance économique ont été élaborés dans le cadrage macro-économique CREDD : un niveau de croissance tendanciel, dit de base, et un niveau de croissance optimiste. Le taux de croissance moyen annuel du scénario de base, conforme aux objectifs définis dans le cadre du programme convenu avec le FMI, est 4,9 % sur la période 2019-2023 contre 6,5 % pour le scénario optimiste.

Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCA sur la période 2019-2023, hors service de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA. Ce montant s'élèverait sur la même période, pour le scénario optimiste, à 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit un coût moyen annuel de 2 864,1 milliards de FCFA. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaires, hors service de la dette publique, de 88,9 milliards de FCFA en moyenne par an. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

Pour le financement du plan de développement, le Mali est accompagné par les partenaires techniques et financiers. Certains projets en lien avec la gouvernance et l'environnement (notamment lutte contre la corruption, les énergies nouvelles et renouvelables etc.) sont financés sous forme d'appuis budgétaires, tandis que d'autres le sont sous forme d'appuis projets (humanitaire, santé, éducation etc.). Le mécanisme de financement implique la mise en place d'une contrepartie de l'Etat. Mais les partenaires coordonnent les interventions dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel en fonction des zones et des

domaines d'intervention des projets.

Pour le suivi-évaluation, le mécanisme de pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD, institué par le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 8 août 2018, devra constituer le cadre unique autour duquel toutes les parties prenantes seront mobilisées pour mesurer la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs fixés. Le dispositif de suivi-évaluation du CREDD est articulé autour de deux niveaux de gouvernance : le Comité National d'Orientation Stratégique présidé par le Premier Ministre et le Comité de Pilotage, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ces structures permettront une supervision stratégique de la mise en œuvre du CREDD et prendront des mesures de réajustement en fonction des progrès réalisés ou des contreperformances enregistrées. La Commission mixte Mali-Partenaires constituera le cadre de dialogue entre le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, et les Partenaires Techniques et Financiers.

En novembre 2020, la Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT-CSLP) a organisé une rencontre avec les techniciens de l'administration, les acteurs du secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF) et les représentants de la société civile et des collectivités territoriales qui a permis de valider les indicateurs du Cadre de mesure de performance (CMP) et du Cadre des résultats (CR) du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023). L'atelier national devrait permettre la sélection d'une liste consensuelle d'indicateurs pertinents pour le suivi-évaluation du CREDD et des Objectifs de développement durable (ODD). La période de transition que traverse le Mali ne devrait pas impacter le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CREDD qui reste l'unique référentiel des politiques et stratégies de développement et le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au CREDD

Selon le rapport de mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles du Ministère de l'économie

et des finances dans le cadre de la loi de finance 2021 du Mali, certaines réformes récentes liées au CREDD rentrent dans le cadre du programme 2016-2018 qui a permis d'améliorer les conditions de vie des ménages. En effet, l'incidence de la pauvreté en 2018 était de 43,8 % contre 44,9 % en 2017 et 46,8 % en 2016. On enregistre une baisse de 3 points de pourcentage pendant la période de mise en œuvre du CREDD, c'est-à-dire entre 2016 et 2018.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable, le taux d'accès au service d'eau potable au niveau national est passé de 68 % en 2017 à 68,8 % en 2018, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage. En milieu rural, il est passé de 65,3 % en 2017 à 65,9 % en 2018 avec une augmentation de 0,6 point de pourcentage. En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 74,7 % en 2017 à 76 % en 2018, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage. En matière d'assainissement, la mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement au titre de l'année 2018 a permis d'atteindre des résultats dans le cadre de : (i) la réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement ; (ii) l'accès des populations à un service durable de l'assainissement et (iii) la réduction des pollutions et nuisances sur l'environnement. Concernant l'indicateur « Pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées », il est passé de 57,04 % en 2017 à 62 % en 2018, soit une amélioration de 4,96 points.

Ce résultat est satisfaisant et s'explique par le plaidoyer des organisations de la société civile auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement de l'assainissement liquide avec l'implication des collectivités territoriales.

Le CREDD a également permis d'obtenir des résultats, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, de la modernisation de l'administration publique, de la défense et sécurité et dans la réconciliation nationale. Les réformes administratives engagées pour l'organisation des services de la chaîne de dépenses et des ressources humaines ont permis d'améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources humaines et financières de l'Etat. En effet, les directions administratives et financières des dé-

partements ministériels ont été scindées en directions des ressources humaines et en direction des finances et du matériel.

S'agissant des réformes de gestion des finances publiques, plusieurs actions ont été menées, notamment l'informatisation des services d'assiettes et de dépenses, le renforcement de la chaîne de contrôle, la mise en œuvre du budget programme etc. Ces réformes permettraient à l'Etat de maîtriser les dépenses et de mobiliser les ressources fiscales en vue de dégager de l'espace budgétaire. Les réformes judiciaires visent à rapprocher la justice des justiciables pour non seulement équilibrer les pouvoirs du juge mais aussi garantir la qualité de la justice rendue. La mise en œuvre de ces réformes se fait progressivement selon une planification quinquennale.

En matière de réformes politiques et institutionnelles, la période 2016-2018 a vu la création de nouvelles régions administratives dans le cadre du renforcement de la régionalisation. L'opérationnalisation de ces nouvelles entités administratives se poursuit, notamment à travers la nomination des gouverneurs et la mise en place des services techniques.

Il ressort aussi du rapport de mise en œuvre des stratégies nationales que dans le domaine de la défense et de la sécurité, il y a la mise en place progressive des unités du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) à Kidal et Tombouctou et l'adoption de la Stratégie Nationale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (SN/RSS) par le gouvernement. La mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM 2015-2019) et la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) se poursuit de même que la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel.

En matière de réconciliation, de justice et de questions humanitaires, le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le Système des Nations Unies (SNU), a élaboré un Plan de réponse humanitaire pour faire face à la situation d'instabilité liée à l'insécurité dans les Régions du Nord et du Centre du pays. Le Plan se chiffre à 144,7 milliards de FCFA (soit 263 mil-

lions de dollars US) nécessaires pour apporter une aide d'urgence à environ 1,5 million de personnes vulnérables à travers, notamment des distributions alimentaires et la lutte contre la malnutrition, l'accès à une source d'eau potable et à des services socio-sanitaires, l'accès des enfants à une éducation formelle et non formelle.

Pour stimuler le développement économique, le Mali a élaboré un Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021 dans le cadre du CREDD. Le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 constitue la première tranche annuelle. Le BSI 2019 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 604,638 milliards de FCFA contre 543,567 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 61,071 milliards de FCFA correspondant ainsi à 11,24 %. De façon globale, le BSI 2019 est dominé par le secteur des infrastructures avec 33,88 % du montant total contre 44,69 % au titre du BSI 2018.

Quant au BSI 2020, il s'équilibre en ressources et en

emplois à la somme de 643,104 milliards de FCFA contre 521,417 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 121,688 milliards de FCFA correspondant ainsi à 23,34 %. Le BSI 2020 est dominé globalement par le secteur « infrastructures » avec 34,43 % du montant total contre 34,22 % au titre du BSI 2019. Il est suivi du secteur « économie rurale » avec 31,95 % contre 28,48 % en 2019. Ensuite, viennent le secteur secondaire, avec 20,36 % contre 21,40 % en 2019, et les ressources humaines avec 13,26 % contre 15,89 % en 2019.

Le BSI a permis, entre autres, la construction du pont de Kayo reliant Koulikoro à la route nationale menant à Ségou en 2019, la construction de logements sociaux (en 2020, l'Office Malien de l'Habitat compte attribuer plus 5 900 logements sociaux) dans le cadre du projet 50 000 logements sociaux, la mise en œuvre de l'aménagement de la voie d'accès au 3ème pont de Bamako, la construction d'un échangeur au carrefour de Missabougou et la réhabilitation du tronçon de la tour d'Afrique à Bamako.

3.2. Réalisations à venir

Selon le rapport de l'UEMOA en 2020, les perspectives économiques et financières à moyen terme du Mali, au titre de la période 2021-2025, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des mesures contenues dans le nouveau Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023). Ces perspectives sont également en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Programme économique et financier triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International (FMI), approuvé le 28 août 2019.

Les objectifs que s'est fixé le Mali, sont, entre autres de :

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen de 5,1 % sur la période 2021-2025 ;
- Augmenter le taux de pression fiscale de 15,6 % en 2021 à 17,5 % en 2025 ;
- Maintenir le déficit budgétaire global, en moyenne, à 3,3 % l'an ;
- Réduire progressivement le taux d'endettement de 48,0 % en 2021 à 38,6 % en 2025.

Les mesures à entreprendre sont cohérentes avec les axes du CREDD, notamment : (i) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, (ii) la restauration de la paix et de la sécurité ; (iii) la promotion d'une croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie ; (iv) le développement du capital humain et de l'inclusion sociale, ainsi que (v) la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience au changement climatique.

Pour atteindre les objectifs de croissance, le Gouvernement compte tout d'abord poursuivre l'application de l'accord pour la paix et la réconciliation, mettre en œuvre les résolutions du Dialogue National Inclusif (DNI) et assurer la sécurisation et la stabilisation du territoire national. Ensuite, il s'agira de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive à travers, entre autres, la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole, la mise en œuvre des grands chantiers de construction d'infrastructures, dont le quatrième pont 58 de Bamako, les routes (tronçon

Bourem-Kidal-Frontière Algérie, Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire) et la reprise des travaux de construction du barrage de Taoussa.

Enfin, le Gouvernement envisage l'amélioration de l'offre d'énergie à travers des projets de construction de centrales solaires en PPP, l'interconnexion aux réseaux électriques de certains Etats voisins (Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) et la poursuite des innovations dans le domaine des TIC. En outre, il envisage d'accroître la production minière par le renforcement des programmes de cartographie et de recherche minière.

En ce qui concerne les finances publiques, il est prévu la poursuite des réformes visant l'accroissement des recouvrements fiscaux et douaniers ainsi que la maîtrise des dépenses publiques. Pour améliorer les recouvrements fiscaux, le Gouvernement entend poursuivre, principalement, les actions ci-après : (i)

la réduction progressive des exonérations ; (ii) les efforts de modernisation et d'amélioration de l'administration fiscale et douanière ; (iii) l'amélioration du rendement de la TVA à travers le déploiement des télé-procédures et l'introduction d'un système de facture normalisée ; ainsi que (iv) la lutte contre la corruption.

Au niveau de la maîtrise des dépenses publiques, les réformes porteront sur l'amélioration de l'efficacité des investissements publics par le renforcement des capacités en matière d'évaluation des projets d'investissement, la poursuite de la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor ainsi que le renforcement du contrôle interne et externe des dépenses publiques. En outre, les efforts viseraient l'amélioration du suivi des délais de paiements en vue d'éviter la constitution d'arriérés.

4.1 Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
- La centralisation des réserves : les États cen-

tralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- e Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle) ;
- e La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché

et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- e Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 %

actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- e Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire du Mali s'est consolidée entre 2015 et 2020 en passant de 2 079,4 milliards à 3 657,1 milliards de francs CFA, soit une hausse globale de 75,9 % (Tableau 13). En 2020, la masse monétaire a augmenté de 22,2 %. Les actifs étrangers nets sont passés de 574,8 milliards en 2015 à 1 028,9 milliards de francs CFA en 2020. En 2020, les actifs domestiques étaient de 3 374,1 milliards de FCFA contre 2 086,1 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 13. Composition de l'offre de monnaie du Mali

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs étrangers	574,8	246,7	208,9	313,5	577,7	1 028,9
Banque centrale	222,0	-82,0	-8,1	106,9	287,9	481,9
Dans les banques	352,8	328,7	217,0	206,6	289,8	547,0
Actifs domestiques	2 086,1	2 595,7	2 797,5	3 079,2	2 991,2	3 374,1
Au crédit de l'Etat	-35,9	199,7	315,4	522,5	328,6	565,2
Banque centrale	-42,8	28,4	85,3	126,8	-97,0	127,9
Banque	7,0	171,3	230,0	395,6	425,6	437,2
Au crédit de l'économie	2 122,0	2 396,0	2 482,1	2 556,7	2 662,7	2 809,0
Autres	581,5	539,5	603,9	648,3	577,2	746,0

Offre de monnaie (M2)	2 079,4	2 302,9	2 402,5	2 744,4	2 991,8	3 657,1
Devises en circulation	407,2	443,4	458,3	509,5	633,1	956,5
Dépôt	1 672,2	1 859,5	1 944,2	2 234,9	2 358,7	2 700,6
Augmentation observée au 31 Décembre (%)						
Actifs étrangers nets	-8,4	-57,1	-15,3	50,1	84,3	78,1
Actifs domestiques nets	23,2	24,4	7,8	10,1	-2,9	12,8
Crédit à l'Etat	-51,6	-656,4	57,9	65,7	-37,1	72,0
Banque centrale	-34,9	-166,2	201,0	48,6	-176,5	-231,9
Banques	-183,0	2 361,9	34,3	72,0	7,6	2,7
Crédit à l'économie	20,0	12,9	3,6	3,0	4,1	5,5
Offre de monnaie (M2)	10,4	10,7	4,3	14,2	9,0	22,2

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire Mali est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance. Selon la commission bancaire de l'UMOA, le Mali comptait 17 établissements de crédit agréés en 2019. Ces établissements se décomposent en 14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire agréés. Ce nombre était le même en 2018 contre 16 en 2017. Le tableau 14 donne le bilan des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2014-2019. Entre 2014 et

2019, les actifs des banques sont passés de 3 224, 244 à 5 026, 090 milliards de francs CFA, soit une hausse globale d'environ 56 %. Entre 2018 et 2019, ces actifs ont augmenté de 6,6 % contre 6 % entre 2017 et 2018.

Selon la commission bancaire de l'UEMOA, en 2018, le paysage bancaire malien était composé de 7 banques de grande taille (bilan >200 milliards F CFA), 5 banques de taille moyenne (Bilan compris entre 100 et 200 milliards F CFA) et 5 banques de petite taille (bilan <100 milliards F CFA).

Tableau 14. : Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

BILAN (Montant million de F CFA pour 16 établissements)	2015	2016	2017	2018	2019
Opération de trésorerie et interbancaire	617 889	641 806	568 857	670 443	576 028
Opération avec la clientèle	1 895 120	2 203 635	2 373 493	2 510 720	2 709 871
Opération sur titres et diverses	1 044 679	1 188 639	1 242 587	1 226 192	1 407 902
Valeur immobilière	264 279	296 233	253 359	305 771	332 289
Actionnaire ou Associés	0	0	1 150	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	3 821 967	4 330 313	4 439 446	4 713 126	5 026 090
Opération de trésorerie et interbancaire	942 480	1 250 548	1 183 921	1 140 725	1 183 606
Opération avec la clientèle	2 381 450	2 536 654	2 672 553	2 901 962	3 129 956
Opération sur titres et diverses	98 691	113 670	201 734	210 878	225 734
Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	0	0	0	0	0
Provisions, fonds propres & assimilés	399 346	429 441	381 238	459 561	486 794
TOTAL DU PASSIF	3 821 967	4 330 313	4 439 446	4 713 126	5 026 090

Source : BCEAO

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire malien ont progressé en 2019 de 10,1 %, pour s'établir à 4 450, 062 milliards à fin décembre 2019. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle, à hauteur de 60,9

%, et les titres de placement pour 24,67 %, tandis que les parts des immobilisations financières et des autres immobilisations se situaient respectivement à 0,29 % et 7,2 %.

Les crédits à la clientèle sont passés de 2 510, 720 en 2018 à 2 709, 871 milliards de F CFA en 2019, soit une hausse de 7,9 %. Ils étaient composés principalement des crédits à court terme (68,2 %), des crédits à moyen terme (22,86 %), des crédits à long terme (3,61 %), des crédits de location financement (0,24 %) et des créances en souffrance (5,06 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 1 848, 242 milliards de FCFA en 2019 contre 1 734,774 milliards F CFA en 2018, soit un accroissement de 8,6 %. Les crédits à moyen termes ont connu une hausse de 14 %, passant d'un montant de 530,6 milliards de FCFA en 2018 à 619 639 milliards de FCFA en 2019. Les crédits de long terme affichent un montant de 98,045 milliards de FCFA contre un montant de 68,267 milliards en 2018, soit une augmentation de 45,8 %.

S'agissant des créances en souffrance, elles ont connu une baisse de 27,6 % en termes nets, passant de 189, 485 milliards en 2018 à 137, 208 milliards de FCFA en 2019.

Les crédits de location financement, ont connu une baisse de 13,5 % sur la même période, passant de 7,786 milliards FCFA en 2018 à 6, 737 milliards de FCFA en 2019. Les titres de placement se sont établis à 1 097, 649 milliards de FCFA à fin 2019, soit une hausse de 15,4 %. Pour ce qui est des immobilisations financières et des autres immobilisations, elles affichaient 12, 672 milliards de FCFA et 319, 617 milliards de FCFA, en hausse respectivement de 42,2 % et 7,7 % entre 2017 et 2018.

Au 31 décembre 2019, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 10,4 % contre 12,9 % en 2018. En tenant compte des provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'établit à 5,1 % en 2019 contre 6,9 % en 2018.

En 2020, le taux d'intérêt des prêts a oscillé entre 4 et 9 % d'une banque à une autre, contre 3 à 5 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen s'est établi à 4,67 % en 2020 contre 5,00 % en 2019, soit une hausse de 33 points de base.

Tableau 15. Taux d'intérêt moyen observé selon la durée du crédit

Taux d'intérêt selon la durée du crédit	2015	2016	2017	2018	2019	2020
inf ou égal à 1 mois	7,03	7,33	7,76	7,70	6,38	4,96
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	8,68	8,36	7,65	7,38	7,16	7,46
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	9,11	8,64	8,55	8,25	8,15	8,03
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,41	8,95	8,09	7,89	8,04	8,09
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	9,08	8,09	7,11	7,71	7,28	9,03
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,82	8,88	8,27	8,33	7,57	8,16
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	9,22	8,72	8,17	7,71	8,18	8,32
Plus de 10 ans	6,68	4,08	6,91	6,12	6,61	4,11
Total	8,64	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85

Source : BCEAO

Tableau 16. Taux d'intérêt moyen selon la durée du dépôt

Taux d'intérêt selon la nature du dépôt	2015	2016	2017	2018	2019	2020
inf ou égal à 1 mois	3,79	4,55	4,41	4,46	4,91	3,92
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,69	5,36	5,22	5,10	5,02	4,93
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	4,44	4,62	5,21	4,98	4,88	5,35
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,86	4,66	4,90	4,75	4,90	4,77
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,00	4,38	4,93	4,75	5,04	5,66

sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,40	5,30	4,71	5,35	5,31	3,39
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	4,82	4,34	5,75	4,91	5,07	5,20
Plus de 10 ans		5,91	4,59	3,88	4,08	3,81
Total	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67

Source : BCEAO

A la date du 30 Septembre 2020, le nombre de Système Financier Décentralisé (SFD) au Mali était de 86. Sur un échantillon de 22 SFD, ces structures comptaient 1 230 896 membres/clients. Les encours de dépôt et de crédit se sont respectivement élevés à 110 263 millions et 134 715 millions de FCFA. Sur l'échantillon de 22 SFD, les montants des créances en souffrance étaient de 11,030 millions de FCFA avec un taux de dégradation du portefeuille estimé à 8,2 %.

Quant aux SFD en difficulté, 16 institutions de micro-finance dans l'espace UEMOA étaient sous administration provisoire à fin décembre 2019, dont une au Mali.

Selon le rapport de la commission bancaire, en 2019 les SFD maliens relevant de l'article 44 ont affiché un bilan total de 198,4 milliards F CFA. Ce bilan est en hausse de 12,8 % par rapport à 2018. En 2019, le Mali comptait 16 SFD relevant de l'article 44 contre 13 en 2018.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

La BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension

des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 17 : Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418
Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

Le marché des actions

La Bank of Africa Mali (BOAM) est la seule société malienne cotée en bourse en 2020. Le cours de référence du titre BOAM était de 1200 FCFA à la date du 26 mars 2021. Il a connu une évolution annuelle de 6,67 %. La BOAM ne figure pas dans la composition de l'indice BRVM 10 révisé en janvier 2020, en avril 2020 et en octobre 2020. L'indice BRVM 10 est constitué des dix sociétés les plus actives c'est-à-dire les sociétés cotées dont les actions ont été le plus achetées ou vendues. L'indice est donc actualisé trimestriellement. La BOAM ne remplit pas les critères d'éligibilités de l'indice. Selon ces critères, le montant moyen des transactions au cours des trois mois précédents la revue trimestrielle, ne doit pas être inférieur à la médiane des montants quotidiens moyens des transactions de l'ensemble des titres. Aussi, la fréquence des transactions devrait être tou-

jours supérieure à 50 %, c'est-à-dire que le titre devrait transiger au moins une fois sur deux, durant le trimestre considéré.

Marché des titres publics

Selon UMOA - Titres, en 2020, le gouvernement malien, à travers le Trésor public, a organisé par adjudication neuf (09) émissions de bons du trésor (BAT) qui ont rapporté 327,48 milliards de FCFA et quatorze (14) émissions d'obligations du trésor (OAT) pour 352,59 milliards de FCFA. Au total, par adjudication un montant de 679,98 milliards de FCFA a été mobilisé en 2020 sur le marché financier régional contre 427 milliards de FCFA en 2019, ce qui donne une hausse de 22,09 %. Le taux d'intérêt facial pour les obligations variait entre 6,10 % et 6,50 % selon la maturité de l'émission.

Il convient de souligner que parmi les bons du trésor émis en 2020 figurent 208 Mds FCFA de bons infra-annuels dont 170,5 Mds en « Bons Social COVID-19 ». A titre de rappel, face aux effets négatifs de la pandémie de la COVID-19, la BCEAO a initié des mesures de soutien aux Etats membres de l'UEMOA dans le cadre du financement des plans de riposte économique et social. Parmi ces mesures, figure un programme d'émissions de Bons du Trésor dénommé « Bons Social COVID-19 », d'une durée maximale de 91 jours en trois phases.

Aussi, parmi les émissions réalisées, quatre (04) ont été des émissions simultanées, proposant aux investisseurs divers instruments (BAT et/ou OAT) en une émission.

S'agissant des émissions par syndication, le Mali a réalisé en 2020 deux (02) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne qui ont permis de mobiliser 226, 2 milliards FCFA.

Tableau 18. Emissions de bons et d'obligations du Mali en 2020

Instrument	Date d'émission	Montant mis en adjudication	Maturité	Montant retenu (millions de FCFA)
BAT	15/01/2020	11/06/1968	1an	27 500
OAT	05/02/2020	11/06/1968	3ans	27 500
OAT	19/02/2020	18/02/1982	3ans	33 000
BAT	04/03/2020	11/06/1968	6 mois	27 500
OAT	15/04/2020	22/03/1934	3ans	11 060
OAT	15/04/2020	22/03/1934	5ans	15 053
BAT	29/04/2020	24/01/1941	6 mois	10 500
OAT	29/04/2020	24/01/1941	3ans	20 996
Bon COVID	05/05/2020	11/01/2119	3 mois	88 000
OAT	13/05/2020	24/01/1941	3ans	16 269
OAT	13/05/2020	24/01/1941	5ans	16 731
BAT	27/05/2020	18/02/1982	1an	30 981
OAT	10/06/2020	18/05/1927	3ans	17 382
OAT	10/06/2020	18/05/1927	5ans	8 250
OAT	10/06/2020	18/05/1927	7ans	6 213
BAT	24/06/2020	22/03/1934	1an	0
OAT	24/06/2020	22/03/1934	3ans	27 500
OAT	08/07/2020	11/06/1968	3ans	26 930
OAT	22/07/2020	03/10/1954	5ans	21 110
Bon COVID	04/08/2020	31/07/2050	3 mois	55 000
BAT	12/08/2020	18/02/1982	1an	33 000
BAT	14/10/2020	11/06/1968	1an	27 500
OAT	28/10/2020	11/06/1968	3ans	27 500
Bon COVID	03/11/2020	11/06/1968	1mois	27 500
OAT	11/11/2020	03/10/1954	3ans	19 499
OAT	11/11/2020	03/10/1954	5ans	24 501
BAT	23/12/2020	24/01/1941	1an	0
OAT	23/12/2020	24/01/1941	3ans	33 000

Source : UMOA Titre

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par

voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre

des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur

les titres de dette publique émis sur le marché régional.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 0,5 % en 2020 au Mali contre -3,0 % en 2019. Sur la période 2015-2019, le Mali a respecté la norme communautaire (Taux d'inflation ≤ 3 %) avec un taux d'inflation se

situant entre 2,2 % et -3,0 %. En 20210, le taux d'inflation devrait s'établir à 1,8 % selon les projections de la BCEAO. Cette évolution future du taux d'inflation serait due à la reprise de la demande.

Tableau 19.: Evolution du taux d'inflation.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimation)	2021 (Projection)
Taux d'inflation (en %)	1,4	-1,8	2,2	1,9	-3,0	0,5	1,8

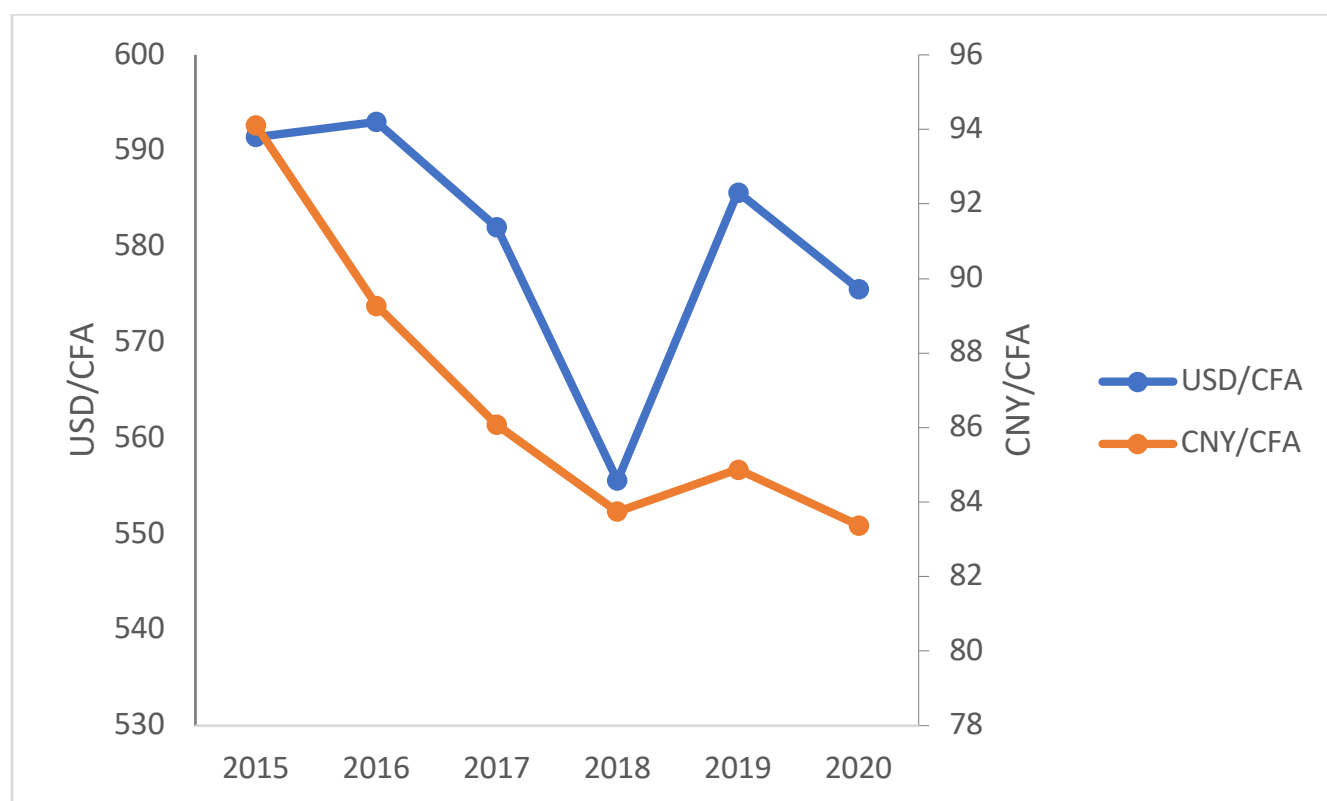
Source BCEAO, MEF (Loi de finances 2021)

4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement baissé entre 2015 et 2020, passant de 1 USD pour environ 591 F CFA à 1 USD pour environ 576 F CFA. Quant au taux de change entre le Yuan chinois et Franc CFA, il est passé de 1 CNY pour

94,12 F CFA en 2015 à 1 CNY pour 83,38 F CFA en 2020. Autrement dit, le franc CFA s'est légèrement apprécié par rapport à ceux deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays.

Figure 2. : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les réserves du Mali sont centralisées au niveau de la BCEAO,

conformement aux principes de la zone Franc. Les réserves du Mali sont passées de 484,584 milliards de francs CFA en 2015 à 908,654 milliards de francs CFA en 2020 (tableau 20.), soit une hausse globale de 87,5 % durant ces cinq (05) dernières années.

Tableau 20. : Evolution des réserves étrangères

Actif extérieur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs officiels de réserve	67,332	80,159	80,375	157,862	158,864	277,193
Or monétaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Monnaie étrangère	0,724	2,139	1,864	2,526	2,092	1,908
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Position de réserve au FMI	9,377	31,136	19,234	28,927	24,548	18,591
Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)	57,232	46,883	59,276	126,409	132,224	256,694
Autres actifs extérieurs	417,251	169,326	267,256	368,199	522,001	631,461
Total	484,584	249,486	347,631	526,061	680,865	908,654

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Selon le rapport de la BCEAO, en 2019, le déficit du compte courant est évalué à 755,1 milliards (-7,5 % du PIB), en détérioration de 295,2 milliards par rapport à 2018 où il s'était établi à 459,9 milliards (-4,9 % du PIB). Cette détérioration s'explique par celle du solde commercial (-161,0 milliards), du revenu primaire (-124,1 milliards) et du solde des services (-26,7 milliards). En revanche, le solde du revenu secondaire s'est amélioré de 16,6 milliards, en passant de 875,9 milliards en 2018 à 892,5 milliards en 2019, en liaison avec l'accroissement du niveau des dons budgétaires.

Selon les estimations, en 2020, le déficit du compte courant devrait se réduire pour se situer à 375,2 milliards. Cette amélioration serait due à la celle du solde commercial (273,9 milliards), du revenu primaire (89,9 milliards) et du revenu secondaire (147,6 milliards). En revanche, le solde des services se détériorerait d'un montant s'élevant à environ 131,6 milliards.

Le solde de la balance commerciale s'est dégradé en 2019, en liaison avec une progression des importations (14,7 %) supérieure à celle des exportations (8,1 %). Les transactions commerciales avec l'extérieur se sont soldées en 2019 par un déficit de

373,6 milliards, en détérioration de 161,0 milliards par rapport à 2018 où elles avaient affiché un déficit de 212,6 milliards.

Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 85,2 % en 2019, en diminution de 5,1 points par rapport à 2018 où il est ressorti à 90,4 %. Le degré d'ouverture commerciale est évalué à 23,1 %, inscrivant ainsi une hausse de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2018.

En 2020, Le solde commercial devrait connaître une amélioration due à une hausse des exportations (4,9 %) et une baisse des importations (6,7 %). Cela va entraîner une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations (+ 10,6 points de pourcentage).

Au terme de l'année 2019, l'excédent du compte de capital, correspondant essentiellement aux remises de dettes et aux aides destinées à financer l'investissement, est ressorti à 113,9 milliards, marquant ainsi une diminution de 19,0 milliards (14,3 %) par rapport à son niveau de 2018. Cette détérioration découle essentiellement de la réduction des transferts de capital selon le rapport de la BCEAO. En 2020, le solde du compte de capital connaîtrait une amélioration d'une valeur estimée à 110,4 milliards.

Tableau 21. : Balance des paiements du Mali, en milliards de FCFA.

(en milliard FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimations)	2021 (projections)
Balance du compte courant	-412,5	-602,0	-704,3	-459,9	-755,1	-375,2	-429,4
Balance commerciale sur les biens et services	-1 204,9	-1 403,1	-1 277,5	-1 052,5	-1 240,1	-1 097,8	-1 181,5
Exportations FOB	1 606,8	1 675,9	1 685,9	1 991,4	2 153,4	2 258,3	2 303,8
Dont coton	183,1	187,6	223,4	270,7	256,8	149,9	70,2
Dont Or	1 004,1	1 120,4	1 175,7	1 388,4	1 566,1	1 833,3	1 911,8
Importations CAF	-2 247,7	-2 402,3	-2 494,6	-2 623,9	-3 008,3	-2 807,1	-3 036,5
Dont produits énergétiques	-384,2	-425,8	-661,0	-725,9	-738,4	-609,6	-715,0
Dont produits alimentaire	-357,9	-389,7	-381,1	-375,0	-352,4	-412,6	-426,3
Services (net)	-923,6	-1 061,0	-868,0	-839,9	-866,6	-998,1	-934,7

Balance des revenus primaires	-174,8	-222,1	-290,8	-283,4	-407,5	-317,6	-316,5
Balance des revenus secondaire (transfert)	967,3	1 023,2	864,1	875,9	892,5	1 040,2	1 068,6
Compte de capital	202,5	115,7	150,0	133,0	113,9	224,4	212,0
Solde des comptes des transactions courantes et de capital	-210,0	-486,3	-554,3	-326,9	-641,2	-150,9	-217,4
Compte financier	-161,9	-197,6	-417,4	-400,7	-871,4	-602,1	-360,6
Erreurs et omissions statistiques	-38,5	-37,6	35,3	35,8	33,9	0,0	0,0
Solde global	-86,6	-326,3	-101,6	109,5	264,2	451,2	143,2
Réévaluations et autres flux non transactionnels	33,7	-10,3	-4,4	-4,9	0,0	0,0	0,0
Variation des avoirs extérieurs nets	52,9	336,6	106,0	-104,6	-264,2	-451,2	-143,2

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- e La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- e Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- e Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie

individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- e Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- e Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- e Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP),

taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ». L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- e Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- e Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- e Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- e Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- e Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

e **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édic-

tées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CE-DEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

e Les règles spécifiques applicables au

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans ;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG

Sur la base des estimations des échanges intra-communautaires réconciliés en 2018 et 2019, le rapport de la BCEAO montre que le commerce entre le Mali et les autres pays de l'UEMOA a été marqué par une augmentation de 14,8 % de la valeur totale des flux échangés, atteignant un montant de 1 341,1 milliards en 2019 contre 1 168,3 milliards en 2018.

La part des pays de l'Union dans les exportations totales s'est établie à 10,8 % en 2019, après 14,1 % en 2018. Les exportations sont principalement destinées au Burkina Faso. Selon les données trimestrielles compilées de l'INSTAT, en 2020, la valeur des exportations du Mali à destination des pays membres a baissé pour se situer à 125,548 milliards de FCFA.

La part des pays de l'Union dans les importations est ressortie à 36,86 % (1 074, 489 milliards) en 2019 contre 40,3 % (887, 635 milliards) en 2018. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les principaux fournisseurs des importations communautaires du Mali.

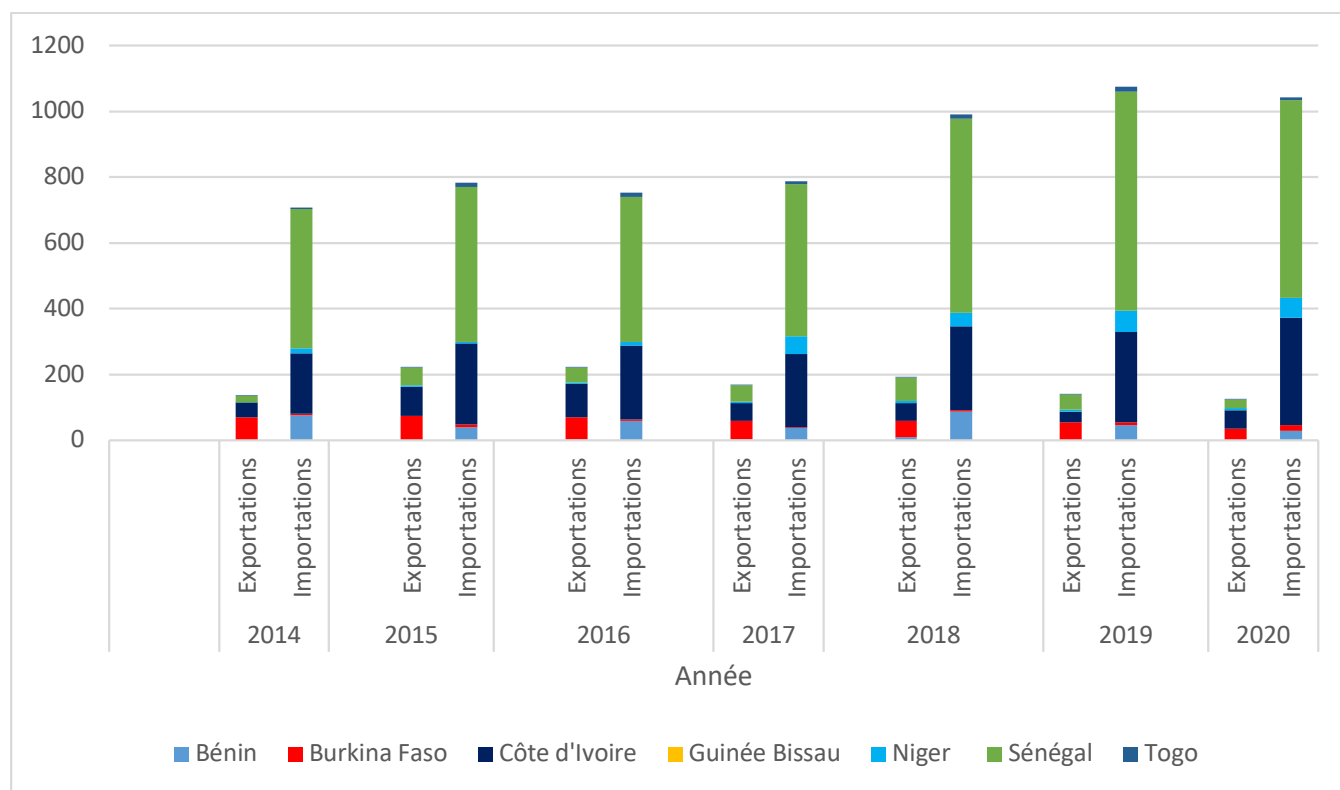
Les parts respectives de ces deux pays dans les importations totales du Mali étaient de 22,83 % et 9,41 % en 2019 contre 18,2 % et 14,5 % en 2018. La valeur des importations en 2020 est estimée à 1041,81 FCFA selon les données trimestrielles compilées de l'INSTAT.

A l'instar des autres années, ces échanges se traduisent par une balance commerciale intra-UEMOA

fortement déficitaire pour le Mali, avec un solde de -877,8 milliards et un taux de couverture des importations par les exportations de 20,9 % en 2019 contre 85,2 % pour l'ensemble des partenaires commerciaux.

Il faut noter que les échanges entre le Mali et la Guinée Bissau ont été quasi nuls entre 2014 et 2020.

Figure 3. : Valeur des exportations et des importations entre le Mali et les autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



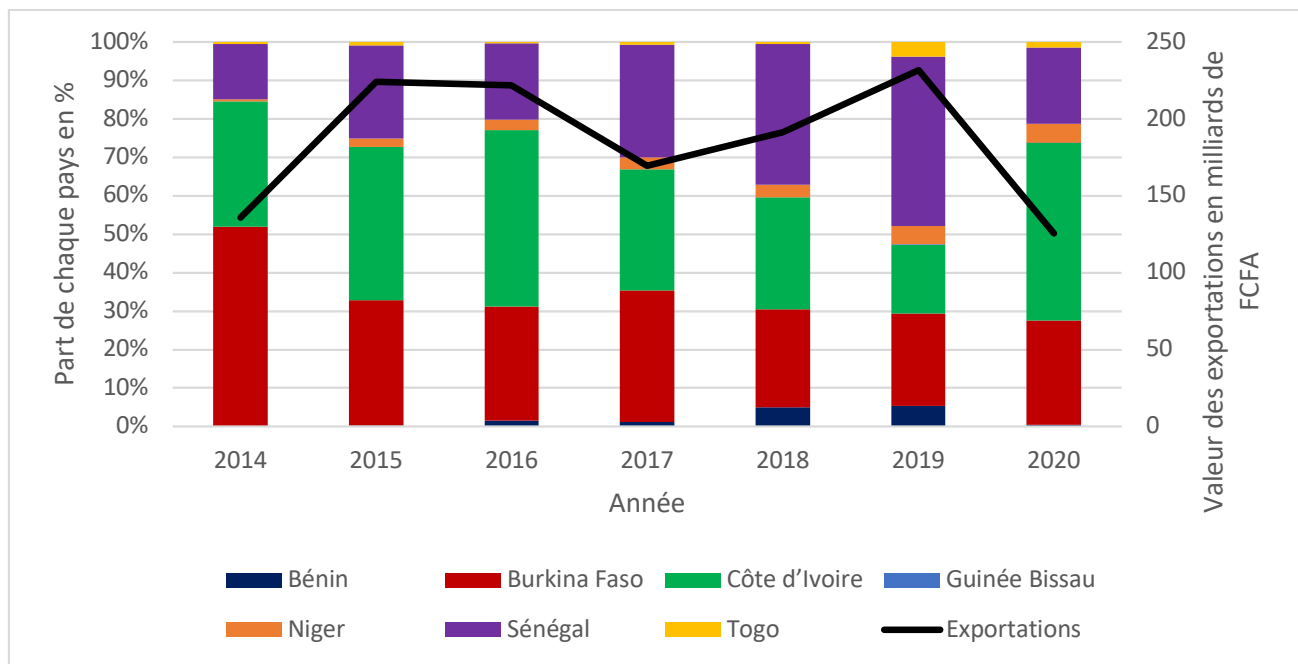
Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2020)

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les exportations du Mali vers les 7 pays de l'UEMOA sont faibles et relativement stables. La structure par pays du commerce intra-UEMOA ne montre un solde commercial excédentaire qu'avec le Burkina Faso qui est le deuxième pays de destination des exportations après la Côte d'Ivoire. Les exportations vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont respectivement de 57,98 milliards (31,23 %) et 63,4 milliards

(34,15 %) de FCFA en moyenne par an durant la période 2014-2020. Une bonne partie des exportations est aussi dirigée vers le Sénégal qui est le troisième partenaire avec environ 28,04 % des exportations. Ensuite viennent le Niger, le Bénin et le Togo avec respectivement environ 3,10 %, 2,20 % et 1,26 % des exportations du Mali entre 2014 et 2020. Les exportations destinées à la Guinée-Bissau sont quasi nulles.

Figure 4. : Structure des exportations du Mali par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2020

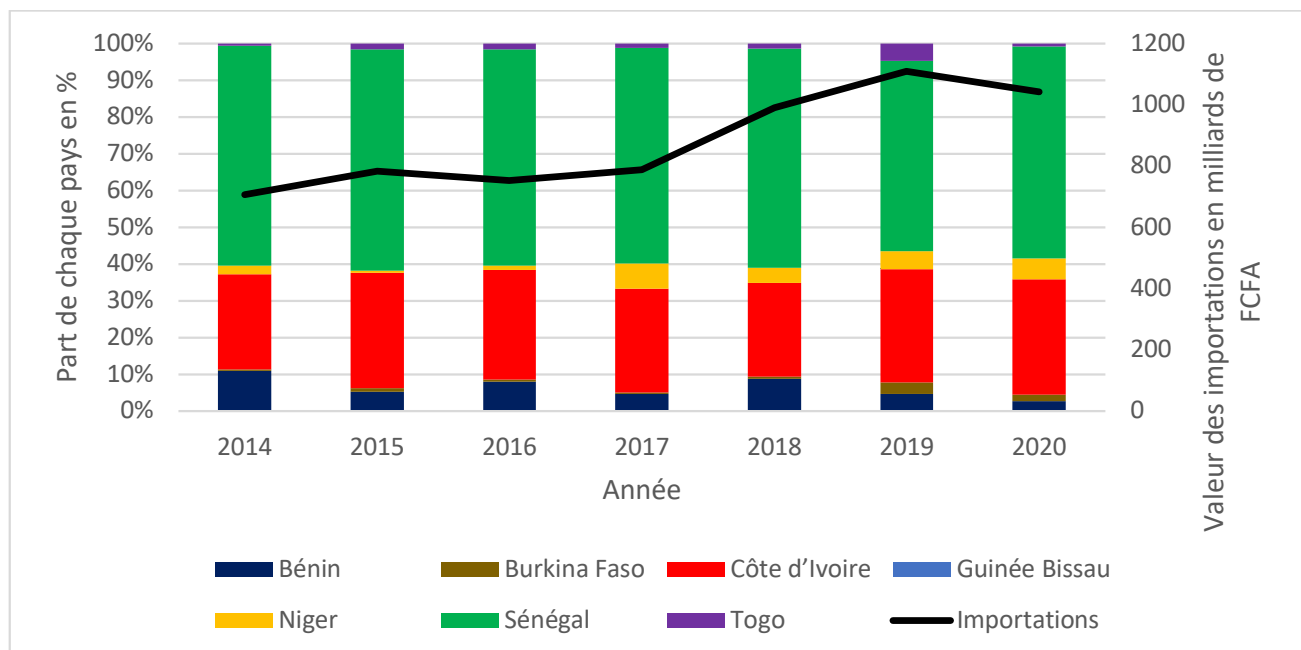


Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2020)

Les principaux partenaires du Mali pour les importations sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les importations moyennes annuelles en provenance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire représentent respectivement environ 59,1 % et 28,4 % des importations communautaires du Mali, soit environ 87,5 % pour

les deux pays. Le Bénin, le Niger, le Togo et le Burkina Faso ont des parts respectives d'environ 6,5 %, 3,7 %, 1,1 % et 0,84 % en moyenne durant la période 2014 à 2020. Les importations en provenance de la Guinée-Bissau sont insignifiantes.

Figure 5. : Structure des importations du Mali par fournisseur pour les importations en provenance des autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2020



Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2020)

5.2.4 Echanges régionaux par type

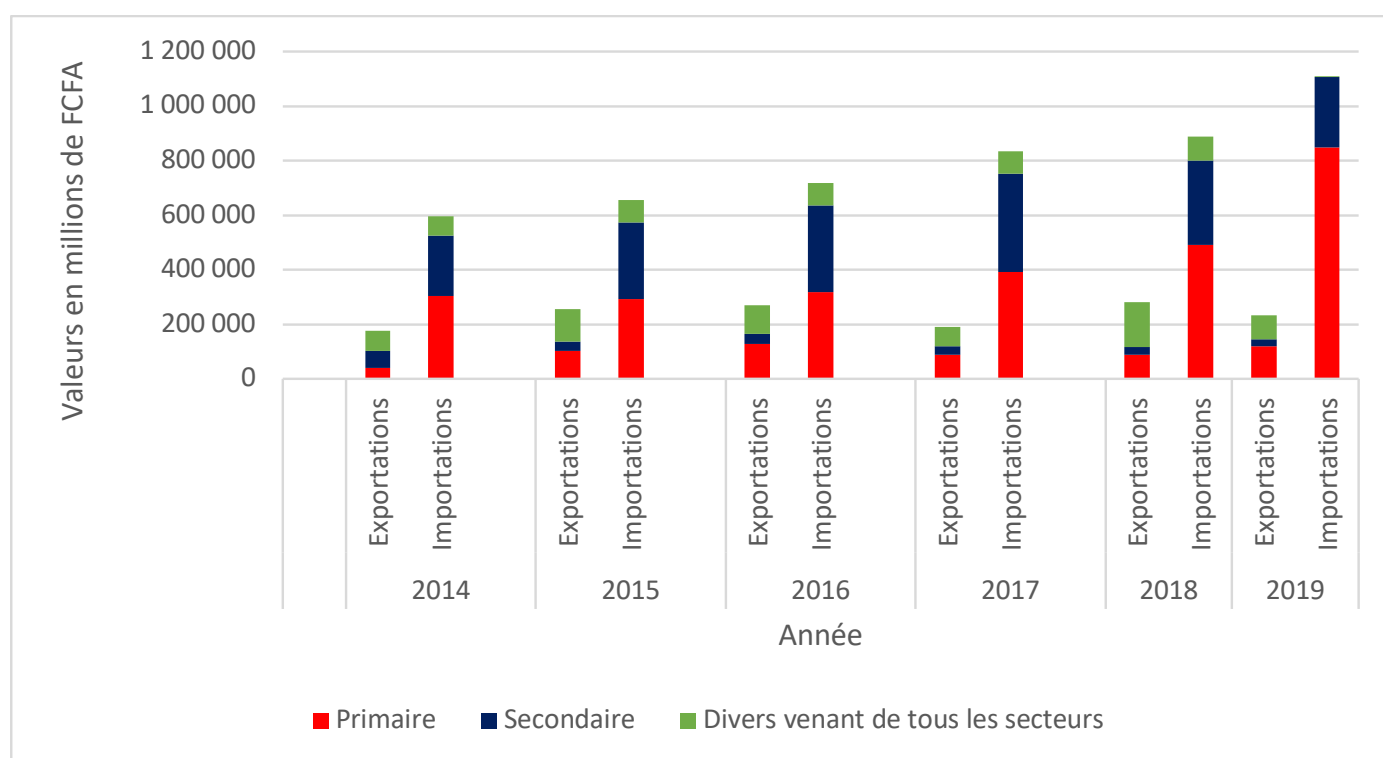
Selon le rapport de la BCEAO sur balance des paiements et la position extérieure globale du Mali en 2019, les ventes du pays à destination des autres pays de l'UEMOA restent dominées par les animaux vivants. En effet, les exportations de bétail sont ressorties à 118,3 milliards en 2019, soit 51,1 % des exportations totales vers les pays de l'Union. La Côte d'Ivoire et le Sénégal, principaux destinataires de ce produit, absorbent respectivement 66,0 % et 31,9 % des exportations d'animaux vivants. Les exportations d'engrais vers la zone ont diminué en 2019, en s'établissant à 25,1 milliards, soit 10,8 % du total des exportations vers les pays de l'UEMOA, après 27,7 milliards, soit 9,9 % en 2018. Le Burkina Faso reste le principal pays de destination pour ce produit.

Selon le même rapport, la part des pays de l'Union dans les importations CAF est ressortie à 36,9 %

(1109,5 milliards) en 2019 contre 33,8 % (887,6 milliards) en 2018. Les importations communautaires du Mali mettent en évidence le Sénégal et la Côte d'Ivoire comme principaux fournisseurs. Les parts respectives de ces deux pays dans les importations totales du Mali ont été de 19,1 % et 11,4 % en 2019, après 18,2 % et 14,5 % en 2018. Les importations d'origine communautaire ont porté essentiellement sur les produits pétroliers (27,5 % des importations totales du Mali), les matériaux de construction (4,0 %) et les produits alimentaires (2,8 %). Ces produits ont représenté respectivement 74,6 %, 10,9 % et 7,5 % du total des importations en provenance de l'Union.

En regroupant ces produits par secteur, il ressort que les produits des secteurs primaire et secondaire constituent les éléments d'échanges communautaires du Mali. Les produits primaires sont majoritairement échangés.

Figure 6. : Principaux produits par catégories échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA



Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le code de commerce adopté par la Loi N° 92-002

du 27 août 1992 reste le texte de référence qui régit le commerce, les activités commerciales et le cadre institutionnel dans lequel elles s'exercent. La poli-

tique commerciale du pays se traduit par des accords régionaux, des accords multilatéraux et des accords préférentiels.

Le Mali est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La politique régionale du pays en matière de commerce consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA.

Le Mali envisage, avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, la création d'une zone économique spéciale (ZES) constituée des régions de Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Lancée en mai 2018, l'objectif visé par le projet de la ZES est de créer des opportunités d'investissements et un environnement juridique et commercial favorable, notamment dans les domaines de l'agro-business, des technologies de l'information et de la communication, de la culture, du tourisme, des services médicaux, des industries manufacturières et des services financiers.

En ce qui concerne les accords multilatéraux, le Mali est devenu membre de fait du GATT en juin 1967 et partie contractante en janvier 1993, le Mali a adhéré à l'organisation mondiale du commerce (OMC) le 31 Mai 1995 en ayant le statut de « pays moins avancé » (PMA). Le Mali a ouvert une mission permanente à Genève en 2002 et participe régulièrement aux négociations commerciales à l'OMC. Le Mali a également adhéré aux accords APC.

Le Mali a été admis en 2002 à L'African Growth and Opportunity Act (AGOA). L'AGOA est un programme de préférence commerciale érigé en législation américaine pour ouvrir volontairement le marché américain aux exportations des pays membres. Ainsi, en 2006, les artisans maliens ont commencé à exporter des produits d'arts aux Etats-Unis. Des tapis de laine et des toiles peintes tous en bogolan d'une valeur d'environ 1,3 million de FCFA ont été exportés à cette date. Le Mali dispose d'un Comité national de suivi AGOA depuis son admission au régime de préférence en 2002 et une stratégie de mise en œuvre du plan d'action action AGOA est adoptée. Le coût global de la mise en œuvre du Plan d'action de la stratégie sectorielle Artisanat AGOA est estimé à

vingt-cinq milliards de FCFA (25 000 000 000) pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer les capacités des acteurs, le Gouvernement a créé l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) par la loi N° 2011-032/AN-RM du 24 juin 2011. L'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) a été également créée pour animer et coordonner les travaux, études et enquêtes en matière de normalisation, de promotion de la qualité, de certification et d'accréditation. Le Mali, à travers l'AMANORM, est membre permanent de l'ISO, membre du Codex Alimentarius et membre affilié au programme de la CEI. Il est aussi membre de l'ARSO (African Organisation for Standardisation), du programme d'harmonisation des normes de la CEDEAO (ECOSHAM), de l'Organisme ouest africain (UEMOA) de la normalisation, la certification et de la promotion de la qualité (NORMCEQ) et du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Un plan de développement du commerce a été élaboré et validé en novembre 2018. Il est fondé sur le niveau de développement du commerce aussi bien intérieur qu'extérieur, la situation du secteur privé et du climat des affaires au Mali et les actions prioritaires à mener de façon coordonnée au niveau des secteurs à fort potentiel de compétitivité (la transformation agroalimentaire, le textile, la communication etc.). Les domaines prioritaires de la politique commerciale sont : le développement de la chaîne de valeur (bétail viande, transformation agro-alimentaire etc.), le développement du tissu industriel et l'amélioration du climat des affaires.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Selon le rapport de la BCEAO, la répartition géographique des exportations du Mali en 2019 conserve la même structure que les années précédentes. Les ventes extérieures du Mali sont destinées principalement au continent africain, en liaison avec les exportations d'or non monétaire essentiellement vers l'Afrique du Sud.

Les expéditions vers le continent africain se sont inscrites à 1.038,4 milliards en 2019 (48,2 % du total),

en hausse de 47,6 % par rapport au niveau de l'année précédente. Ces exportations, constituées pour une grande part d'or non monétaire, ont augmenté de 9,4 % en 2019. En 2019, 49,7 % des exportations d'or, soit 778,1 milliards, étaient destinées à l'Afrique du Sud contre 46,5 % en 2018 (645,3 milliards). Ce pays demeure la première destination des ventes d'or, la majorité des sociétés minières y expédiant leur production.

La part des autres pays africains (hors UEMOA et Afrique du Sud) ressort à 28,6 milliards (2,7 % du total des exportations vers l'Afrique), soit 0,3 point de plus qu'en 2018. La part des pays de l'UEMOA a diminué, avec une valeur de 231,7 milliards (10,8 % des exportations totales) en 2019, après un montant de 280,7 milliards en 2018 (14,1 %). Ce niveau demeure faible, au regard des objectifs d'intégration de la zone UEMOA.

Quant au continent européen, deuxième destination des exportations du Mali, sa part dans le total des exportations du pays est en augmentation de 4,2 points par rapport à l'année précédente, avec un

montant de 816,6 milliards en 2019 (37,9 %), après 670,8 milliards (33,7 %) en 2018.

Cette évolution est imputable à la progression des exportations d'or vers la Suisse (deuxième destination après l'Afrique du Sud) qui sont passées de 624,3 milliards en 2018 à 760,3 milliards en 2019. La Suisse absorbe 93,1 % des exportations du Mali à destination de l'Europe. Quant aux autres pays européens (essentiellement la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas), leur part est ressortie à 6,9 % en 2019. Ces exportations sont constituées de coton, de fruits, de peaux et cuirs et, dans une moindre mesure, d'or.

Le continent asiatique occupe le troisième rang en termes de destination des exportations du Mali en 2019. Sa part dans les exportations totales est ressortie à 13,2 % du total, soit 285,1 milliards, après 17,9 % en 2018, avec notamment la Chine, l'Inde et la Thaïlande, principales destinations pour le coton-fibre du Mali. Il en est de même pour l'or artisanal qui est essentiellement exporté vers Dubai.

Tableau 22. : Orientations géographiques des exportations du Mali entre 2014 et 2019 (FOB, Millions de FCFA)

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Europe	363 565	237 229	390 950	670 819	816 624
Union Européenne	66 029	44 436	23 111	46 352	38 314
ZONE EURO	53 948	39 711	20 053	34 058	32 222
France	18 951	11 338	5 546	9 311	9 378
Allemagne	4 199	2 869	1 855	3 715	4 331
Italie	9 197	7 307	2 963	3 661	1 787
Pays-Bas	9 814	7 459	4 213	8 258	9 645
Belgique	2 453	2 960	2 296	2 790	1 845
Autres pays européens de l'UE	11 004	3 955	1 296	11 400	5 236
Royaume-Uni	1 078	770	1 762	894	856
Autres pays d'Europe	297 535	192 792	367 838	624 467	778 310
Dont Suisse	288 791	180 105	325 461	624 316	760 300
Russie	8 744	2 897	660	150	139
Afrique	1 002 068	1 097 533	1 044 163	948 829	1 038 421
CEDEAO	285 666	287 711	202 034	293 505	251 183
UEMOA	256 979	268 769	188 953	280 658	231 675
Bénin	8 649	11 175	2 314	20 088	12 335
Burkina	44 467	65 958	58 305	49 389	55 898
Côte d'Ivoire	90 694	77 250	56 770	58 323	41 356
Guinée Bissau	124	81	310	263	219
Niger	10 905	14 952	19 482	19 234	11 067
Sénégal	92 068	94 159	50 495	126 080	102 051

Togo	10 072	5 195	1 277	7 280	8 750
Autres pays de la CEDEAO	28 687	18 942	13 081	12 847	19 508
Cap vert	0	0	0	0	0
Gambie	24	0	34	79	288
Ghana	1 742	2 798	3 060	1 945	2 894
Guinée Bissau	26 443	15 370	9 767	9 730	14 872
Libéria	47	346	0	621	1 188
Nigéria	161	416	199	466	212
Sierra Leone	269	12	21	6	54
Autres pays d'Afrique	716 403	809 822	842 129	655 323	787 238
Algérie	2 464	18	1	0	6
Maroc	11 313	9 644	5 933	3 933	3 778
Tunisie	384	128	197	181	685
Caméroun	7	107	14	3	162
Kenya	2	6	39	5	0
Afrique du Sud	694 897	793 341	827 745	645 266	778 128
Amérique	16 550	6 752	5 651	12 059	8 249
Canada	1 129	1 867	111	581	964
Etats-Unis	15 211	4 823	5 467	11 302	6 512
Autres pays d'Amérique	210	62	73	177	773
Asie	222 567	331 192	244 238	356 937	285 138
Chine	23 285	17 525	10 946	16 431	19 273
Hong-kong	152	336	13	55	3 433
Inde	39 355	27 910	43 744	12 388	38 120
Japon	5 691	4 059	3 764	2 133	534
Taiwan	2 339	732	1 327	0	412
Thaïlande	19 271	9 459	14 138	5 420	6 929
Emirates Arabes Unis	17 137	82 525	27 163	82 530	11 446
Autres pays d'Asie	115 336	188 647	143 143	237 981	204 991
Océanie	2 044	3 164	894	2 788	4 956
Dont: Australie-Nouvelle Zélande	2 044	6	894	713	0
TOTAL GENERAL	1 606 794	1 675 870	1 685 895	1 991 432	2 153 388

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

En 2019, le continent africain a consolidé sa place de principal fournisseur du Mali, suivi de l'Europe et de l'Asie selon le rapport de la BCEAO. Plus de la moitié des importations du Mali (51,8%) provenait du continent africain en 2019 pour un montant de 1 558,1 milliards (en valeur CAF) contre 1 245,9 milliards (47,5 %) en 2018, marquant ainsi une augmentation de 4,3 points de pourcentage, au détriment de l'Europe et de l'Asie.

Les importations CAF des autres pays de l'UEMOA (84,8 % des importations en provenance de l'Afrique) ont bondi de 276,5 milliards, soit une hausse de 26,5 % de leur valeur. Les biens fournis au Mali par le continent africain sont les produits alimentaires, les produits pétroliers et les matériaux de construction. La part de L'Europe dans les importations du Mali

s'est établie à 22,0 % en 2019, correspondant à un montant de 663 milliards, soit 0,2 point de pourcentage de plus que l'année précédente. Concernant la part de la France dans le total des importations en provenance d'Europe, elle s'est située à 37,0 % en 2019, après 35,5 % en 2018.

Quant au continent asiatique, sa part a baissé de 3,0 points de pourcentage, en se situant à 21,0 %, pour un montant de 631,5 milliards. Les biens fournis par le continent asiatique, à travers la Chine, l'Inde, le Japon et les Emirats Arabes-Unis, sont les céréales, les biens d'équipement et de consommation.

La part du continent américain a chuté de 4,4 % correspondant à un repli de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2018.

Le tableau 23 donne l'orientation des importations du Mali entre 2014 et 2019.

Tableau 23. : Orientation géographique des importations du Mali entre 2014 et 2020 (CAF, Millions de FCFA)

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Europe	617 467	643 690	645 771	572 183	662 964
Union Européenne	588 623	566 594	491 125	538 154	581 713
ZONE EURO	488 659	509 708	453 099	448 678	478 331
France	199 082	196 582	189 432	203 094	215 168
Allemagne	91 441	100 537	80 910	87 900	87 817
Italie	51 563	39 614	36 586	29 255	34 222
Pays-Bas	40 496	33 346	82 135	22 695	26 101
Belgique	36 792	43 997	26 631	27 691	30 059
Autres pays européens de l'UE	66 513	42 685	26 950	62 808	84 965
Royaume-Uni	33 451	14 201	11 076	13 439	18 417
Autres pays d'Europe	28 844	77 096	154 646	34 036	81 251
Dont Suisse	6 844	3 398	56 811	3 810	2 675
Russie	22 000	36 777	29 005	30 226	42 251
Afrique	940 104	1 067 395	1 155 948	1 245 919	1 558 088
CEDEAO	809 532	909 320	1 011 977	1 095 052	1 392 666
UEMOA	769 934	855 805	960 753	1 044 277	1 320 786
Bénin	40 767	60 440	46 857	86 342	62 093
Burkina	30 638	15 495	20 786	13 311	40 781
Côte d'Ivoire	327 651	336 540	317 773	377 067	407 197
Guinée Bissau	0	683	92	1 253	387
Niger	32 417	53 951	79 833	51 204	65 080
Sénégal	305 900	344 919	440 860	471 905	683 488
Togo	32 561	43 777	54 552	43 196	61 760
Autres pays de la CEDEAO	39 598	53 515	51 224	50 775	71 879
Cap vert	0	0	0	1	74
Gambie	42	77	181	261	6 274
Ghana	34 739	49 881	47 246	36 599	46 373
Guinée Bissau	2 911	2 096	3 125	4 316	5 000
Libéria	0	289	6	99	645
Nigéria	1 857	1 075	625	9 441	13 147
Sierra Leone	48	97	41	59	366
Autres pays d'Afrique	130 572	158 076	143 971	150 867	165 421
Algérie	2 094	1 373	1 252	2 167	9 532
Maroc	34 965	57 748	40 076	44 427	46 005
Tunisie	4 446	4 162	5 093	8 036	9 599
Cameroun	43	50	86	176	73
Kenya	247	44	73	482	301
Afrique du Sud	68 568	73 561	84 450	77 332	68 930
Amérique	117 277	111 054	136 075	135 183	133 229
Canada	18 128	12 432	14 224	10 457	9 670
Etats-Unis	59 332	59 997	74 233	79 394	74 631
Autres pays d'Amérique	39 817	38 624	47 618	45 332	48 929

Asie	537 249	557 423	535 946	631 535	631 520
Chine	345 495	356 398	333 428	384 721	393 384
Hong-Kong	2 452	856	979	1 442	1 750
Inde	63 845	71 953	51 883	72 155	73 185
Japon	50 469	46 634	44 541	45 124	51 833
Taiwan	371	615	2 013	1 163	2 414
Thaïlande	9 780	13 344	14 106	11 738	5 317
Emirats Arabes Unis	15 267	20 395	19 791	19 890	22 586
Autres pays d'Asie	49 570	47 229	69 205	95 302	81 052
Océanie	35 632	22 767	20 846	39 025	22 487
Dont: Australie-Nouvelle Zélande	35 632	2 094	20 725	25 042	21 421
TOTAL GENERAL	2 247 729	2 402 330	2 494 586	2 623 850	3 008 288

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Trois principaux produits dominent les exportations du Mali en 2019, il s'agit de l'or non monétaire (72,7 %), le coton fibre (11,9 %) et les animaux vivants (5,7 %).

Les exportations d'or non monétaire ont enregistré une hausse de 177,7 milliards (ou 12,8 %) en 2019 pour atteindre atteignant 1.566,1 milliards. Cette hausse s'explique par la forte hausse des volumes exportés et des cours sur le marché international en FCFA. La forte hausse des cours sur le marché international est liée à la dépréciation du FCFA par rapport au dollar qui a conduit à une hausse du prix moyen de vente obtenu par le secteur. Le prix moyen est ressorti à 21 998,4 FCFA/g en 2019, après 20 754,8 FCFA/g pour les sociétés industrielles, soit une augmentation de 6,0 % par rapport à 2018. Les volumes d'or exportés par ces sociétés sont ressortis à 6 5190 kilogrammes en 2019 en hausse de 7,1% soit 4 296,5 kg. La hausse des exportations est tirée par la hausse des activités de plusieurs sociétés de la place, notamment les sociétés Loulou et Finkolo (+7 913,5 kg).

Les exportations de fibre de coton se sont établies à 256,8 milliards en 2019, en baisse de 5,1% (-13,9

milliards) par rapport aux réalisations de l'année précédente. Cette baisse est imputable à celle des volumes exportés de 23 299,3 tonnes ou 8,3 %, en lien avec le niveau de production de coton-graine de la campagne 2018/2019.

Les exportations d'animaux vivants se sont chiffrées à 123,6 milliards en 2019, après 108,4 milliards en 2018. Ces exportations sont constituées essentiellement de bovins et d'ovins à destination des pays de la sous-région.

Quant aux exportations d'engrais, elles se sont contractées sur la période de 9,4% en s'établissant à 30,9 milliards en 2019 après 34,1 milliards en 2018. Les exportations d'engrais, qui représentent 1,4 % des exportations totales, sont à destination des pays de la sous-région, notamment le Burkina Faso et la Guinée. Les exportations de combustibles minéraux, qui ont représentées 5,6 milliards en 2019 contre 24,7 milliards en 2018, sont relatives aux ré-exportations de kérosène destinées à l'avitaillement d'aéronefs qui desservent le Mali.

Enfin, les autres produits d'exportation, se sont chiffrées à 155,3 milliards en 2019 en baisse de 4,7 milliards (-3,0 %) par rapport à 2018. Ce poste est constitué de produits alimentaires (produits vivriers et boissons), de peaux et cuirs, de déchets de fer ainsi que de machines.

Tableau 24. : Principaux produits d'exportation du Mali entre 2015 et 2019 (millions de FCFA)

Principaux produits d'exportation	2015	2016	2017	2018	2019
Coton	183 101,0	187 568,0	223 415,1	270 779,0	256 842,6
Or non monétaire	1 004 138,9	1 120 373,3	1 175 719,1	1 388 358,1	1 566 066,3
Animaux vivants	115 164,0	115 714,0	108 924,4	108 393,5	123 595,0
Combustibles minéraux	25 506,0	22 217,8	19 298,3	24 681,2	15 607,3
Engrais	61 397,0	55 841,8	43 808,1	34 081,0	30 871,9
Mangues	9 482,9	8 192,1	7 429,9	5 086,4	5 087,4
Autres	208 004, 5	165 962,7	107 300,3	160 052,8	155 317,4
Total	1 606 794,3	1 675 869,7	1 685 895,3	1 991 432,0	2 153 387,9

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

La décomposition des importations de biens par grande catégorie révèle que le Mali les importations du Mali sont constituées essentiellement des produits énergétiques et des biens d'équipement. Les achats de biens à l'étranger, évalués dans leur valeur CAF, ont représenté 29,7 % du PIB nominal de 2019, après 27,7 % en 2018. Les produits énergétiques ont représenté 28,7 % du total des importations de 2019, suivis des biens d'équipement (notamment les machines et les véhicules) pour une part de 21,6 %, des matières premières et des biens intermédiaires pour 16,1 %, des produits alimentaires pour 13,7 %, des biens de consommation courante pour 12,0 % et des produits divers à hauteur de 6,2 %.

Il ressort également dudit rapport qu'en valeur FOB, les importations ont augmenté de 322,9 milliards ou 14,7 %, pour s'établir à 2 527,0 milliards de FCFA. En particulier, les importations des produits pétroliers se sont accrues de 16,6 % (105,0 milliards), en lien avec l'augmentation des volumes importés (+13,1 %), les cours ayant au contraire chuté de 13,6

% sur de la période. Ainsi, la facture pétrolière s'est alourdie d'un montant FOB de 738,4 milliards FCFA en 2019.

Les importations de produits alimentaires se sont établies à 352,4 milliards en 2019 (13,9 % des importations totales), en progression de +7,7 % par rapport à 2018, imputable à la hausse des importations des produits comme le « sucre » (+68,6 %), les « boissons » (+42,4 %), le « lait » (+24,3 %), les « céréales » (+20,0 %) et les « autres produits d'origine animale » (+22,8 %).

Concernant des achats de biens d'équipement à l'étranger, ils ont connu une hausse de 73,4 milliards en 2019 ou 15,3 %, en rapport avec la demande en équipements, dans le cadre de l'exécution des projets d'infrastructures et pour les besoins d'un secteur minier dynamique. Ces achats sont dominés par la catégorie « machines et véhicules ».

Tableau 25. : Importations du Mali par principaux produits entre 2015 et 2019 (millions de FCFA)

Principaux produits importés	2015	2016	2017	2018	2019
Produits alimentaires	308 518,1	335 960,3	329 967,5	327 161,5	352 421,3
Produits énergétiques	384 229,9	425 774,3	572 281,8	633 400,1	738 443,8
Biens d'équipement	479 688,1	489 426,4	470 278,5	481 087,4	554 496,0
Matières premières et biens intermédiaires	354 967,4	361 595,3	352 002,0	393 784,9	412 641,0
Dont ciment	127 646,0	119 109,0	105 781,9	104 526,3	111 614,6
Biens de consommation courante	257 600,3	270 159,1	265 288,1	261 811,0	309 437,1
Produits divers	103 089,0	135 041,4	105 634,7	106 789,5	159 523,0
Total	1 888 092,8	2 017 956,8	2 095 452,6	2 204 033,3	2 526 962,2

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

Les investissements directs étrangers reçus ont été en hausse continue entre 2015 et 2019 passant de 162 893,8 millions de FCFA à 523 508,5, soit une hausse de 221 %. Cette hausse s'explique d'une part par les emprunts des sociétés minières auprès de leurs maisons mères pour financer les gros investissements, notamment la construction de mines et,

d'autre part, par les réinvestissements de bénéfices et les recapitalisations dans les secteurs bancaires et des télécommunications. Le tableau 26 montre que les montants varient en fonction des pays et des zones géographiques et que l'Europe est la principale zone d'origine de ces investissements.

Tableau 26. : Evolution des investissements directs étrangers reçus entre 2015 et 2019 (millions de FCFA)

Pays	2015	2016	2017	2018	2019
AFRIQUE	30 970,3	12 353,4	20 007,4	11 782,7	55 493, 2
UEMOA	32 688,7	13 401,6	13 436,8	10 902,2	60 951, 7
Bénin	-615,0	246,8	16,3	403,7	-1 592, 6
Burkina	4 436,8	10 304,8	2 000,0	1 394,7	23 113, 0
Côte d'Ivoire	10 109,2	4 375,8	6 544,1	-5 017,8	42 106, 3
Guinée-Bissau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sénégal	-4 672,4	9,6	2 670,3	2 824,8	-7 546, 4
Togo	13 446,9	-2 497,1	3 830,1	10 509,7	4 871, 3
Institutions de l'UEMOA	0,0	961,8	-1 624,0	787,0	0,0
CEDEAO hors UEMOA dont :	0,0	0,0	210,3	24,0	-1 660, 8
Ghana	0,0	0,0	210,3	24,0	0,0
Nigéria	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 660, 8
Sierra Leone	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CEMAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont :	-1 718,4	-1 048,2	6 360,3	856,5	-3 797, 7
Afrique du Sud	6 315,8	-9 426,9	2 498,8	-10 893,7	2 985, 3
Libye	-2 124,5	4 106,5	726,4	232,9	5 019, 1
Maroc	0,0	3 630,5	175,9	8 823,9	7 151, 9
Maurice	0,0	0,0	0,0	0,0	-20 284,8
Mauritanie	0,0	635,2	2 948,2	3 076,8	1 330, 9
Tunisie	0,0	0,0	0,0	258 765,0	0, 0
EUROPE	172 689,1	134 879,6	162 562,0	75 278,0	164 631,2
UNION EUROPEENNE	172 689,1	14 096,9	28 944,0	1 067,2	140 856,5
ZONE EURO dont :	15 489,7	7 901,5	13 175,0	868,8	30 217, 5
Allemagne	2 568,8	1 126,2	0,0	0,0	777,7
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagne	0,0	0,0	0,0	2 314,5	0,0
France	12 920,9	4 942,9	12 772,8	-1 695,5	28 289, 4
Italie	0,0	0,0	0,0	-169,0	-238,9
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	30,3	1 374, 0
Pays-Bas	0,0	1 832,3	402,2	-282,0	15, 3
Portugal	0,0	0,0	0,0	74 210,9	0,0

<i>Union Européenne hors Zone euro dont :</i>	157 199,4	6 195,4	15 769,0	74 210,9	110 638,9
Royaume-Uni	157 199,4	6 195,4	15 769,0	183 487,0	110 638,9
<i>Europe hors UE dont :</i>	0,0	120 782,7	133 618,0	0,0	23 774, 7
Fédération de Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	-8 839,3	0,0	1 975,5	0,0
Gibraltar	0,0	0,0	0,0	181 511,5	1 224, 6
Îles Vierges Britanniques	0,0	129 608,0	133 618,0	0,0	22 550, 1
AMERIQUE dont:	-10 024,2	-8 166,3	7 374,9	-81 889,6	180 770,2
Canada	0,0	-8 242,5	7 374,9	-81 697,9	180 770,2
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
États-Unis d'Amérique	0,0	76,2	0,0	-191,7	0,0
ASIE dont :	-9,6	69,3	3 872,8	498,6	7 512, 0
Chine	1,6	-201,6	432,0	172,2	8 223, 7
Inde	0,0	244,9	0,0	308,3	-711,7
Japon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Liban	0,0	26,0	0,0	18,1	0,0
Singapour	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie Saoudite	-	-	3 280,0	0,0	0,0
OCEANIE	0,0	72 164,1	30 382,9	70 383,3	115 102,0
Australie	0,0	72 164,1	30 382,9	70 383,3	115 102,0
Institutions internationales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	17,5	0,0
TOTAL	162 893,8	211 300,0	224 200,0	259 557,6	523 508,5

Source : BCEAO (balance des paiements et position extérieure globale 2019)

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Trois (3) sont des critères de premier rang et deux (2) sont des critères de second rang.

Les critères de premier rang sont :

- Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal. Ce ratio devrait être supérieur ou égal à -3 % à l'horizon de convergence ;
- Le taux d'inflation annuel moyen fixé à 3 % au maximum par an ;
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal qui ne devrait pas excéder 70 % à l'horizon de convergence.
- Les critères de second rang sont:
- Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales qui ne devrait pas excéder 35 % à l'horizon de convergence ;
- Le taux de pression fiscale qui devrait être supé-

rieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

Au cours de la période 2015 à 2019, le Mali a respecté tous les critères de premier rang excepté en 2016 et 2018 pour le déficit du solde global, dons inclus. Cela est dû à la revalorisation salariale, à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger et la loi d'orientation et de programmation militaire.

S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Les services fiscaux ont entrepris des réformes visant à accroître le niveau des recettes fiscales, notamment l'informatisation et le programme de formalisation des entreprises informelles. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté en 2018 et 2019 en lien avec les revendications salariales conclues de la centrale syndicale.

L'analyse de l'état des critères de convergence selon le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2020 montre que le Mali respecterait

en 2020, deux des critères de premier rang et aucun critère de second rang. En effet, seuls les critères relatifs au taux d'inflation et au ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal seraient respectés. Le déficit budgétaire global en pourcentage du PIB est estimé à 5,5 % alors que la norme communau-

taire est de 3 %. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales (estimé à 48 %) dépasserait largement le seuil communautaire de 35 %. Quant au taux de pression fiscale (estimé à 14,2 %), l'objectif de dépasser un seuil de 20 % ne serait pas également respecté.

Tableau 27. : Evolution des critères de convergence entre 2015 et 2020

Mali	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Premier rang							
Solde budgétaire global (dons compris)/ PIB nominal)	≤3%	-1,8	-3,9	-2,9	-4,7	-1,7	-5,5
Taux d'inflation annuel moyen	≤3%	1,4	-1,8	2,2	1,9	-3,0	0,5
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤70%	30,7	35,9	35,5	36,9	40,6	47,5
Second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35%	33,1	32,4	31,9	41,8	34,5	43,0
Taux de pression fiscale	≥20%	14,0	15,0	15,2	11,9	14,6	14,2

Source : UEMOA, BCEAO, MEF (Loi de finances 2021)

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Depuis son indépendance, le Mali a opté pour l'intégration régionale et a inscrit dans la Constitution que le Mali peut abandonner partiellement ou totalement sa souveraineté au profit de l'intégration régionale. Le Mali est signataire de tous les textes instituant les organisations régionales : l'OUA, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA. Le Mali occupait la première place des importateurs intra UEMOA en 2018 et 2019 avec une part de 35, % et 41,35 % respectivement. Pour les exportateurs intra UEMOA, le pays occupait la 4ème place avec une part d'environ 8,1 % et 8,6 % en 2018 et en 2019.

Les enjeux en matière d'intégration régionale sont le développement du commerce intra régional, le développement des infrastructures régionales et la mise en œuvre de politiques communes de l'UEMOA. Le Mali participe ainsi au tarif extérieur commun de l'UEMOA mis en place en 2000.

L'UEMOA, dans sa nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA, comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la

convergence a été fixé au 31 décembre 2019.

Il ressort de l'analyse des perspectives économiques et financières à moyen terme (2021-2025) du Mali que le pays affiche une évolution favorable des indicateurs macroéconomiques durant la période considérée.

Pour renforcer les performances, la Commission recommande aux autorités maliennes de prendre des dispositions en vue de poursuivre :

- La mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- La création des conditions pour la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ainsi que la consolidation de la cohésion sociale ;
- La mise en œuvre des réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale, de l'amélioration des performances organisationnelles des administrations fiscale et douanière ainsi que de la lutte contre la fraude et la corruption ;
- Les travaux de rénovation des comptes nationaux et leur prise en compte dans les modèles de prévision.

6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing business 2020 classe le Mali 148ème sur 190 pays avec un score de 52,9. Le Mali était classé 145ème, 143ème et 141ème en 2019, 2018 et 2017 respectivement. Entre 2017 à 2020, c'est au total 7 places qui ont été perdues. Selon le rapport de 2020, bien que certaines mesures entreprises soient à saluer (amélioration de l'accès au crédit, facilitation de l'accès au permis de construire,

baisse des taxes, etc.), le Mali a rendu le paiement des impôts plus difficile en introduisant une nouvelle taxe, la contribution de solidarité, qui est prélevée au taux de 0,5 % sur le chiffre d'affaires. La création d'entreprise a été également rendue plus difficile par la cessation de publier régulièrement les avis d'incorporation des nouvelles sociétés sur le site officiel du guichet unique.

Tableau 28. : Indicateurs de performance du Mali dans le classement Doing business 2020.

Créer une entreprise					
Créer une Entreprise	Régulation	nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
	Guichet unique à travers l'agence pour la promotion des investissements	5	11	55,1	5,2
Permis de construction					
Permis de Construction	Régulation	nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
	-	14	124	9,3	8,5
Accès à l'électricité					
Accès à l'électricité		nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)
		4	120	2573,6	0
Enregistrement de propriété					
Enregistrement de propriété	Régulation	nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)
	-	5	29	11,1	8
Accès au crédit					
		Indice de fiabilité des garanties (0- 12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)
Accès au crédit	-	6	0	0,0	3,5
Temps moyen pour être payé	-	-	-	-	-

Protection des investisseurs minoritaires							
Protection des investisseurs minoritaires	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)		Indice des droits des actionnaires (0-10)	Indice de détention et de contrôle (0-10)	Indice de transparence des entreprises (0-10)
	7	1	5		4	2	2
Niveau des taxes et facilité							
Niveau des taxes	Régulation		Paiements (nombre par année)		Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)
	Code des impôts, loi n°06067/AN		35		276	54,5	25,7
Facilité pour payer les taxes			-		-	-	-
Facilité d'exportation							
Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	Coût à l'exportation: Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation: Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation: Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (USD)
			33		545	77	90
Faire respecter le droit des contrats							
			Temps (jours)		Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
Faire respecter le droit des contrats			620		52,0	5,0	
Résolution d'insolvabilité							
	Régulation		Taux de récupération (centimes de dollar américain)		Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)
Résolution d'insolvabilité	Code des impôts, loi n°06067/AN		28,3		3,6	18	9
Résolution des faillites	-		-		-	-	-

Source : Banque mondiale (2020)

6.2 Gouvernance financière

Selon le rapport 2020 de Transparency International sur l'indice de perception de corruption, le Mali est classé 129ème sur 180 pays avec un score de 30/100. Ce classement traduit une corruption relativement de grande envergure qui impacte les ressources publiques.

Selon l'Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique (IIAG), le Mali est classé 31ème sur 54 pays en 2019. La tendance 2010-2019 de l'indice indique

une situation de détérioration accrue de la transparence et de la redevabilité de la gouvernance.

L'évaluation des politiques et des institutions nationales 2019 (CPIA 2019) par la Banque mondiale donne une note globale de 3,4 au Mali. Cette note est supérieure à la moyenne qui est de 3,1. Durant la période 2013 à 2019, le Mali a connu une situation constante et meilleure que les pays fragiles (en ASS ou hors d'ASS). Malgré la détérioration de la situa-

tion sécuritaire qui pourrait contraindre le gouvernement à réaliser des dépenses de sécurité moins productives, la politique budgétaire demeure compatible avec la stabilité macroéconomique. Cette performance budgétaire satisfaisante s'explique par le choix du Mali d'augmenter les revenus fiscaux en contenant les dépenses courantes pour créer une marge de manœuvre budgétaire au profit des investissements structurants et en s'alignant, petit à petit, sur les critères de déficit de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le MEF indique que, dans le but d'améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Transparence (PNT) en janvier 2015. En vue de renforcer et de compléter le dispositif, le Gouvernement envisage l'adoption d'une loi fixant les principes de

la transparence dans l'Administration et la vie publique ainsi que la mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali (SITMA).

Aussi, dans le cadre du renforcement du système de déclaration de patrimoine, le Gouvernement s'engage à assurer la conformité des assujettis soumis à l'obligation de déclaration pour déclarer leurs actifs et mettre à jour leur déclaration de patrimoine dans le délai imparti. Des campagnes d'information et de communications ont été menées par l'OCLEI pour une plus grande adhésion et appropriation de la déclaration des biens. Un site Internet a été créé et vise à informer sur la procédure des déclarations du patrimoine, le nombre de dépôts, les propositions de sanctions et toutes informations concernant les assujettis.

6.3 Notations financières

Pour sa première notation en 2019, Moody's Investors Service (Moody's) a attribué au gouvernement de la République du Mali une note d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. Cette notation place le Mali dans le niveau le plus bas de la catégorie hautement spéculative avec une perspective stable. La notation B3 reposait principalement sur les facteurs suivants :

- Une solidité économique « faible (-) » : le très faible niveau des revenus et un degré insuffisant de diversification limitent la capacité de l'économie malienne à absorber des chocs, et ce, malgré une croissance robuste soutenue par l'aide de la communauté internationale incluant notamment des prêts ;
- Une solidité institutionnelle « très faible (+) », avec en particulier un cadre institutionnel très fragile malgré une gestion relativement prudente des finances publiques et des efforts soutenus pour améliorer le recouvrement des impôts qui confortent le profil de crédit de l'émetteur ;
- Une solidité financière de niveau « modéré (-) » qui prend en considération un faible niveau d'endettement ainsi qu'une proportion très élevée de dette libellée en devises et une flexibilité financière restreinte ;

- Une exposition « élevée (-) » au risque événementiel déterminée par un risque politique « élevé (-) » en raison du conflit qui perdure, principalement dans le nord du Mali.

En septembre 2020, Moody's a dégradé d'un cran cette note souveraine du Mali, qui passe de « B3 » à « Caa1 », et abaissé la perspective de « stable » à « négative ». Cette décision fait suite au coup d'État militaire, qui représente une détérioration de la force des institutions et de la gouvernance et ouvre une période d'instabilité politique et de stress économique et financier. Cependant en février 2021, lors de sa dernière revue, Moody's a revu sa perspective qui est passé de « Négative » à « Stable »

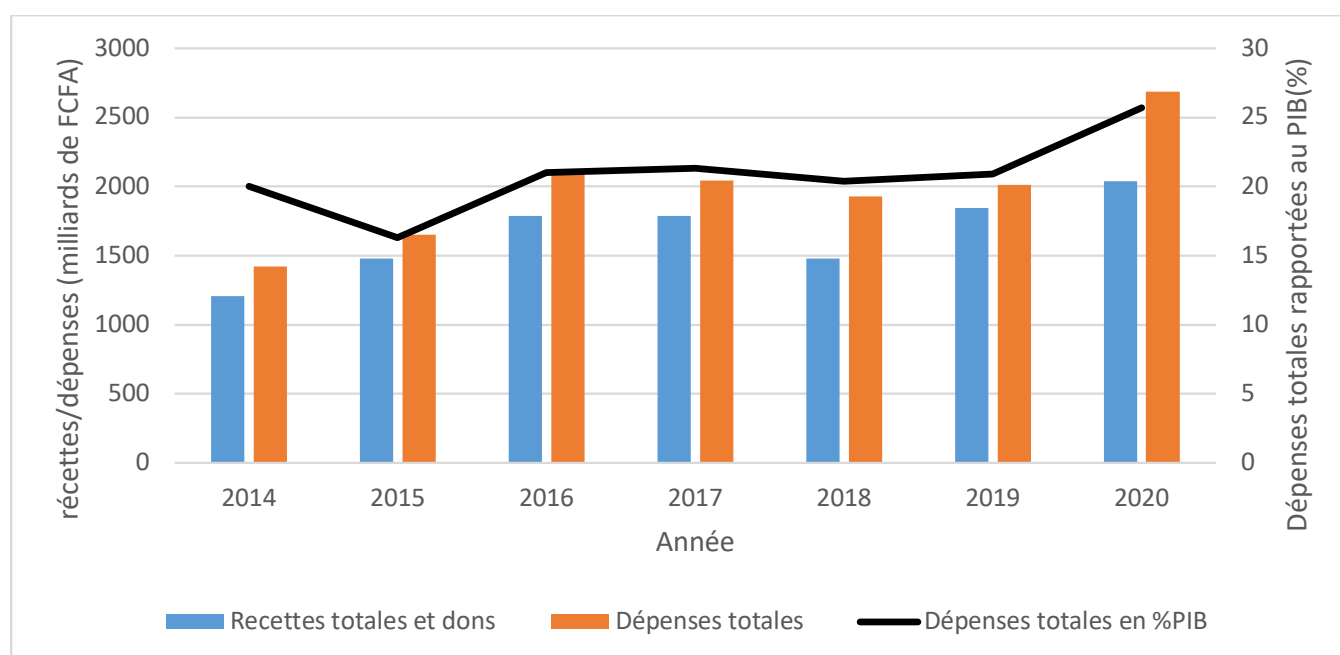
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Hormis en 2017 et en 2018, les recettes et les dépenses totales étaient continuellement en hausse durant la période 2014 à 2019 et cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2020 selon les projections

du DGB. En 2019, les recettes ont augmenté de 6,44 % tandis que les dépenses ont augmenté de 8,82 %. Durant la période, les dépenses ont toujours été supérieures aux recettes et leur croissance plus rapide que celles des recettes (8,82 % en moyenne contre 6,44 % pour les recettes).

Figure 7. : Evolution des dépenses et recettes publiques au Mali, 2014-2020



Source : BCEAO, DGB (2020)

7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

Durant la période 2015-2019, les recettes ont été en hausse continue. Cette évolution est essentiellement due à la hausse des recettes fiscales qui ont représenté environ 78 % des recettes hors dons de l'Etat. Les recettes fiscales sont passées de 1 082,5 milliards en 2015 à 1 495,8 milliards en 2019 avec une hausse moyenne annuelle d'environ 8,5 %. L'essentiel concerne les impôts sur les revenus et les bénéfices. Ces recettes devraient toutefois subir une légère baisse en 2020 selon les projections de la DGB. Quant aux dépenses, elles sont davantage constituées de dépenses courantes (environ 62 % en moyenne) que de dépenses d'investissements (environ 38 % en moyenne). Les dépenses courantes

sont principalement constituées des salaires et traitements (environ 40 % en moyenne) et des transferts et subventions (environ 28 % en moyenne). Entre 2015 et 2019, les dépenses totales ont connu une hausse moyenne d'environ 10 % chaque année. Ces dépenses devraient connaître également une hausse en 2020 (8,6 %) selon les projections de la DGB.

Les dépenses courantes sont passées de 935,9 milliards en 2015 à 1 280,5 milliards en 2019, soit une augmentation globale de 36,82 %. Cette hausse est attribuable à l'accroissement des salaires et traitements qui sont passés de 357,7 milliards à 516,7 milliards durant la période soit une hausse globale d'environ 44,45 %. En 2020, les dépenses courantes devraient poursuivre leur hausse selon les projections de la DGB (22 % environ).

Entre 2015 et 2019, les dépenses en capital ont connu une hausse de 13,66 %. Elles ont connu cependant une légère baisse en 2018 (0,75 %) et une

baisse importante en 2019 (15,48 %). Selon les projections de la DGB, les dépenses en capital vont baisser d'environ 11,4% en 2020.

Tableau 29. : Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Mali entre 2015 et 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES TOTALES ET DONDS	1 438,60	1 522,20	1 789,80	1 475,90	2 173,30	2 049,0
RECETTES TOTALES HORS DONDS	1273,4	1656,793494	1910,9	2030,3	1 652,4	1 639,9
RECETTES COURANTES	1 273,40	1 389,70	1 645,60	1 358,84	1 982,00	1 919,0
Fiscales :	1 082,50	1 239,30	1 353,70	1 125,82	1 495,80	1 437,0
Non fiscales :	51,70	45,40	126,40	55,77	67,20	67,0
AUTRES RECETTES NON CLASSEES	139,20	105,00	165,50	177,26	419,00	415,0
DONDS	165,20	132,50	144,20	117,06	191,30	130,0
DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS	1 622,30	1 850,13	2 045,10	1 925,53	2 343,90	2 548,0
DEPENSES TOTALES	1 627,20	1 858,03	2 055,10	1 932,43	2 349,70	2 554,0
DEPENSES COURANTES	922,00	1 013,00	1 105,10	1 140,49	1 280,60	1 574,0
Dont : Salaires et traitements	358,20	400,90	432,60	471,12	516,70	615,0
Intérêts de la dette publique	45,90	56,10	74,40	83,97	104,10	121,0
Intérêts dette intérieure	22,90	30,00	46,20	55,00	70,60	
Intérêts dette extérieure	23,00	26,10	28,20	28,97	33,50	
DEPENSES EN CAPITAL	566,00	740,03	784,50	614,68	658,00	583,0
Sur financement interne	284,90	499,03	531,40	468,02	465,60	404,0
Sur financement externe	281,10	241,00	253,10	146,67	192,40	179,0
AUTRES DEPENSES	139,20	105,00	165,50	177,26	411,10	397,0
PRETS MOINS RECOUVREMENTS	-4,90	-7,90	-10,00	-6,90	-5,80	-6,0
Solde Primaire de base	112,40	-66,23	83,50	-165,69	339,90	62,0
SOLDE GLOBAL HORS DONDS	-348,90	-460,43	-399,50	-566,69	-361,90	-629,0
SOLDE GLOBAL DONDS INCLUS	-183,70	-327,93	-255,30	-449,63	-170,60	-499,0
SOLDE GLOBAL BASE CAISSE	-253,50	-318,03	-232,40	-368,13	-260,60	-456,0
FINANCEMENT	253,50	318,03	232,40	368,13	260,60	456,0
FINANCEMENT INTERIEUR :	108,40	182,70	101,30	392,95	-43,00	396,0
FINANCEMENT EXTERIEUR :	145,10	135,33	131,10	-24,82	303,60	60,0
PIB INDICATEURS BUDGETAIRES (en % du PIB)						
Recettes budgétaires	19,2	19,9	18,6	14, 4	15,47	14,46
Recettes fiscales	14,0	15,7	16,3	12, 6	14,73	13,62
Dépenses totales	16,3	21,0	21,3	20, 4	19,84	26,48
Dépenses courantes	12,1	12,1	12,5	12, 1	12,61	16,05
Dépenses en capital	7,5	8,9	8,8	6, 5	6,48	8,79
Solde primaire de base	1,2	-2,0	-0,8	-3, 6	-1,7	-8,8
Solde global (base engagements hors dons)	-4,9	-5,5	-4,5	-6, 0	-3,5	-10,0
Solde global (base engagements y compris dons)	-2,2	-3,9	-2,9	-4, 8	-1,7	-6,2

Source : BCEAO, FMI (2021), DGB (2020)

7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

Suivant les orientations du CREDD (horizon 2018), l'éducation, la défense et la sécurité intérieure, l'agriculture et la santé constituaient les grands postes

de dépenses avec respectivement 16,5 %, 15,6 %, 14,34 % et 15,9 % du budget en moyenne chaque année entre 2015 et 2018. Les dépenses d'éducation sont passées de 319,7 milliards en 2015 à 396,4 milliards en 2018, soit une hausse de 24 %. Les dépenses de défense et de sécurité ont davantage pro-

gressé (45,8 %) et sont passées de 276,3 milliards à 402,8 milliards durant la période. Celles liées à l'agriculture étaient de 259,3 milliards en 2015 contre 349,8 en 2018, soit une hausse de 34,9 %. Ces dépenses montrent que ces quatre secteurs étaient

au centre de la stratégie du développement économique et social du pays. La hausse des dépenses de défense et de sécurité reflète l'aggravation de la situation sécuritaire du Mali qui doit déployer plus de moyens pour lutter contre ce fléau.

Tableau 30. : Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD par fonction de 2015 à 2018 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018
AXE 1: Croissance Economique Inclusive et Durable	461,9	531,3	588,4	-
Agriculture	259,3	291,4	328,2	349,8
Mine industrie, commerce art-tourisme et énergie	77,3	75,1	86,8	9,0
Travaux publics transport et communication	25,3	164,8	173,4	-
AXE 2: Développement Social et Accès aux Services Sociaux de Base	532,9	587,4	644,5	-
Education	319,7	334,4	359,4	396,4
Santé	112,7	123,3	140,7	124,5
Urbanisme et logement	8,1	10,8	10,9	55,4
Assainissement et approvisionnement en eau potable	19,7	31,5	31,8	-
Emploi	11,4	12,1	13,5	-
Autres secteurs	61,3	75,2	88,1	122,1
AXE 3 : Développement institutionnel et la gouvernance	499,1	588,0	613,1	-
Pouvoirs publics et administration générale	191,7	231,6	243,7	551,9
Diplomatie et affaires étrangères	31,1	32,9	38,7	318,9
Défense nationale et sécurité intérieure	276,3	323,5	330,7	402,8
Dette	149,3	148,6	219,5	-
Dotations non réparties	237,9	202,6	205,1	-
Total	1881,1	2 058,0	2 270,6	2330,8

Source : DGB (2020)

S'appuyant sur les nouvelles orientations du CREDD 2019-2023, le budget malien a été réalloué pour atteindre les objectifs de développement économique et social qui sont poursuivis. Ainsi, les services généraux des administrations publiques et les affaires économiques deviennent deux secteurs très importants, consommant respectivement 24,9 % et 25 % du budget de 2019. En plus de l'éducation, la défense et la santé, la protection sociale et le logement deviennent des éléments prioritaires dans la politique nationale de développement.

Par ailleurs, le DPBEP couvrant la période 2021-2023 s'inscrit dans la mise en œuvre du CREDD en tenant compte des priorités du gouvernement qui y sont retenues et qui visent principalement à trouver une réponse pertinente et proactive aux problématiques de développement. Il s'agira particulièrement : (i) de combler le déficit de gouvernance, (ii) d'as-

surer la paix et la sécurité et de restaurer le bon climat de vivre ensemble qui a toujours caractérisé la société malienne, (iii) de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie et d'une croissance forte et inclusive, (iv) de mieux protéger l'environnement et de renforcer la résilience au changement climatique et (v) de mieux valoriser le capital humain et ainsi capter le dividende démographique pour un réel développement. Ainsi, la priorité sera accordée aux actions suivantes :

- La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- La Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM deuxième phase) ;
- La Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI 2017-2021) ;
- La Loi d'Orientation et de Programmation du Secteur de la Justice (LOPJ) ;

- La mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'allocation de 15 % au secteur « Agriculture » ;
- La consolidation des acquis dans les secteurs sociaux et le renforcement du capital humain ;
- Le financement des investissements structurants dans les secteurs productifs ;
- Le renforcement des allocations pour la décentralisation budgétaire en vue de l'atteinte de 30 % des recettes budgétaires transférées aux collectivités territoriales.

Tableau 31. : Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2019-2023 par fonction (en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	619,2	533,6	493,5	530,5	558,0
Services généraux des administrations publiques	592,5	503,3	464,4	498,8	524,4
Ordre et sécurité publics	26,7	30,2	29,1	31,7	33,6
Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés	396,2	479,6	455,3	501,2	530,5
Défense	277,9	341,8	325,2	358,9	380,8
Ordre et sécurité publics	118,3	137,8	130,1	142,3	149,7
Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	690,5	707,0	672,2	737,5	788,0
Affaires économiques	596,0	614,8	590,2	652,8	698,8
Logement et équipements collectifs	80,8	78,5	68,7	69,9	73,9
Loisirs, culture et culte	13,7	13,7	13,3	14,8	15,4
Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	49,9	45,3	42,2	46,0	49,9
Protection de l'environnement et développement	49,9	45,3	42,2	46,0	49,9
Développement du capital humain	632,0	844,5	661,3	725,9	768,3
Santé	123,4	192,5	146,8	160,6	170,1
Loisirs, culture et culte	7,1	7,3	6,9	7,6	7,8
Enseignement	375,1	395,9	398,3	437,1	463,4
Protection sociale	126,4	248,8	109,3	120,6	127,0
Total général	2 387,7	2 780,9	2 500,6	2 734,3	2 903,4

Source : DGB (2020)

7.2. Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales se décomposent en impôts directs et en impôts indirects. Les impôts directs sont constitués par les impôts sur les sociétés minières et les autres impôts directs. Dans la catégorie des impôts indirects, on distingue la TVA, la taxe sur les produits pétroliers, les taxes à l'importation (taxes et droits de douane) et autres droits et taxes.

Entre 2015 et 2020, les recettes fiscales ont une ten-

dance haussière, passant de 1 082,3 milliards à 1 730,70 milliards. La TVA est la source la plus importante de ces recettes. Elle représente près de 32,6 % des recettes fiscales annuelles en moyenne. En 2020, la valeur de la TVA collectée était de 592,71 milliards contre 528,32 milliards en 2019, soit une hausse d'environ 12,18 %. La deuxième source de recettes fiscales est l'impôt sur les sociétés minières qui contribue à environ 18,04 % des recettes fiscales en moyenne chaque année. En 2020, la valeur des impôts sur les sociétés minières était de 312,65 milliards contre 270,32 milliards en 2019, soit une

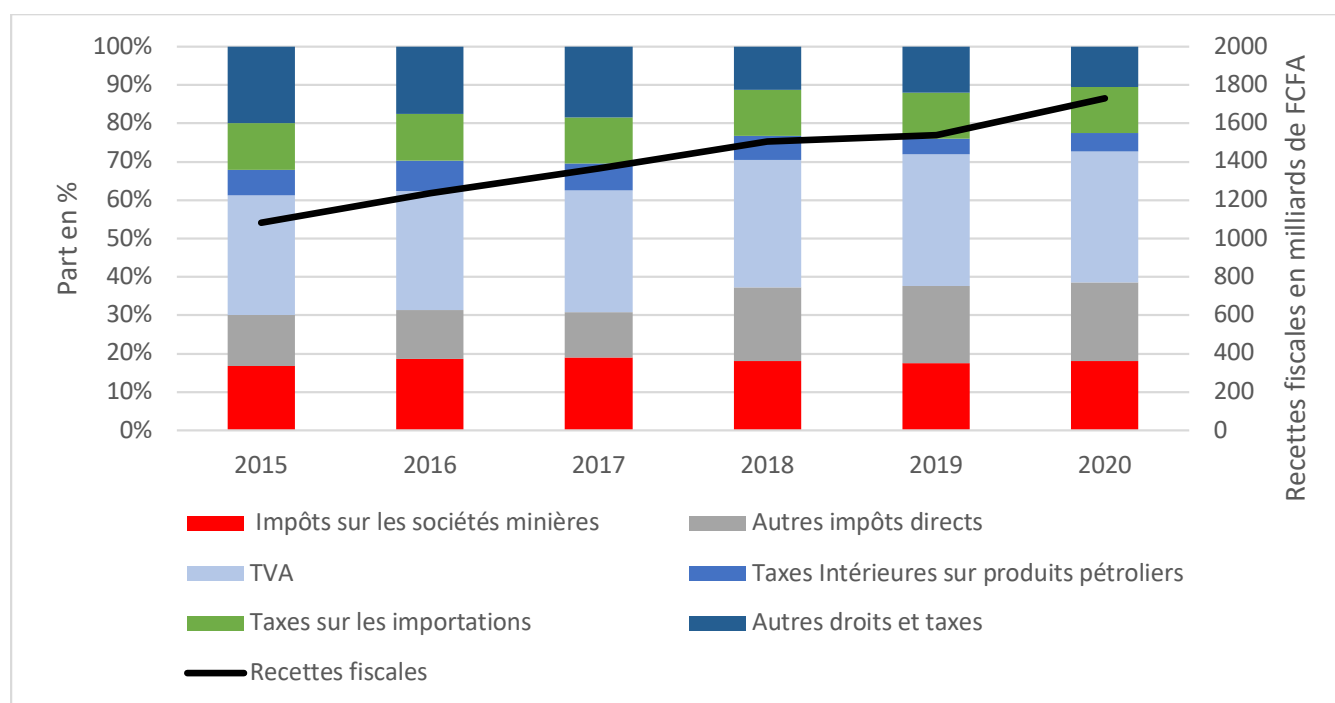
hausse d'environ 15,65 %. La structure des impôts sur les sociétés minières est restée stable entre 2015 et 2020.

Les autres impôts directs constituent la troisième source de recettes fiscales avec une contribution d'environ 16,24 % en moyenne par an durant la période 2015-2020. La valeur de ces impôts directs était de 308,66 milliards en 2019 et a augmenté de 14,74 % pour s'établir à 354,17 milliards en 2020. La valeur des autres droits et taxes est passée de 184,37 milliards en 2019 à 182,13 milliards en 2020, soit une baisse de 1,2 %. La contribution de ces droits aux recettes fiscales est d'environ 14,95 % en

moyenne chaque année.

Les taxes sur les importations constituent également une importante source de recettes fiscales. Elles ont contribué à environ 12,09 % des recettes fiscales durant la période 2015-2020. Leur valeur est passée de 185,16 milliards en 2019 à 208,94 milliards en 2020, soit une hausse de 12,84 %. Enfin, les taxes intérieures sur les produits pétroliers constituent la dernière source de recettes fiscales avec une contribution moyenne de 6,07 % chaque année. La valeur de ces taxes a baissé de plus de 32,02 % en 2020 où elle était estimée à 80,10 milliards contre 60,67 milliards en 2019.

Figure 8. : Evolution des recettes fiscales entre 2015 et 2020



Source : DGB

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le Gouvernement mettra l'accent sur la poursuite des mesures et recommandations contenues dans le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) issu des différentes revues de la FEC avec le FMI et de celles contenues dans le rapport d'étude sur l'évaluation du montant et du processus d'octroi des exonérations fiscales et douanières financé par l'UE ainsi que les mesures inscrites dans le cadre du PREM/

GFP 2017-2021. Il s'agira essentiellement de :

- Poursuivre la réduction progressive des exonérations à travers le paiement de tous les marchés publics en toutes taxes incluses et la révision de différents textes, notamment le Code minier, le Code des investissements, le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, la loi sur la promotion immobilière, la Loi sur les Associations et toute autre législation fiscale ;
- Poursuivre les efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière et domaniale en vue

d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts ;

- Améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA ;
- Elargir l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre des recommandations des études portant sur l'opérationnalisation de la fiscalisation du secteur agricole et la fiscalisation du secteur informel ;
- Créer un environnement propice aux affaires et au civisme fiscal par le paiement à bonne date des créances sur l'Etat ;
- Assurer une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et une amélioration du recouvrement des recettes domaniales ;

En outre, la mise en œuvre du nouveau programme de réforme des finances publiques 2017-2021 contribuera à rehausser le niveau de mobilisation des recettes budgétaires. Cette stratégie s'inscrit dans une vision d'un cadre de gestion des finances publiques qui offre au Mali l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des institutions, des ressources humaines, des pratiques de gestion et des systèmes d'information qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

7.3 Projet de loi de finances

La préparation du budget de l'Etat malien pour l'exercice 2021 intervient dans un contexte particulièrement complexe, au regard de la persistance de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), qui continue de générer de graves répercussions sur l'activité économique mondiale. Les objectifs et les orientations de la politique budgétaire pour 2021 sont définis sur la base des perspectives macroéconomiques, des engagements pris par le Gouvernement de Transition ainsi que des priorités de politiques publiques définies dans le CREDD 2019-2023.

Les prévisions budgétaires de 2021 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique

Selon le rapport de la FMI en mars 2021, des mesures fiscales devant rapporter environ 1 % du PIB seront élaborées en prévision de la loi de finances 2022 à partir d'un éventail de possibilités, notamment la modification des droits d'accise, l'élargissement de l'assiette fiscale dans un certain nombre de secteurs (commerce électronique, agriculture, secteur informel), l'instauration d'un impôt sur les télécommunications et la réforme de la fiscalité foncière, notamment par l'imposition des propriétés non bâties.

En outre, les autorités : i) procéderont à un examen exhaustif des dépenses fiscales d'ici juin 2021 en vue de rationaliser les exonérations (nouveau repère structurel) ; ii) se sont engagées à ne pas accorder d'exonérations discrétionnaires ou à ne pas procéder à des modifications fiscales discrétionnaires, ce qui constitue un repère structurel continu pour le restant de la durée du programme ; iii) renforceront le contrôle des produits pétroliers importés, qui sont une source importante de pertes de recettes, notamment en mettant en place le marquage par coloration des produits pétroliers exonérés (nouveau repère structurel), et renforceront les contrôles sur les équipements pouvant bénéficier d'exonérations fiscales, en particulier dans les sociétés minières.

de 4,0 %. L'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est projetée à 1,5 % en 2021 contre 0,7 % en 2020.

Pour l'exercice 2021, la politique budgétaire vise à remettre les finances publiques sur une trajectoire viable, en vue de revenir progressivement aux objectifs fixés dans le cadre du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) et aux cibles des critères de convergence de l'UEMOA.

Les recettes fiscales nettes augmenteront de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2020 pour s'établir à 15,2 %, soit un accroissement de 13,87 %.

Les dons, quant à eux, devraient diminuer de 2,2 points de pourcentage du PIB, pour s'établir à 1,9 % du PIB. Les prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 2021 s'élèveront à 2 155,161 milliards de FCFA contre 2 145,627 milliards de FCFA dans la Loi de Finances rectifiée 2020, soit une augmentation de 9,535 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 0,44 %, imputable à la hausse prévisionnelle des recettes du budget général.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils diminueront de 1,2 point de pourcentage de PIB pour s'établir à 27,8 % du PIB. Les dépenses courantes perdront 0,7 point et les dépenses en capital 0,4 point, pour s'établir respectivement à 15,7 % et 8,3 % du PIB.

Ainsi, le déficit budgétaire (dons inclus) diminuerait de 0,7 point de pourcentage pour s'établir à 5,5 % en 2021 contre 6,2 % en 2020. Les prévisions de dépenses budgétaires au titre de l'exercice 2021 s'élèveront à 2 808,088 milliards de FCFA contre 2 864,976 milliards de FCFA dans la Loi de Finances rectifiée 2020, soit une baisse de 56,888 milliards de FCFA, correspondant à un taux de diminution de 2,99 %.

Pour concrétiser cet effort de consolidation sans remettre en cause l'augmentation des capacités des services sanitaires et le financement des dépenses prioritaires, il sera procédé à une réallocation stratégique des dépenses en fonction des priorités.

Conformément aux priorités édictées par le Gouvernement de la Transition, il s'agira, en priorité, de maîtriser le train de vie de l'Etat et de poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques, en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA 2016 ainsi que par les missions d'assistance technique du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics - PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP). La mise en œuvre du Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM 2017-2021) et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, resteront également inscrites dans l'agenda des réformes.

En matière de recettes, les mesures envisagées pour

soutenir la mobilisation des ressources concernent, entre autres:

- L'exploration de nouvelles niches fiscales ;
- L'amélioration du fonctionnement et du rendement de la TVA ; l'opérationnalisation du télépaiement des impôts ;
- L'opérationnalisation de la circulaire relative à la retenue IBIC à la source sur les non-résidents ;
- L'opérationnalisation de deux centres de moyennes entreprises à Bamako ;
- Le renforcement du contrôle multidisciplinaire à travers le recoupement d'informations entre les administrations ;
- L'amélioration du recouvrement des recettes domaniales ;
- La cession d'une quatrième licence de télécommunication ;
- Le renforcement de la sécurisation des frontières et de la coopération internationale dans le cadre de la mobilisation de recettes douanières.

En matière de dépenses, les allocations budgétaires cibleront principalement:

- Le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- L'organisation des élections générales ;
- La redynamisation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger ;
- l'opérationnalisation des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue national inclusif ;
- Le renforcement de la fourniture de services sociaux de base ;
- La refonte du système éducatif ;
- La lutte contre l'impunité et la corruption ;
- La promotion d'une saine gouvernance des ressources financières ;
- La réduction du train de vie de l'Etat ;
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles.

8.1 Risques politiques et sécuritaire

Le Mali est un pays fragilisé par les tensions sécuritaires et sociales. En 2015, les autorités ont signé l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issue du processus d'Alger avec toutes les parties prenantes de la crise. Malgré la bonne volonté des autorités pour mettre en œuvre l'accord de paix, l'insécurité persiste dans le nord et le centre du Mali. Cette situation s'est aggravée avec l'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines localités occupées notamment par les groupes armés.

Risques politiques

Depuis ces 10 dernières années, le Mali vit une situation politique instable marquée par deux coups d'Etat (2012 et 2020), retardant et affectant l'élaboration des politiques et des programmes. Par ailleurs, les élections législatives, tenues à deux tours le 29 mars et le 19 avril 2020, ont été marquées par un très faible taux de participation avec des résultats vivement contestés. Les manifestations et les grèves post élection dans la capitale Bamako sont devenues de plus en plus fréquentes et les tensions sociales se sont intensifiées.

Ces manifestations ont conduit à un coup d'Etat en août 2020 suivi de la mise en place de la transition. Durant cette période de transition, le rapport du FMI indique que les principaux risques découlent de la perspective d'une instabilité politique persistante.

Risques liés à la sécurité intérieure

La crise politico-sécuritaire de 2012 a sérieusement affecté les fondamentaux de l'économie malienne. Les dépenses de sécurité ont fortement augmenté (de 1,6 % du PIB en 2012 à 3,6 % en 2017) et consomment 22 % des dépenses totales, évinçant ainsi les dépenses dans d'autres secteurs prioritaires. L'absence d'autorité de l'État dans les zones de conflit entrave l'accès aux principaux services publics et leur prestation et réduit les investissements potentiels du secteur privé.

Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays a connu, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières des groupes djihadistes et des violences liées à des conflits intercommunautaires. Cette situation constitue l'une des principales préoccupations des populations, surtout celles des régions du nord et du centre. Le Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme) classe le Mali parmi les 10 États les plus touchés par le terrorisme en Afrique en 2019.

Selon la FMI, de nos jours, les conditions de sécurité demeurent instables, les attaques terroristes dans les régions du nord et du centre restant très fréquentes, provoquant ainsi davantage de déplacements de populations et entravant l'action des pouvoirs publics. Aussi, les attaques terroristes dans le Sahel ont quintuplé depuis 2016 et les incidents violents au Niger et au Burkina Faso voisins ont augmenté ces dernières années. L'Indice mondial du terrorisme (IMT) de 2020 élaboré par l'Institute of Economics and Peace (IEP) révèle que la situation s'est aggravée au Burkina Faso et risque de se détériorer considérablement au Mali et au Niger.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient en moyenne à 140,7 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, contre 137,8 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2020, soit un taux de progression de 7,3 % sur la période du cadrage budgétaire. Les augmentations se justifieraient par le renforcement des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile.

Sur le plan social, il ressort du rapport de la FMI que les revendications de salaires plus élevés se propagent à d'autres catégories de fonctionnaires à travers des grèves continues au Mali et cela pourrait affecter négativement l'économie. Aussi, les déplacements occasionnés par la crise sécuritaire ont gonflé le rang des chômeurs et des pauvres sans couverture sociale. Les attaques sur les pistes rurales, les menaces et intimidations des groupes armés, empêchent les populations de mener des activités socioéconomiques.

La dégradation de la situation sécuritaire empêche également, à la population des zones affectées, d'avoir accès aux services sociaux de base de qualité. En effet, les attaques ont pour conséquences le manque d'accès des populations aux services de santé, à l'éducation avec la fermeture des écoles, la baisse de la production agricole à cause du manque d'accès aux champs et aux pâturages.

Selon le rapport DTM (Displacement Tracking Matrix), la population déplacée dans le pays a augmenté de 8 % en juillet 2020 par rapport à juin 2020. Le nombre de personnes déplacées internes est en effet passé de 266 831 personnes à 287 496 en juillet 2020, soit une augmentation de 20 665 individus. Selon le rapport, cette augmentation confirme l'aggravation des conditions sécuritaires dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao et Mé-

naka et la bande frontalière Mali-Burkina Faso-Niger au cours des derniers mois, engendrant de plus en plus de déplacements.

Cette situation a des impacts sur la vie sociale des populations qui vivent de leurs activités et sur la vivacité de l'économie. La cohésion sociale et le vivre ensemble entre les populations est quelque peu menacé en raison des considérations d'ordre social, ethnique et culturel. Les pertes d'emplois, la fragilité du système de santé publique et des dispositifs de protection sociale dans un contexte d'informalité élevée et l'insécurité alimentaire pourraient exacerber ces problèmes sociaux.

C'est pourquoi le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le Système des Nations Unies (SNU), a élaboré un Plan de réponse humanitaire pour faire face à la situation d'instabilité liée à l'insécurité dans les régions du Nord et du Centre du pays. Le Plan se chiffre à 144,7 milliards de FCFA (soit 263 millions de dollars US) nécessaires pour apporter une aide d'urgence à environ 1,5 million de personnes vulnérables à travers notamment des distributions alimentaires et la lutte contre la malnutrition, l'accès à une source d'eau potable et à des services socio-sanitaires, l'accès des enfants à une éducation formelle et non formelle.

8.3 Risques macroéconomiques

Selon le rapport de la FMI, alors qu'elles se sont déjà fortement dégradées du fait de la pandémie et du coup d'État militaire, les perspectives économiques risquent d'être encore révisées à la baisse. Cela est dû à plusieurs facteurs. Il est probable que la pandémie se prolonge et que la propagation du virus s'accélère en 2021. L'instabilité politique pourrait persister tandis que des pressions continuent de s'exercer en faveur d'une transition plus inclusive. Les conditions de sécurité pourraient se détériorer, et la baisse des dépenses et des investissements publics par rapport aux prévisions pourrait nuire à la croissance. Enfin les résultats des secteurs du coton et de l'or pourraient également être moins bons.

Risque de contraction de la production et de reprise lente

Selon les hypothèses composant le scénario défavorable, la production pourrait se contracter et la reprise serait lente, notamment l'offre dans le secteur des services et le secteur primaire. La consommation privée et l'investissement diminueraient d'avantage par rapport au scénario de référence.

Risque de dégradation du solde des transactions courantes

L'économie malienne est très dépendante des trois

principaux produits que sont : le coton, l'or et les produits pétroliers raffinés.

L'or et le coton sont les deux principales exportations avec des parts respectives de 62 % et de 11 %. Troisième producteur d'or en Afrique après l'Afrique du sud et le Ghana, le Mali compte aujourd'hui dix (10) sociétés minières avec une production de plus de 60 tonnes en 2018 contre 46,5 tonnes en 2017. L'ensemble de la production d'or du Mali est exporté vers l'Afrique du sud et les pays européens, affectant ainsi positivement la balance des paiements et le budget de l'Etat. Les recettes issues des dividendes des sociétés minières représentaient plusieurs centaines de milliards au budget d'Etat.

Depuis plusieurs années, le Mali est classé premier producteur de coton en Afrique. En 2018, la production de coton a atteint 750 000 tonnes contre 728 645 tonnes en 2017, soit une augmentation de 2,9 %. Ce secteur est bien organisé et encadré par l'Etat, car les productions sont achetées par les structures de l'Etat et exportées. Les recettes d'exportation profitent aussi bien aux populations qu'au gouvernement. Le coton est acheté aux producteurs à un prix convenu et vendu par la compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) sur le

marché international à un prix majoré.

Selon la FMI, il y a un risque de baisse du volume des exportations de coton et d'or en 2021. Ce volume sera plus faible que celui prévu dans le scénario de référence. Les envois de fonds, le volume de voyages internationaux, le volume des importations des produits pétroliers et le volume des autres exportations en 2021 seraient également plus faibles que prévus.

Risques liés à l'évolution des termes de l'échange prenant en compte les risques de change avec les principaux pays partenaires

Le commerce extérieur du Mali présente un solde structurellement déficitaire. Selon la banque mondiale, l'indice des termes de l'échange des marchandises nets du Mali a connu une baisse entre 2016 et 2018, passant de 173,53 à 161,25. L'indice a connu une hausse en 2019 pour se retrouver proche de son niveau de 2016 (173,51). Avec la crise sanitaire liée au Covid 19, FMI avait prévu une détérioration de la balance globale des paiements en 2020, créant un besoin de financement de la balance des paiements d'environ 3,1 % du PIB.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Mobilisation des ressources fiscales

Selon le FMI, il y a un risque de déficit budgétaire plus important et d'augmentation de la dette publique qui atteindrait plus de 49 % du PIB en 2021. Il pourrait y avoir une diminution des recettes fiscales, qui atteindraient 13,9 % du PIB, contre 14,4 % du PIB dans le scénario de référence en 2021. Par ailleurs, les dépenses liées à la COVID-19 pourraient augmenter en 2021.

En matière de mobilisation de ressource, les zones d'insécurité constituent une contrainte majeure. Les services fiscaux et douaniers ne sont pas représentés dans les localités sous l'emprise de djihadistes et des groupes armés. Selon la note d'exécution des recouvrements à la date du 30 juin 2019, la douane est parvenue tant bien que mal à minimiser les in-

filtrations frauduleuses à partir de ces régions qui échappent en grande partie à son contrôle. Depuis le début de l'année 2018, le phénomène a pris de l'ampleur, de sorte que, malgré la résistance de la douane parfois au péril de la vie des douaniers, les infiltrations à partir des régions non contrôlées envahissent le centre et le sud.

Aussi, les recettes sur les produits non pétroliers ont été affectées par la morosité de l'activité économique faisant surtout suite à l'insécurité qui règne dans certaines parties du pays. Les effets directs se traduisent par le fait que les trois régions du nord, ainsi qu'une partie de celles du centre et du sud qui, jusque-là épargnées, sont de nos jours dans le spectre de l'insécurité. Les effets collatéraux résultent des infiltrations frauduleuses à partir des

zones d'insécurité. La morosité économique née de cette situation d'insécurité a entraîné, dans bien des cas, des changements dans la structure des importations. Certains produits pourvoyeurs de recettes (cigarettes, machines, appareils et matériels mécaniques) sont moins importés.

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Selon le FMI, dans les pays fragiles comme le Mali, les problèmes de sécurité et l'instabilité politique

pourraient compromettre le regain attendu de la confiance des consommateurs et des investisseurs. La baisse attendue des investissements directs étrangers et d'autres entrées privées pèserait sur le compte financier du Mali. Le financement extérieur par les investissements directs étrangers du Mali demeure faible et a baissé avec la crise sécuritaire qui décourage les investisseurs d'investir massivement dans le pays. Le Gouvernement entend améliorer le cadre des investissements et accroître l'attractivité des investissements directs étrangers à travers une amélioration des partenariats Public-Privé (PPP).

8.5 Risques sanitaires

Bien que le Mali dispose de structures sanitaires adaptées pour la prise en charge des cas de maladies, notamment les plus chroniques telles que le diabète, le VIH, l'hypertension et la tuberculose, le pays fait partie des cinq pays au monde où la « charge » de morbidité/ mortalité est la plus importante. Selon le rapport des Nations Unies (mai 2020), la COVID-19 risque d'aggraver encore plus cette situation. Avant que le coronavirus n'affecte le pays, le secteur de la santé souffrait (i) d'une insuffisance de ressources financières et humaines ; (ii) de capacités institutionnelles et d'infrastructures limitées ; et (iii) de systèmes d'information sanitaire faibles.

Depuis que le virus a frappé le pays en mars 2020, l'ensemble du système de santé et du personnel a été mobilisé pour répondre à la crise, perturbant ainsi la continuation des activités sanitaires de base. Selon le rapport des Nations Unies, plus de 3 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas pu être vaccinés contre la polio durant une campagne qui était prévue en avril 2020. Ces retards ont fait courir un risque majeur de la résurgence de la polio pour le Mali (qui est déjà un pays à grand risque de polio). Selon le bulletin d'information sur la riposte aux épidémies de Polio publié en septembre 2020, Le Mali faisait face à l'épidémie de Poliovirus circulant dérivé du vaccin (cVDPV2) du cas paralysie flasque

aiguë dans le District Sanitaire de Anderamboukane, région de Menaka et 2 cVDPV2 confirmés dans 8 isolats de la surveillance environnementale du 24 juin 2020 sur 2 sites de Bamako. Aussi, le problème d'insécurité accroît le risque de santé au Mali. En effet, selon le bulletin d'information sur la riposte aux épidémies de Polio, plus de 2/3 du territoire national, soit 35 sur 75 districts de santé est en insécurité y compris la région de Bamako. Le bulletin du cluster santé n°2 avril – juillet 2020 indiquait également que suite à la crise dans le nord et le centre du pays, 23% des structures sanitaires ne sont pas fonctionnelles avec une présence limitée des partenaires œuvrant dans la gestion des soins de santé primaire.

Concernant l'évolution de la Covid-19, après une première vague relativement bénigne au cours du printemps et de l'été 2020, la propagation s'est accélérée pendant l'automne et l'hiver 2020-21, marqués par une deuxième vague beaucoup plus forte. Le nombre de nouveaux cas par jour est passé au-dessus de 100 en décembre 2020 (selon une moyenne mobile sur 7 jours), avec un taux de mortalité de 3,8 %, mettant sous pression le système de santé et le tissu social, eu égard au taux de pauvreté élevé, à la faiblesse des filets sociaux et à l'insécurité alimentaire persistante selon le FMI.

8.6 Risques environnementaux

Le Mali est un pays à vocation agrosylvopastorale où les conditions climatiques et environnementales jouent un rôle capital. En effet, l'agriculture repré-

sente plus de 30 % du PIB. Le coton est le principal produit agricole d'exportation du pays. Le pays affronte des conditions climatiques extrêmes et va-

riées qui provoquent des sécheresses et des inondations très souvent catastrophiques. Par ailleurs, la pratique de l'orpaillage artisanale constitue un risque environnemental notable. L'orpaillage contribue au déboisement et à la déforestation des zones d'exploitation. Les produits chimiques (mercure et cyanure) utilisés au cours des opérations d'amalgamation du concentré d'or dans le sol occasionnent la dispersion de métaux lourds dans les eaux de fleuves, rivières ou lacs. Ces produits toxiques présentent également un risque de contamination des eaux souterraines par infiltration.

Pour faire face aux défis liés à l'environnement et au changement climatique, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies parmi lesquelles : la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, la Politique Nationale Forestière, la Politique Nationale d'Assainissement, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Po-

litique Nationale des zones humides, la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger, et le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres.

Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux, notamment, les conventions de Rio (Désertification, Biodiversité et Changement Climatique). Des actions sont ainsi envisagées dans le cadre de programmes et de projets. Ce sont : les Projets de gestion communautaire ressources naturelles restauration écosystème, le Programme de Développement Durable Delta Intérieur Du Niger (PDD-DIN), les Projets de renforcement de la résilience climatique au Mali (Hydromet), de gestion des risques climatiques/d'inondation en vue de préserver des vies et des biens (PGRCI) et l'Alliance Globale pour le Changement Climatique (AGCC).

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

Sur la période 2015 à 2019, la dette publique du Mali représente environ 35,9 % du PIB en moyenne chaque année. Elle est estimée à 2 376,0 milliards de FCFA en 2015 contre 4 106,0 milliards de FCFA en 2019. En 2020, la dette totale est estimée à 4 757,0 milliards, soit environ 47,5 % du PIB.

Durant la période 2015-2019, la dette extérieure représentait en moyenne 68,6% de la dette totale. En 2020, la dette extérieure est estimée à 2 993,7 milliards de FCFA, soit 62,9% de la dette totale. Quant à la dette intérieure, est estimée à 1 763,3 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 32. : Vue globale de la dette publique du Mali

Mali	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)
Dette totale (en % PIB)	30,7	35,9	35,5	36,9	40,6	47,5
Dette totale (en milliards de F CFA)	2 376,0	2 986,0	3 168,0	3 496,8	4 106,0	4 757,0
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	240,7	392,0	536,8	479,67	520,75	791,70
Payé	240,7	392,0	536,8	479,67	520,75	791,70
Dette extérieure (en % PIB)	22,6	25,0	24,5	24,1	26,5	29,9
Dette extérieure (en milliard F CFA)	1 754,0	2 074,0	2 182,0	2 288,2	2 681,6	2 993,7
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	80,4	69,0	96,2	99,63	122,06	114,98
Payé	80,4	69,0	96,2	99,63	122,06	114,98
Dette intérieure (En % PIB)	8,0	11,0	11,1	12,8	14,1	17,6
Dette intérieure (en milliard F CFA)	622,0	913,0	986,0	1 208,7	1 424,4	1 763,3
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	160,3	323,0	440,6	380,04	398,69	676,8
Payé	160,3	323,0	440,6	380,04	398,69	676,8
PIB nominal (milliard FCA)	7 747,7	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 125,6	10 011,6

Source : DGDP (Avril 2021)

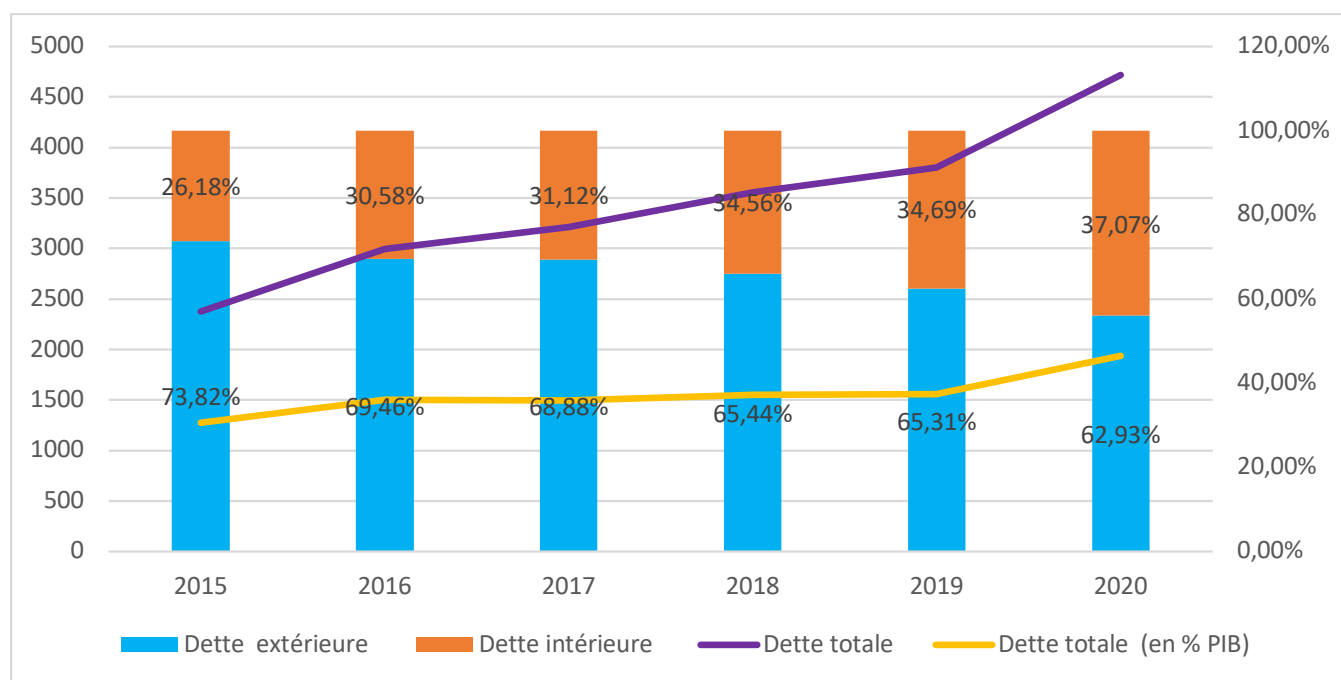
La dette publique a connu une hausse continue durant la période 2015- 2019. Sa part dans le PIB est passée de 30,7% en 2015 à 40,6% en 2019. La dette extérieure a augmenté moins rapidement que

la dette intérieure. En effet la dette intérieure est passée de 622,0 milliards de FCFA en 2015 à 1 424,4 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse globale de 129,0% tandis que la dette extérieure est passée

de 1 754,0 milliards de FCFA à 2 681,6 milliards de FCFA, soit une hausse globale de 52,9% durant la même période. Cela pourrait s'expliquer par la volonté du Gouvernement de mobiliser plus de res-

sources à moindre coût et à des conditions relativement favorables car la mobilisation des ressources sur le marché international impose des conditions.

Figure 9. : Evolution de la dette publique du Mali de 2015 à 2020



Source : DGDP

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

L'essentiel de la dette à rembourser l'est à long terme. La situation a significativement évolué sur une période de cinq ans. La majorité de la dette à rembourser l'était à court terme.

Tableau 33. : Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2012	Allocation 2017 (estimations)
Court terme (< 1 an)		63,0%	6,0%
Moyen terme (1 à 5 ans)		22,4%	37,2%
Long terme (> 5 ans)		14,6%	56,8%
Total	100%	100%	100%

Source : DGDP

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le montant de la dette extérieure à rembourser est passé de 80,4 milliards de FCFA en 2015 à 122,06 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse globale de 51,8 %. Les estimations montrent que le montant de la dette extérieur à rembourser devrait baisser en

2020. Pour la dette intérieure, on observe qu'elle a une tendance irrégulière. Après une hausse entre 2015-2017, elle a connu une baisse en 2018. Selon les projections, elle devrait baisser de 41,9 % en 2021 après une hausse d'environ 69,7 % en 2020.

Tableau 34. : Montant de la dette extérieure et intérieure à rembourser (milliards de FCFA)

Mali	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimations)	2021 (Projections)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	80,40	69,00	96,20	99,63	122,06	114,98	137,0
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	160,3	323,0	440,6	380,04	398,69	676,8	393,0
Total	240,7	392,0	536,8	479,67	520,75	791,7	530,0

Source : DGDP (Avril 2021), FMI (2021)

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

Dans le but d'atteindre cet objectif et d'encadrer le processus de ré-endettement des pays post-PPTE en vue de leur permettre de mobiliser les ressources dont ils ont besoin dans les limites de leurs capacités de remboursement, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté le 04 juillet 2007, le Règlement N°09/2007/CM/UEMOA portant le cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. L'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme par le Mali intervient dans un contexte caractérisé par les multiples efforts continus de l'Etat pour faire face aux effets de la crise multiforme et multidimensionnelle sans précédent que le pays a connue au cours de l'année 2012.

La stratégie d'endettement du Mali se fonde sur des objectifs clairs visant à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et à ses obligations de paiements futurs à moindre coût, tout en maintenant les risques à un niveau satisfaisant. Le Mali vise également à contribuer au développement du marché régional de la dette publique. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'endettement et de l'analyse de la viabilité de la dette publique, le Mali bénéficie de l'appui technique du FMI à travers AFRITAC Ouest et la facilité élargie de crédit. Chaque année, les membres du comité national de la dette publique bénéficient d'une formation sur l'analyse des indicateurs.

Pour la gestion des émissions et de la coordination des emprunts, le pays bénéficie de l'appui de l'Agence UMOA-Titres dans l'élaboration du programme des émissions, de leurs préparations et de

la mobilisation des ressources sur le marché financier.

La stratégie est bâtie sur les orientations des autorités à travers le Ministère de l'économie et de finances. La Direction Générale de la Dette publique avec le Comité National de la Dette Publique (CNDP), sont chargés de la supervision des actes d'endettement et d'une gestion rationnelle de la dette publique.

Dans la stratégie d'endettement public du Mali retenue pour la période 2021-2023, quatre (4) stratégies sont testées. Elles sont basées sur les tendances actuelles de la politique de mobilisation des ressources extérieures et intérieures et des actions menées par le Gouvernement pour diversifier les sources de financement des projets de développement.

La première stratégie (S1) ou stratégie de base consiste à maintenir la tendance actuelle de la politique de mobilisation de nouveaux financements. A cet effet, le Mali continuera à faire recours aux financements hautement concessionnels de type IDA, FAD et FIDA. En ce qui concerne le financement intérieur, l'accent serait mis sur les Bons et Obligations du Trésor avec une maturité proche de l'existant. Par ailleurs, pour cette stratégie, la proportion de la dette intérieure dans les nouveaux besoins de financement est maintenue à 70 % durant la période 2021-2023. Dans la stratégie S2, il s'agit de rallonger la maturité de la dette intérieure. A cet effet, il sera question de changer la structure de la dette intérieure en introduisant les Obligations à long terme (10 ans) tout en réduisant les instruments à court et moyen termes (Bons du Trésor, Obligations de 3 ans). En outre, le financement domestique représenterait en moyenne 55 % des nouveaux besoins de financement durant

la période 2021-2023. Parallèlement, l'Etat envisage de mobiliser davantage de ressources hautement concessionnelles, en moyenne de 28,6 % contre 19,1 % dans la stratégie S1 sur la période.

La stratégie S3 consiste à diminuer la part de la dette intérieure au profit de celle de la dette extérieure. En effet, le financement extérieur serait porté en moyenne à 45 % contre 30 % dans la stratégie de base pour couvrir les nouveaux besoins de financement durant la période 2021-2023. Par ailleurs, les prêts hautement concessionnels passeraient en moyenne de 19,1 % (stratégie de base) à 28,6 % et les prêts semi-concessionnels évolueraient en moyenne de 1,8 % (stratégie de base) à 2,7 % ; ce qui se traduirait par une augmentation des prêts hautement concessionnels et semi-concessionnels et une diminution des instruments de dette intérieure.

La quatrième stratégie (S4) consiste à recourir aux emprunts commerciaux extérieurs (EUROBONDS), entraînant la réduction des autres instruments. Ainsi, le financement extérieur serait porté à 60 % pour couvrir les nouveaux besoins de financement durant la période 2021-2023.

Parmi ces quatre stratégies analysées, il ressort que la stratégie S4 est globalement moins coûteuse et à moindre risque comparativement aux autres stratégies. Toutefois, au regard de la nature de cette stratégie, consistant à recourir au marché financier international qui requiert une bonne notation du pays, il serait difficile de mobiliser des ressources à des taux favorables dans le contexte socio politique actuel et en raison des incertitudes liées à la maîtrise temporelle de la lutte contre la pandémie de COVID-19. En conséquence, le choix a été porté sur la stratégie S3, qui présente globalement de meilleures caractéristiques en termes de coût et de risque par rapport aux deux autres (S1 et S2).

Sur la base de la stratégie S3, la stratégie d'endettement du Mali doit être basée sur les éléments suivants :

- Mobiliser davantage de ressources concessionnelles et semi-concessionnelles ;
- Privilégier les emprunts intérieurs de plus longues maturités et l'équilibrage des échéances, en émettant des obligations du Trésor de matu-

rités d'au moins 5 ans en gardant les échéances des services annuels équilibrées, pour éviter d'avoir des années de pic ;

- Mettre en œuvre une politique plus active en matière de choix des devises d'emprunt, même si la marge de manœuvre n'est pas très grande, en favorisant la dette extérieure en Euros pour les nouveaux emprunts, dans la mesure du possible ;
- Maintenir une politique prudente de mobilisation d'emprunts à taux fixe. La quasi-totalité de la dette publique contractée à des taux fixes limite le risque de taux d'intérêts ;
- Renforcer les actions et les mesures d'optimisation des interventions de l'Etat sur le marché, en établissant un calendrier d'émission de la dette intérieure (Bons et Obligations du Trésor) et en veillant à la présence régulière de l'Etat malien sur le marché régional ;
- Améliorer davantage le taux de décaissements des projets et programmes financés sur ressources extérieures ;
- Renforcer la coordination entre les structures de gestion de la dette (DGDP et DNTCP) : concertation préalable sur les décisions de gestion de la trésorerie qui impactent la gestion de la dette ;
- Renforcer les capacités de l'équipe d'élaboration de la stratégie d'endettement.

9.2.2 Viabilité de la dette

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) du Mali en février 2021 a été effectuée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA). Selon cette analyse, le Mali continue à présenter un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme dans l'évaluation conjointe Banque mondiale-FMI de mai 2020, mais la vulnérabilité augmente.

La dégradation du solde budgétaire due à la pandémie et au coup d'État, la trajectoire plus progressive de rééquilibrage vers la cible budgétaire de l'UEMOA et la réduction de l'aide extérieure sous forme de dons, et donc le recours accru à des emprunts intérieurs plus onéreux, ont entraîné une hausse considérable de la dette publique et des besoins

de financement bruts. Les tests de résistance normalisés n'indiquent pas de dépassement des seuils pour la dette extérieure ou publique, mais un scénario sur mesure démontre la vulnérabilité de la dette extérieure du Mali à une modification des conditions de sécurité ou à d'autres tensions budgétaires qui pourraient conduire à une hausse des déficits qui seraient financés à des conditions non préférentielles.

Dans ce scénario sur mesure, la dette publique malienne et son service dépasseraient leurs seuils respectifs en cas de recul des prix et des exportations des produits de base : il y aurait donc des risques de viabilité et de liquidité. Pour éviter d'alourdir la dette et son service, il est essentiel que les autorités continuent de chercher à accroître les recettes fiscales et à mettre en œuvre des réformes structurelles qui s'attaquent aux risques budgétaires liés aux entreprises publiques et au coût de la fonction publique, et qui améliorent la gestion de la dette et des finances publiques.

L'analyse montre que le risque de surendettement extérieur reste modéré et il existe une marge d'absorption de chocs. Tous les indicateurs d'endettement extérieur restent en deçà des seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence et les tests de résistance normalisés : il existe donc une marge d'absorption de chocs. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette extérieure/PIB glisse de 21,4 % en 2020 à 20,1 % en 2025, puis remonte à 21,3 % en 2030, en phase avec la dynamique de l'encours nominal de la dette extérieure, en deçà du seuil indicatif de 40 % pendant toute la période de projection. Le ratio VA dette extérieure/exportations, tout en étant orienté à la hausse à cause surtout du recul des exportations à moyen et long terme, demeure bien en deçà du seuil de 180 %.

Les indicateurs du service de la dette sont tous stables et inférieurs à leurs seuils respectifs. Toute-

fois, dans un scénario de fragilité sur mesure où la position budgétaire se dégrade en raison de l'un ou l'autre des risques évoqués ci-dessus, un choc sur la croissance des exportations entraînerait deux dépassements du seuil de 15 % pour le ratio service de la dette extérieure/exportations (de 0,2 point en 2024 et de 0,4 point en 2027), ce qui ferait passer la notation du risque de faible à modéré. La marge d'absorption d'un choc de dépréciation n'est pas considérable non plus dans le scénario sur mesure, puisque le ratio service de la dette/recettes excède presque le seuil de 18 % en 2024.

Aussi, le risque de surendettement public reste également modéré. En phase avec la dynamique de la dette publique, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente dans le scénario de référence jusqu'à environ 41 % en 2022-2023, puis retombe à 36 % en 2030. Le ratio reste inférieur au seuil indicatif de 55 % pendant toute la période de projection, même avec les chocs des tests de résistance. Les autres indicateurs de la dette et de son service suivent des tendances similaires.

Bien que le risque de surendettement extérieur et global du Mali reste modéré, un scénario sur mesure où des déficits plus élevés sont financés à des conditions défavorables souligne la vulnérabilité de la dette extérieure et globale du pays aux chocs. Un choc sur les prix des produits de base orienterait clairement la dette publique à la hausse et lui ferait dépasser le seuil en seulement trois ans. Bien que la réduction prévue de l'aide officielle extérieure en 2020-2021 améliore à court terme la dynamique d'endettement extérieur, les risques de liquidité allant de pair avec un alourdissement du service de la dette sont appréhendés par le scénario sur mesure, dans lequel un choc sur la croissance des exportations entraîne un dépassement du seuil indicatif pour l'indicateur du service de la dette extérieure.

Tableau 35. : Cadres de viabilité de la dette

Libellé	Seuil	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	203	2040
cadre de viabilité de la dette publique												
VA de la dette du secteur public 2/	<=70	-	-	34,7	38,4	40,5	40,9	40,7	40,1	39,4	36,0	30,1

Ratio VA de la dette du secteur public/recette et dons (en %)	<=250	-	-	162,0	192,2	187,2	193,2	189,4	188,3	185,2	168,4	185,4
Ratio service de la dette/ recette et dons (en %)		31,8	32,5	23,8	31,7	33,7	49,4	46,3	48,4	42,6	35,9	30,6
cadre de viabilité de la dette extérieure												
VA de la dette extérieure en % du PIB	<=50	-	-	20,5	21,4	22,3	23,5	24,4	23,3	22,9	21,3	21,8
VA de la dette extérieure en % des exportations	<=240	-	-	82,3	78,7	85,1	94,3	102,9	103,1	105,3	118,6	174,6
Ratio service de la dette/ exportation (en %)	<=21	4,6	3,5	5,0	6,6	6,7	8,0	10,6	12,6	11,6	8,6	12,9

Source : FMI et IDA (2021)

Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique, à savoir la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que pour les pays, comme le Mali, membres d'une union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospectives. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

Selon le FMI, la capacité d'endettement du Mali est jugée moyenne. Sur la base des PEM d'octobre 2020 et de l'indice CPIA 2019 actualisé de la Banque mondiale, l'indicateur composite du pays ressort à 2,90 (au-dessus de la limite inférieure de 2,69 mais en deçà du niveau de 3,05 indiquant une forte capacité), ce qui correspond à l'évaluation de l'AVD précédente, avec une légère baisse due surtout au recul de la croissance mondiale. Les seuils pertinents sont utilisés pour évaluer le risque d'endettement extérieur.

Tableau 36. : Evaluation de l'Indice Composite du Mali

Composante	Coefficients (A)	Valeur moyenne 10 ans (B)	Score de l'IC des composantes (A*B) = (C)	Contribution de la composante
Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)	0,385	3,396	1,31	45%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	4,586	0,12	4%
Couverture des importations par les réserves de change (en %)	4,052	39,093	1,58	55%
Couverture des importations par les réserves de change^2 (en %)	-3,990	15,283	-0,61	-21%

Envois de fonds (en %)	2,022	5,051	0,10	4%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,928	0,40	14%
Score de l'IC			2,90	100%
Classe de l'IC			Moyen	

Source : FMI (2021)

Le Mali est classé dans la catégorie des pays à capacité d'endettement élevée. De ce fait, les seuils d'endettement suivants lui sont applicables.

Tableau 37. : Seuils d'endettement applicables au Mali en 2019

Seuils d'endettement (Dettes extérieures)	Faible	Modéré	Elevé
Valeur actuelle (VA) de la dette en % des exportations	140	180	240
Valeur actuelle (VA) de la dette en % du PIB	30	40	55
Service de la dette en % des exportations	10	15	21
Service de la dette en % des recettes fiscales	14	18	23
Indicateur de la dette publique totale	Faible	Modéré	Elevé
VA de la dette publique totale en % du PIB	35	55	70

Source : FMI (2021)

Lorsque les indicateurs de l'endettement sont au-dessus de leurs seuils respectifs, le risque de surendettement est présent. Au vu des données sur

les indicateurs de viabilité (tableau 37), les risques de surendettement public et extérieur sont modérés pour le Mali.

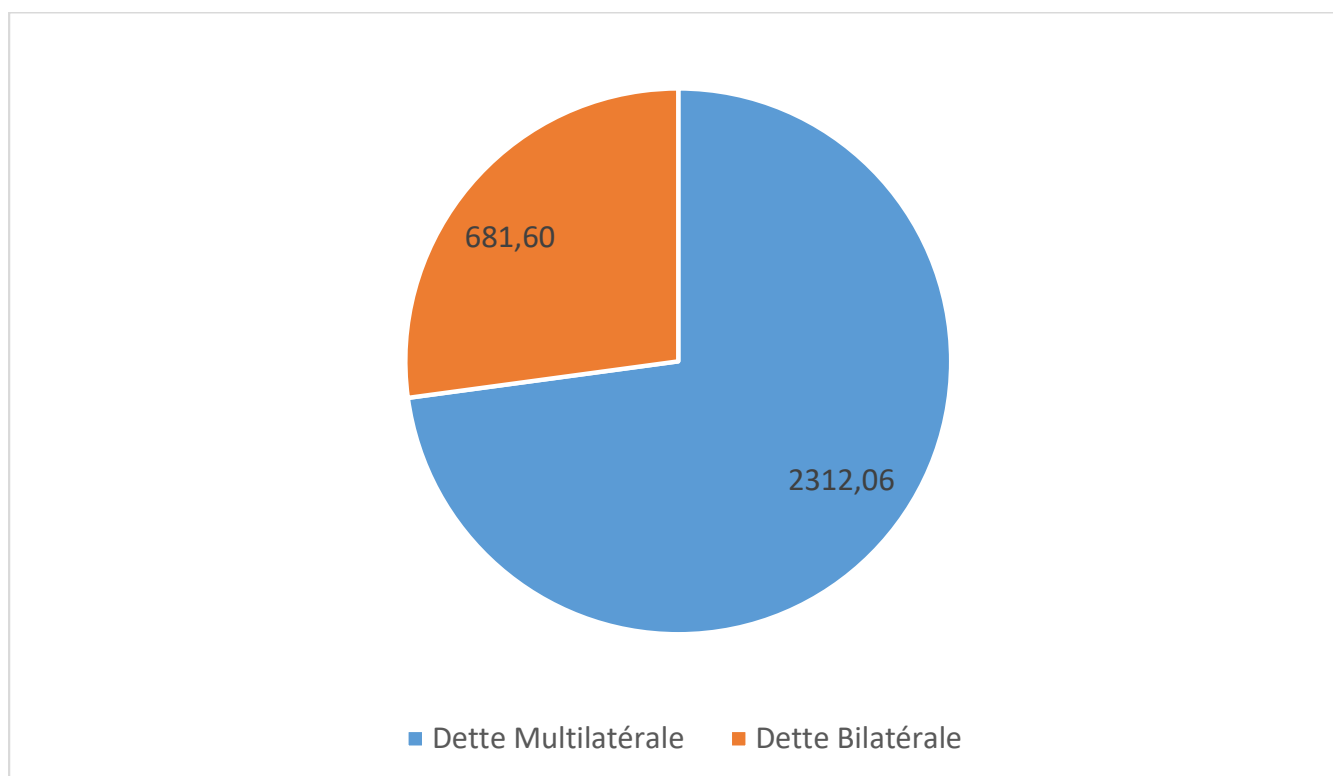
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Fin 2020, la dette extérieure du Mali était estimée à 2 993,66 milliards de FCFA selon la DGDP. Cette dette se décomposerait en 2 312,06 milliards de FCFA de dette multilatérale, soit 77,2 % et 681,60

milliards de FCFA de dette bilatérale, soit 22,8 %. Le portefeuille de la dette multilatérale est plus important que celui de la dette bilatérale compte tenu du nombre de créanciers et de la position du Mali dans le cadre de l'IADM.

Figure 10. : Distribution de la dette extérieure du Mali par détenteur en 2020 (en milliards de FCFA)



Source : DGDP (Avril 2021)

La Banque mondiale est le principal créancier pour la dette extérieure totale, soit 43,36 % du montant total de cette dette et plus de 56 % de la dette multilatérale. Elle est suivie par les pays Non-membres du Club de Paris qui contribuent à plus 20,54 % de la dette extérieure. La part de la FMI, quant à elle,

est évaluée à 6,45 % de la dette extérieure en 2019. La forte contribution de la Banque mondiale s'explique par son intervention dans plusieurs secteurs de l'économie malienne, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture qui sont des secteurs clés.

Tableau 38. : Montant de la dette par créancier rapporté respectivement au total de la dette extérieure et au PIB en 2019

Mali 2019	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	2 682	100,00	26,4
Bilatérale	638	23,79	6,28
Club de Paris	87	3,24	0,86
Non membre du Club de Paris	551	20,54	5,42
Multilatérale	2 044	76,21	20,12
FMI	173	6,45	1,70
Banque Mondiale/IDA	1 163	43,36	11,45
Fonds africain de développement	410	15,29	4,04
Banque Islamique de Développement	98	3,65	0,96
BOAD (West African Development Bank)	122	4,55	1,20
Autres	79	2,95	0,78

Source : FMI (2021)

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure en 2020

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2020 était de 114,98 milliards de FCFA, dont 82,54 milliards de FCFA de capital remboursé et 32,44 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 39. : Situation des paiements de la dette extérieure

Situation à fin décembre 2020 (en milliard de FCFA)	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2019	0	0	0
Service dû	82,54	32,44	114,98
Service payé	82,54	32,44	114,98
Restant dû au 31 décembre 2020	0	0	0

Source : DGDP (2020)

9.3.3. Devises de la dette

La distribution de la dette totale du Mali en fonction des devises en 2020 montre qu'elle est composée de :

- 2075,71 milliards de FCFA
- 1,26 milliard de Droits de tirage spéciaux (XDR)
- 0,51 milliard d'Unité de compte BAD (BUA)
- 2,68 milliard de Yuan chinois (CNY)
- 0,62 milliard de Dollar américain (USD)
- 0,64 milliard d'Euro (EUR)
- 0,11 milliard de Dinar Islamique (DIS)
- 0,02 milliard de Dinar Koweïtien (KWD)
- 0,00 milliard de Yen japonais (JPY)
- 0,30 milliard de Riyal saoudien (SAR)

Tableau 40. : La dette selon la devise et le montant

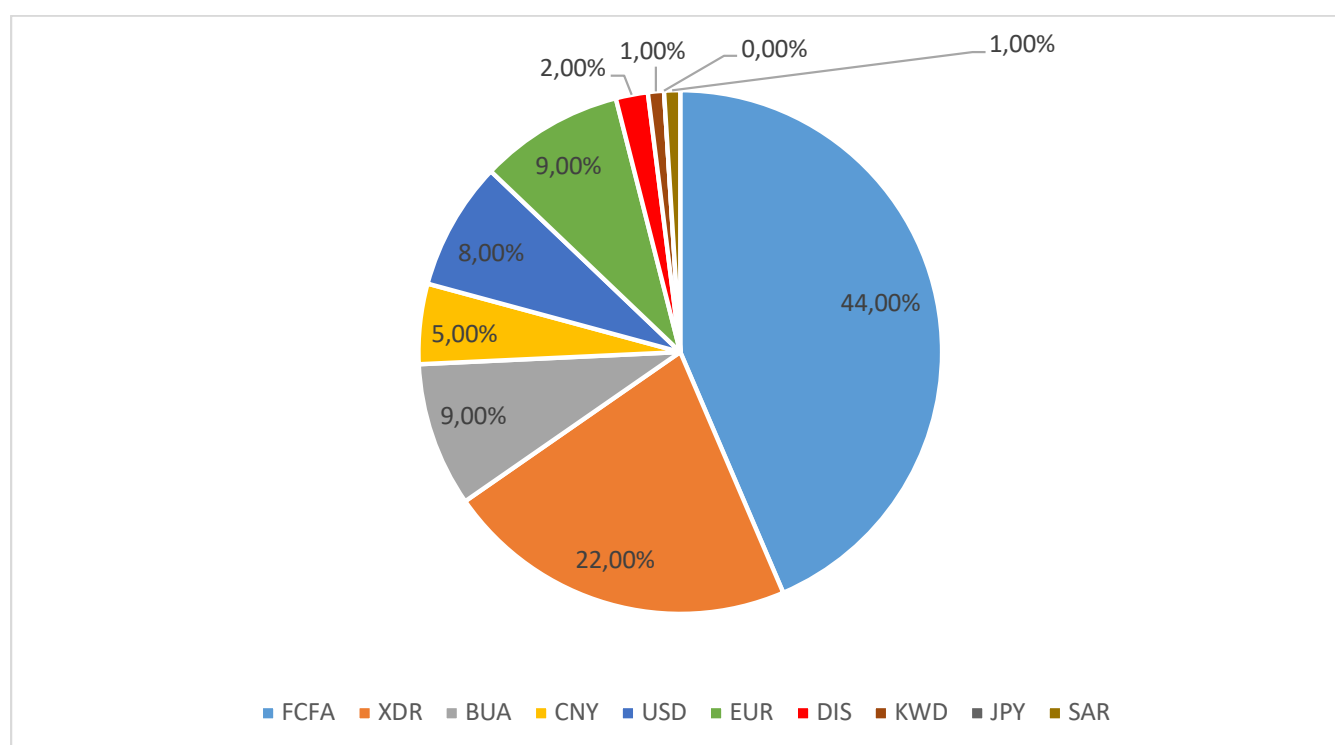
Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise en milliers	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée millions en EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
FCFA	2075714960,0	1	2075,71	655,957	3164,41	44
XDR	1260514,8	823,36	1037,86	655,957	1582,20	22
BUA	515665,2	823,36	424,58	655,957	647,27	9
CNY	2681331,1	87,97	235,88	655,957	359,59	5
USD	628857,8	600,14	377,40	655,957	575,35	8
EUR	647265,1	655,957	424,58	655,957	647,27	9
DIS	114592,3	823,36	94,35	655,957	143,84	2
KWD	24424,2	1931,5	47,18	655,957	71,92	1
JPY	0,0	5,53	0,00	655,957	0,00	0
SAR	304298,1	155,03	47,18	655,957	71,92	1
Total	-	-	4 764,72	-	7 264	100

Source : DGDP (2020)

La dette publique, au 31 décembre 2020, serait constituée de 56 % de devises étrangères et de 44 % de monnaie locale (FCFA). Le portefeuille de dette est ainsi exposé à un risque de taux de change. Cependant, ce risque serait quelque peu atténué par la proportion de dette libellée en Euros (9 %) ayant

une parité fixe avec le franc CFA. 22 % de la dette est constitué en Droits de tirage spéciaux (XDR) et 9 % en unité de compte BAD (BDU). Les trois devises (FCFA, XDR et BDU) à elles seules représentent 75 % de la dette.

Figure 11. : Le poids de la dette en 2020 selon la devise



Source : DGDP (2020)

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2020

La dette intérieure en 2020 est composée de titres publics à court et moyen termes, dont 93,25 % d'obligations et 6,75 % de bons du Trésor. Cette

répartition montre que les emprunts obligataires étaient estimés à 1 644,36 milliards de F CFA contre 118,98 milliards de FCFA pour les bons du Trésor. Cela est dû au fait que les obligations sont des instruments de moyen terme que vise le Mali dans sa stratégie d'endettement 2018-2020.

Tableau 41. : Situation de la dette au Mali au 31 décembre 2020

	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette intérieure totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal
Total Dette intérieure	1 763, 34	100,0	17,61
Titres Publics			
Bons du trésor	118, 98	6,75	1,19
Obligations	1 644, 36	93,25	16,42

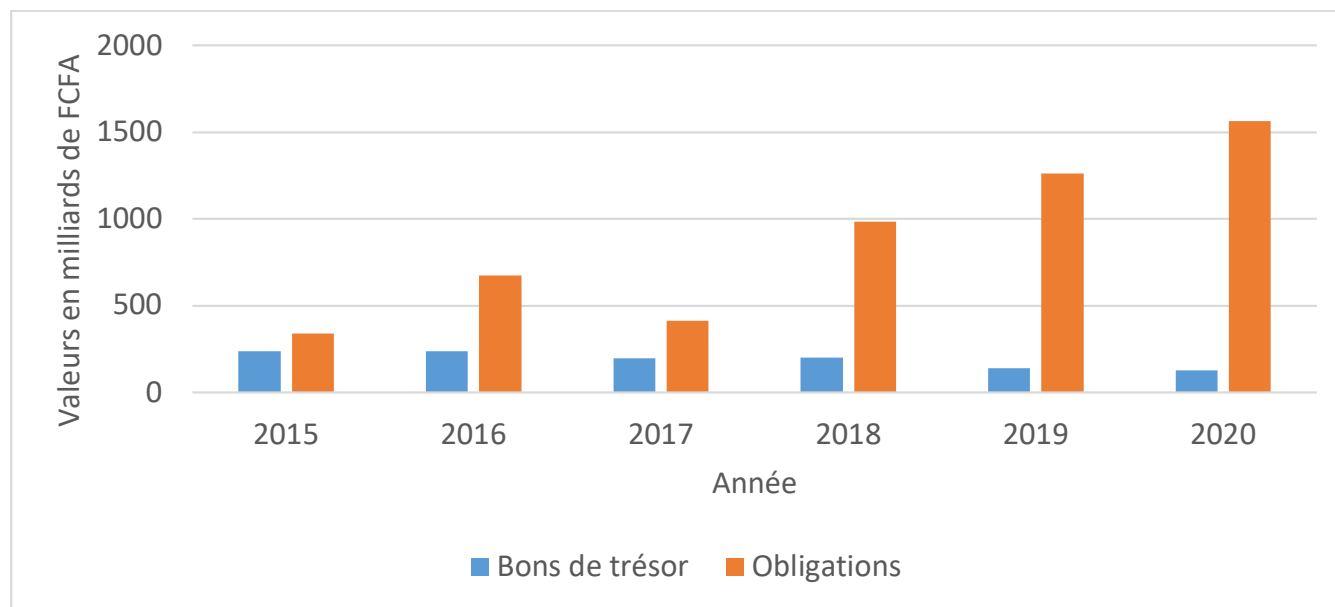
Source : DGDP (Avril 2021)

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Durant la période de 2015 à 2020, l'encours de la dette intérieure du Mali a augmenté 23,8 % en moyenne chaque année. Elle est passée de 622,0 milliards de FCFA en 2015 à 1 763,3 milliards de

FCFA en 2020, soit une hausse globale de 183,5 %. Cette hausse est principalement due à une augmentation continue des obligations du Trésor durant la période. La part des obligations est passée de 54,3 % en 2015 à 93,3 % en 2020.

Figure 12. : Evolution de la dette intérieure entre 2015 et 2020



Source : DGDP (Avril 2021)

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2020 était de 676,75 milliards de FCFA, dont 586,54 milliards de FCFA de capital remboursé et 90,21 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 42. : Situation du service de la dette intérieure

Situation à fin décembre 2020 (en milliard de FCFA)	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2019	0	0	0
Service dû	586,54	90,21	676,75
Service payé	586,54	90,21	676,75
Restant dû au 31 décembre 2020	0	0	0

Source : DGDP (Avril 2021)

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio solde budgétaire/PIB s'est creusé au fil du temps passant de -0,8 % en 2012 à -1,7 % en 2019. Selon les projections, ce ratio se situerait à un niveau supérieur à la norme communautaire entre 2020 et 2022. L'analyse fait ressortir une relation positive

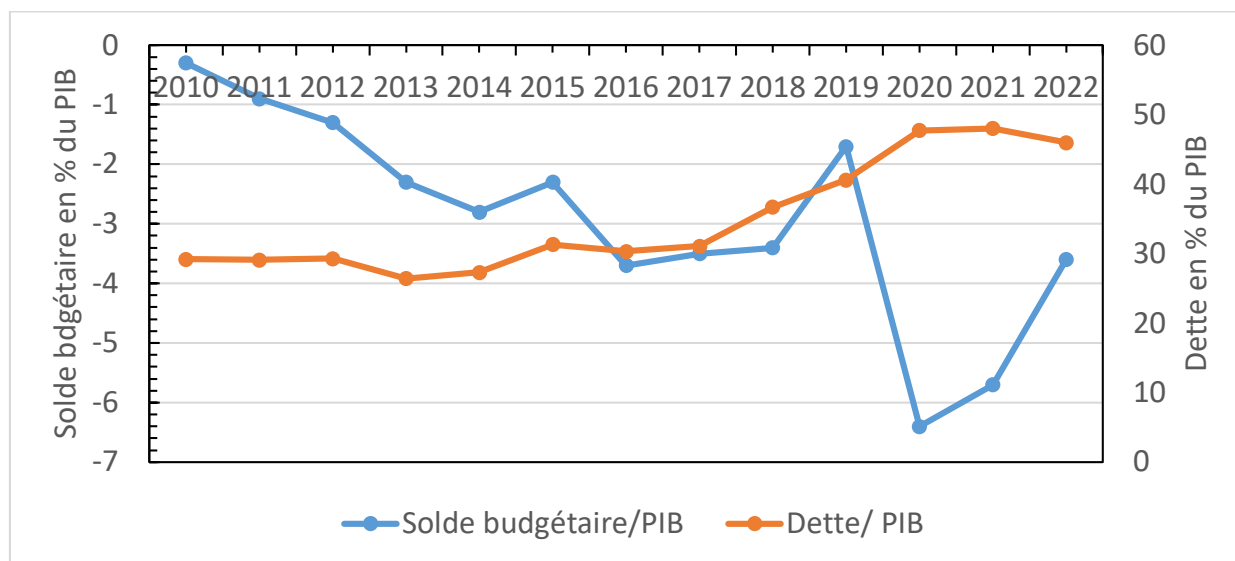
entre le déficit budgétaire et le niveau d'endettement au Mali. En effet, durant la période, le rythme d'endettement s'est accéléré, passant de 24,8 % en 2012 à 40,6 % en 2019. Selon les projections, cette tendance de la dette va se poursuivre jusqu'en 2022

où le ratio serait de 46,0 %, mais toujours en deçà de la norme communautaire de 70 %.

dans l'ensemble viable et soutenable si les efforts de réduction du déficit budgétaire se maintiennent jusqu'en 2022.

En somme, le niveau d'endettement du Mali reste

Figure 13. : Evolution du déficit et de la dette en % PIB

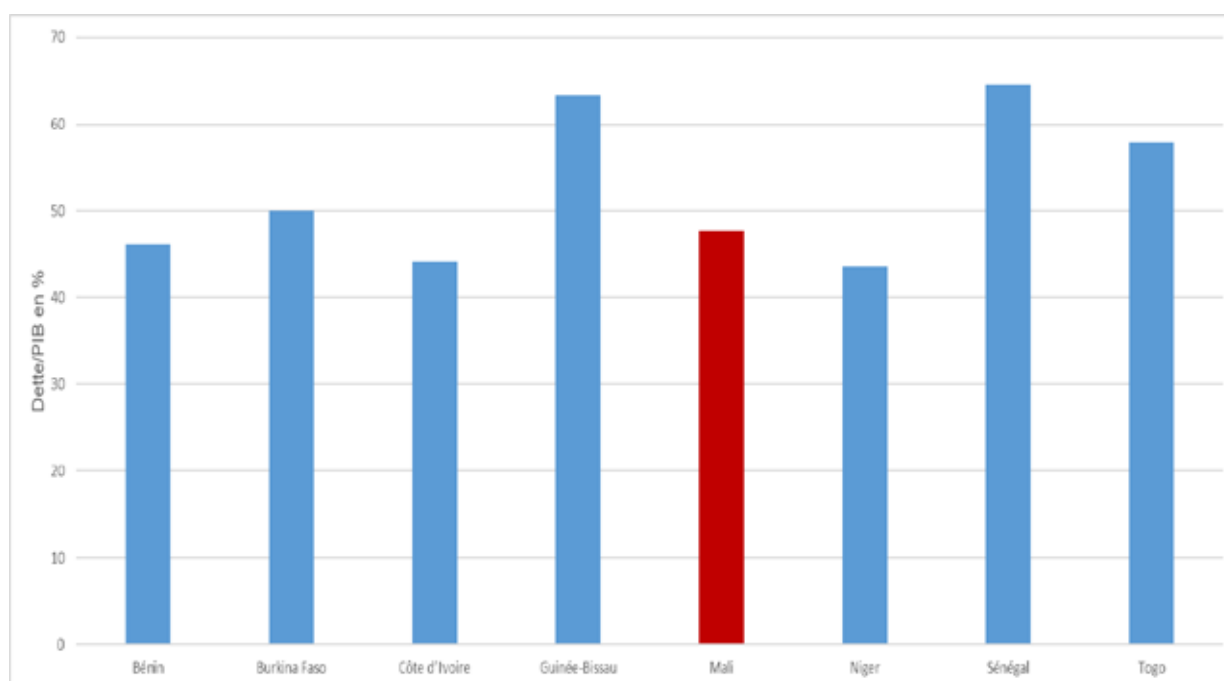


Source : UEMOA

En 2020, tous les pays de l'UEMOA ont un ratio d'endettement inférieur à la norme de 70 %. Le Mali a le plus faible niveau d'endettement (47,7%) dans l'espace communautaire après le Niger (43,6%), la Côte d'Ivoire (44,1%) et le Bénin (46,1%). Le Mali a

encore de la marge dans sa stratégie d'endettement. Mais des efforts doivent être faits pour ramener et stabiliser le ratio relatif au déficit budgétaire en dessous de la norme de 3 %.

Figure 14. : Ratio de la dette des administrations des pays de l'UEMOA en 2019



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale – Décembre 2020

Tableau 43. : Détail des titres en vie en fin 2020

Libellé	ISIN	Maturité (en année)	Date d'échéance	Encours (en milliards de FCFA)
ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23	ML0000000579	7	19/08/2023	52,5
ML - 6,1% - 3 ans - 12.novembre.23	ML0000001528	3	12/11/2023	52,5
ML - 6,15% - 3 ans - 28.février.22	ML0000001114	3	28/02/2022	41,9
ML - 6,1% - 3 ans - 20.février.23	ML0000001296	3	20/02/2023	33,0
ML -BT - 12 mois - 11.août.21	ML0000001486	1	11/08/2021	33,0
ML -BT - 12 mois - 26.mai.21	ML0000001395	1	26/05/2021	31,0
ML - 6,25% - 7 ans - 21.avril.23	ML0000000546	7	21/04/2023	29,7
ML - 6,4% - 5 ans - 28.février.24	ML0000001106	5	28/02/2024	29,6
ML - 6,4% - 5 ans - 21.juin.23	ML0000000942	5	21/06/2023	28,6
ML - 6,15% - 3 ans - 29.août.22	ML0000001205	3	29/08/2022	27,5
ML - 6,1% - 3 ans - 06.février.23	ML0000001288	3	06/02/2023	27,5
ML -BT - 12 mois - 13.janvier.21	ML0000001270	1	13/01/2021	27,5
ML - 6,1% - 3 ans - 25.juin.23	ML0000001437	3	25/06/2023	27,5
ML -BT - 12 mois - 13.octobre.21	ML0000001494	1	13/10/2021	27,5
ML - 6,1% - 3 ans - 30.octobre.23	ML0000001502	3	30/10/2023	27,5
ML - 6,15% - 5 ans - 07.septembre.22	ML0000000793	5	07/09/2022	27,2
ML - 6,1% - 3 ans - 09.juillet.23	ML0000001452	3	09/07/2023	26,9
ML - 6,15% - 3 ans - 21.juin.21	ML0000000959	3	21/06/2021	26,4
ML - 6,15% - 3 ans - 08.novembre.21	ML0000001049	3	08/11/2021	24,6
ML - 6,25% - 5 ans - 12.novembre.25	ML0000001536	5	12/11/2025	24,5
ML - 6,25% - 7 ans - 01.mars.25	ML0000000884	7	01/03/2025	24,3
ML - 6,15% - 3 ans - 28.mars.22	ML0000001122	3	28/03/2022	22,0
ML - 6,4% - 5 ans - 31.mai.24	ML0000001155	5	31/05/2024	22,0
ML - 6,15% - 3 ans - 19.juillet.21	ML0000000975	3	19/07/2021	22,0
ML - 6,4% - 5 ans - 03.août.23	ML0000000983	5	03/08/2023	22,0
ML - 6,15% - 3 ans - 11.avril.22	ML0000001130	3	11/04/2022	22,0
ML - 6,15% - 3 ans - 26.septembre.22	ML0000001213	3	26/09/2022	22,0
ML - 6,4% - 5 ans - 12.septembre.24	ML0000001221	5	12/09/2024	22,0
ML - 6,15% - 3 ans - 22.novembre.22	ML0000001254	3	22/11/2022	22,0
ML - 6,15% - 3 ans - 01.août.22	ML0000001171	3	01/08/2022	22,0
ML - 6,2% - 3 ans - 12.avril.21	ML0000000918	3	12/04/2021	21,3

ML - 6,25% - 5 ans - 23.juillet.25	ML0000001460	5	23/07/2025	21,1
ML - 6,1% - 3 ans - 30.avril.23	ML0000001353	3	30/04/2023	21,0
ML - ESP - 6% - 7 ans - 28.décembre.24	ML0000000850	7	28/12/2024	20,0
ML - 6,1% - 3 ans - 11.juin.23	ML0000001403	3	11/06/2023	17,4
ML - 6,4% - 5 ans - 16.août.24	ML0000001189	5	16/08/2024	16,7
ML - 6,25% - 5 ans - 14.mai.25	ML0000001387	5	14/05/2025	16,7
ML - 6,4% - 5 ans - 24.octobre.24	ML0000001247	5	24/10/2024	16,5
ML - 6,1% - 3 ans - 14.mai.23	ML0000001379	3	14/05/2023	16,3
ML - 6,25% - 5 ans - 16.avril.25	ML0000001320	5	16/04/2025	15,1
ML - 6% - 5 ans - 09.septembre.21	ML0000000587	5	09/09/2021	15,0
ML - 6,15% - 3 ans - 31.janvier.22	ML0000001080	3	31/01/2022	14,7
ML - 6,15% - 5 ans - 07.août.22	ML0000000777	5	07/08/2022	14,1
ML - 6,1% - 3 ans - 16.avril.23	ML0000001338	3	16/04/2023	11,1
ML - 5,75% - 5 ans - 02.février.22	ML0000000629	5	02/02/2022	10,5
ML - 6% - 5 ans - 25.mars.21	ML0000000538	5	25/03/2021	9,6
ML - 6,25% - 5 ans - 11.juin.25	ML0000001411	5	11/06/2025	8,3
ML - 6,4% - 7 ans - 11.juin.27	ML0000001429	7	11/06/2027	6,2

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics): Vente aux enchères des titres émis par le Gouvernement central. Dans la zone UEMA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et les autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou Echéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel Public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bon du trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une

base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme la FMI, la Banque Mondiale et les banques régionales de développement.

Crédit à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie financée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières)

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG)

Décaissement : versement de tout ou une partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiement d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35%.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : Hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en Juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (M0) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligation du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic)

Position nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'Economie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre la dette du Trésor et ses créances sur la Banque centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée de signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût de refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêts élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire)

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la Dette Publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays :

un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernements, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de biens importés) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent.

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org